FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ordre du jour du conseil communautaire du Jeudi 8 avril 2021 à 18 h 00

1. Budget et finances

1.1 Compte de gestion 2020 : Budget principal et budgets annexes ;
1.2 Compte administratif 2020 : Budget principal et budgets annexes ;
1.3 Affectation des résultats 2020 ;
1.4 Fixation des taux des taxes directes locales 2021 ;
1.5 Fixation du taux de taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM ;
1.6 Subvention d'équilibre station de Lure ;
1.7 Vote du budget primitif 2021 : Budget principal et budgets annexes.

2. Jeunesse - social

2.1 Maison France Services : demande de subvention FNADT – FIO ;
2.2 Maison France Services : demande de subvention conseil départemental des Alpes de Haute Provence ;
2.3 Maison France Services : Subvention au Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles – CIDFF ;
2.4 Maison France Services : Subvention à la mission locale 04 ;

3. Environnement

3.1 GEMAPI : Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec Durance Luberon Verdon Agglomération ;
3.2 Adhésion au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique – SARE ;

4. Culture

4.1 Réseau de lecture publique : demande de subvention pour les postes aidés ;
4.2 Subvention aux associations culturelles ;
4.3 Subvention annuelle à l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique ;

5. Développement économique et touristique

5.1 Demandes de subvention tourisme : course cycliste « La roue d'Or Sisteronaise et association « Outdoor Events » ;
5.2 Adhésion au Label « station verte » ;
5.3 Subvention à l'office de tourisme intercommunal ;
5.4 Signature de la convention d'adhésion à « destination touristique Luberon » ;
5.5 Subvention aux associations : Initiative Alpes Provence et Agence de Développement 04 ;
5.6 Subvention à l'association Maison de la Famille du Pays de Forcalquier « Fête des jardins » ;

6. Aménagement du territoire

6.1 LEADER : abondement de l'enveloppe FEADER ;
6.2 Signature de la convention « Petites villes de demain ».

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : NOTE DE SYNTHESE

1. Budget et finances

1.1 Compte de gestion 2020 : Budget principal et budgets annexes ..... vote abst 4

1.2 Compte administratif 2020 : Budget principal et budgets annexes ..... vote abst 4

1.3 Affectation des résultats 2020 ..... vote abst 4

1.4 Fixation des taux de taxes directes locales ..... vote abst 5

1.5 Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ..... vote abst 6

1.6 Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Station de Lure ..... vote abst 6

1.7 Vote du budget primitif 2021 : Budget principal et budgets annexes..... vote contre pour le principal vote abs pour les annexes 7

2. Jeunesse et social

2.1 Maison France Services : demande de subvention FNADT – FIO et Conseil départemental des Alpes de Haute Provence ..... vote POUR 9

2.2 Subvention au Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles – CIDFF ..... POUR 10

2.3 Subvention à la Mission Locale 04..... POUR 11

3. Environnement

3.1 GEMAPI : Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec Durance Luberon Verdon Agglomération ..... POUR 12

3.2 Adhésion au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique – SARE ..... POUR 13

4. Culture

4.1 Réseau de lecture publique : demande de subvention pour postes aidés..... POUR 13

4.2 Soutien aux associations culturelles ..... POUR 14

4.3 Demande de subvention école de musique ..... POUR 15

5. Développement économique et touristique

5.1 Demandes de subvention tourisme : course cycliste « La roue d'Or Sisteronaise et association « Outdoor Events »..... CONTRE 15

5.2. Adhésion au Label « station verte » 17

5.3 Subvention à l'office de tourisme intercommunal..... 18

5.4 Signature de la convention d'adhésion à « destination touristique Luberon » 19

5.5 Subvention à l'association « Initiative Alpes Provence » et Agence de développement 04 20

5.6 Maison de la famille : demande de subvention « jardins partagés » 21

6. Aménagement du territoire

6.1 LEADER : abondement de l'enveloppe FEADER..... 22

6.2 Signature de la convention « Petites Villes de demain »..... 24

PARTIE 2 : PROJETS DE DELIBERATIONS

NOTE DE SYNTHESE

1. Budget et finances

1.1 Compte de gestion 2020 : Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Thomas CHERBAKOW

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes SPANC, Immobilier d'entreprise et Station de Lure).
Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier,
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui doit constater la stricte concordance avec le compte administratif.

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets SPANC, Immobilier d'Entreprise, Station de Lure.

1.2 Compte administratif 2020 : Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Thomas CHERBAKOW

Le compte administratif est un document comptable établi par l'ordonnateur qui retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par la commune pendant la durée de l'exercice.

Ce document présentant les résultats comptables de l'exercice est soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'Assemblée délibérante qui l'arrête par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.
Le compte administratif fait l'objet d'un vote qui suit celui du compte de gestion : considérant que les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes SPANC, Immobilier d'Entreprise, Station de Lure sont conformes dans leurs écritures au compte de gestion 2020 du Trésorier.

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets SPANC, Immobilier d'Entreprise, Station de Lure.

1.3 Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Thomas CHERBAKOW

Les règles de l'affectation des résultats sont énoncées dans les articles L2311-5, L2311-11 et L5211- 1 du Code Général des Collectivité Territoriales.
L'affectation intervenant après constatation des résultats c'est-à-dire après le vote du compte administratif.

Il faut donc prendre en compte les éléments suivants :

- Le résultat de la section de fonctionnement : on ajoute le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année N à celui de l'année précédente (déficit ou excédent reporté),

- Le résultat d'exécution de la section d'investissement : comme ci-dessus, c'est le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute l'excédent ou le déficit de l'année précédente,

- Les restes à réaliser (RAR) : ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes. Ces RAR doivent être pris en compte pour déterminer le besoin de financement. Ce besoin de financement est donc égale au solde de la section d'investissement auquel on ajoute celui des RAR.

Concernant les règles d'affectation :

- Si la section de fonctionnement est positive, le résultat de celle-ci devra couvrir en priorité un éventuel déficit de fonctionnement antérieur puis le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté de manière libre (report en section de fonctionnement et/ou affectation en investissement),

- Si la section de fonctionnement est négative, le résultat sera affecté au compte 002 en dépenses du budget N+1

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'affectation des résultats en report de fonctionnement pour :
Le budget principal 652 149 ,97 €, pour le budget annexe SPANC 492,86 €, pour le budget annexe Immobilier d'entreprise 184 817,56 €, pour le budget annexe station de Lure 15 100,53 €.

1.4 Fixation des taux de taxes directes locales

Rapporteur : Thomas CHERBAKOW

Les impôts directs locaux sont perçus au profit des collectivités territoriales et sont répartis entre les différentes catégories d'agents économiques implantés localement : les propriétaires d'immeubles, les ménages et les professionnels.
Préalablement au vote du budget primitif 2021, le conseil communautaire doit se prononcer sur les taux des taxes directes locales.
Il est proposé de maintenir les taux applicables en 2021 à ceux en vigueur sur l'exercice précédent à savoir :

TAXE DIRECTE LOCALE	TAUX PROPOSE SUR 2021
Taxe foncière sur propriétés bâties	**3,95 %**
Taxe foncière sur propriétés non bâties	**2,66 %**
Taxe d'habitation	**6,11 %**
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	**33,97 %**

Le conseil communautaire est appelé à approuver les taux des taxes directes locales 2021.

1.5 Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
Rapporteur : Thomas CHERBAKOW

La taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été instituée sur le territoire de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure par délibération en date du 14 octobre 2002.
Elle constitue la principale source de financement des services locaux de la collecte et du traitement des déchets.
Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien et porte sur toutes les propriétés imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Une concertation sera très prochainement menée par le vice-président en charge concernant l'enfouissement des colonnes de tri : l'objectif est d'encourager le tri et de faire de la communauté de communes une terre de nature.

Son taux doit être voté avant le 15 avril de l'année d'imposition par la collectivité bénéficiaire.
Ainsi il est proposé de maintenir le taux actuellement en vigueur soit 13,50 %.

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

1.6 Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Station de Lure
Rapporteur : Thomas CHERBAKOW

Le budget annexe Station de Lure a été créé à la demande du comptable public du Trésor en 2016, faisant référence à l'activité « remontés mécaniques » qui relève de l'application M43 relative aux services publics locaux de transport de personnes. Le code des transports reconnaît en effet le caractère industriel est commercial des transports publics.

Si cette activité est présente sur le site, lorsque celui-ci a la chance d'être enneigé, la station de Lure nécessite des charges de fonctionnement dont il faut tenir compte (personnel et entretien). Par ailleurs, la station de Lure a pour ambition de générer d'autres activités de plein nature (raquettes, luge, tubbing, VTT, sentiers de randonnées pédestres ou à cheval, fermeture de la route pour les vélos et Challenge de Lure (ascension chronométrée), journées découverte des écoles et centres aérés, observations astronomiques, …).

La plupart de ces activités qui viennent compléter l'activité ski, laquelle vise essentiellement à offrir un apprentissage destiné à un public jeune et familial, sont non lucratives mais génèrent pourtant des frais de gestion (charges de personnel, frais divers).
Le budget annexe tel que créé en 2016 comprenait l'exhaustivité des dépenses relatives à la gestion de l'équipement. Pour être équilibré, il nécessitait donc le versement d'une subvention conséquente du budget principal.

Compte tenu que l'activité « industrielle et commerciale » ne représente qu'une partie mineure de l'offre touristique, un travail d'analyse réalisé en concertation avec les services de l'État (préfecture et direction départementale des finances publiques), a été effectué, distinguant les activités touristiques et de découverte de la nature (portées au budget principal), des activités commerciales (portées intégralement au budget annexe).
Ce travail a permis de réduire les dépenses inscrites au budget aux seules opérations qui induisent des recettes directes.

Ainsi, si le budget principal 2021 nécessite le versement au budget annexe d'une subvention d'équilibre, celle-ci pourrait s'établir au maximum à 32 500 €.

Le conseil communautaire est appelé à approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Station de Lure.

1.7 Vote du budget primitif 2021 : Budget principal et budgets annexes
Rapporteur : Thomas CHERBAKOW

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours suivant son approbation.
Chaque section (fonctionnement et investissement) doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services à la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagées par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement, nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif 2021, dont le budget principal s'élève à 8 897 461,89 € répartis en section de fonctionnement à 6 640 480,95 € équilibrés en dépenses et en recettes et en section d'investissement à 2 256 980,94 € équilibrés en dépenses et en recettes.

- **En dépenses de fonctionnement**

  - Les charges à caractère général (011) = 1 574 303, 36 €

Elles regroupent les achats courants et les charges relatives au fonctionnement courant de la collectivité parmi lesquelles on trouve les fluides, les fournitures, les prestations de service (ordures ménagères), l'entretien et la maintenance.

  - Les charges de personnel (012) = 1 400 635,78 €

  - Les atténuations de produits (014) = 1 006 187,52 €

Elles regroupent le versement des attributions de compensation et le versement du FPIC.

  - Les autres charges de gestion courante (65) = 1 523 557,34 €

Ce chapitre comprend pour les autres contributions, notamment le traitement des OM par le Sydevom, le montant des subventions allouées aux associations ou encore à l'office de tourisme intercommunal et le versement au SDIS.

- **<u>En recettes de fonctionnement</u>**

  - Produits des services (70) = 179 305,82 €

Ce chapitre comprend essentiellement la refacturation des mises à disposition des agents de la collectivité.

  - Impôts et taxes (73) = 4 578 757,72 €

C'est le principal poste de recettes de fonctionnement. Sans augmentation des taux, les recettes de fiscalité locale reposent sur la variation des bases calquée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

  - Dotations, subventions et participations (74) = 832 410,00 €

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par les différents financeurs. Parmi ces dotations, il faut citer la dotation de compensation des groupements de communes.

- **<u>En dépenses d'investissement</u>**
  - Les dépenses financières (16) = 90 000,00 €

  - Les immobilisation incorporelles (20) = 1 027 500,00 €

Le compte 204 s'élève à 1 000 000 € : il retrace l'ensemble des subventions d'équipement versées par la communauté de communes aux communes membres.

  - Les immobilisations corporelles (21) = 229 538,00 €

On y trouve les aménagements, les acquisitions de matériels et outillage, les matériels de transport, le matériel informatique et le mobilier.

  - Les immobilisations en cours (23) = 300 000,00 €

Les immobilisations en cours sont des immobilisations créées par les moyens propres de la collectivité et les immobilisations confiées à des tiers.

- **<u>En recettes d'investissement</u>**

Le financement de la section d'investissement est obtenu à travers les dotations et fonds divers, les subventions d'investissement, l'excédent d'investissement reporté et le virement de la section de fonctionnement.

- Le budget annexe SPANC s'élève à 41 575,86 € répartis en section de fonctionnement à 12 942,86 € équilibrés en dépenses et en recettes et en section d'investissement à 28 633,00 € équilibrés en dépenses et en recettes.

- Le budget annexe immobilier d'entreprise s'élève à 1 926 265,33 € répartis en section de fonctionnement à 582 910,99 € équilibrés en dépenses et en recettes et en section d'investissement à 1 343 354,34 € équilibrés en dépenses et en recettes.

- Le budget annexe station de Lure s'élève à 84 035,85 € répartis en section de fonctionnement à 55 850,53 € équilibrés en dépenses et en recettes et en section d'investissement à 28 185,32 € équilibrés en dépenses et en recettes.

Le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif 2021.

outre la subvention de 17 500€ pour le TRAIL , que je trouve beaucoup trop élevé , on donné 7 OOO avant.
sur le budget , nous sommes tellement riche , que nous pouvons viré 281 000 € de la section de fonctionnement en investissement, preuve que 500 000€ d'augmentation d'impôt c'est 2 fois trop.
et les économies sur le poste de Salomé ridicules et délétère.
Normalement , on vire de la section de fonctionnement en investissement, quand il y a un déficit en investissement, ce qui n'est pas le cas ou quand il y a des projets couteux d'investissements prévus, or là difficile de savoir quel programme d'investissement va être les mené dans les 8 mois qui restent. Le budget ne comporte pas de programmes avec des titres clairs.
le million concerne les futurs fonds de concours, (dont le principe n'a pas encore été voté, délib prévue en juin) . 1 000 000 € pour 13 communes, à demander entre juin et décembre cela fait quand meme beaucoup.

2. Jeunesse - social

2.1 Maison France Services : demande de subvention FNADT – FIO et Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Rapporteur : Maryse BLANC

Les maisons de services au public (MSAP) permettent l'égalité d'accès aux services publics. Elles accompagnent les usagers dans leurs démarches de la vie courante : prestations sociales, accès à l'emploi, aux transports, à l'énergie, à la santé, au droit ou encore accompagnement à l'entrepreneuriat...
Les citoyens éloignés des administrations, notamment en zones rurales et périurbaines, sont les premiers bénéficiaires de ces initiatives locales.

Chaque maison de services au public délivre une offre diversifiée de services dans ses modalités et contenus, en fonction des accords passés entre la structure porteuse de la maison de services au public et les partenaires signataires d'une convention qui en décrit le fonctionnement : information de premier niveau, orientation vers les opérateurs de services, prises de rendez-vous pour des permanences ou à distance, accompagnement des usagers dans leurs démarches, accompagnement numérique, aide à la recherche d'emploi, etc.

Si chaque maison doit conventionner avec les opérateurs partenaires de la politique publique, une place importante est laissée aux partenariats annexes - avec d'autres acteurs institutionnels et associatifs locaux - afin de répondre au mieux aux besoins des populations du territoire.

Une maison de services au public est un espace associant systématiquement présence humaine et accès aux outils numériques. Les agents des maisons de services au public sont formés – par les opérateurs ainsi que par l'État et ses partenaires – aux actions de médiation sociale et numérique, afin de lutter contre l'illectronisme et favoriser l'inclusion numérique.

La reconnaissance « MSAP » permet un financement de l'État par le FNADT doublé par le fonds inter-opérateurs (FIO) reconduit cette année. Pour l'obtention de ce double financement, la condition du label « France services » deviendra obligatoire dès 2022. Pour ce qui nous concerne ce label a été obtenu dès janvier 2020.

Les Maisons de services au public portées par des collectivités ou des associations bénéficient d'un financement de 25 % de leur budget annuel de fonctionnement par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) (avec un plafond de 15 000 €). Ce financement de l'État est doublé par le fonds interopérateurs (FIO) regroupant les opérateurs partenaires (Pôle emploi, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, la Caisse Nationale Allocation Familiale, la Caisse Nationale Assurance Vieillesse, la Caisse Centrale Mutuelle Sociale Agricole et le groupe La Poste). Le budget restant est à la charge du porteur de la maison de services au public.

Le dossier de subvention doit être présenté à la Préfecture de département et doit être constitué de différentes pièces, outre la demande d'aide précisant le montant sollicité. La convention cadre signée entre la structure porteuse et les opérateurs concernés et le budget prévisionnel pour l'exercice en cours pour la MSAP doivent être fournis.

L'État doit pouvoir obtenir la confirmation de l'utilisation régulière de l'outil de reporting de la cellule d'animation nationale de la Caisse des dépôts via notamment un bilan qualitatif relatif aux années antérieures.

Le conseil départemental des Alpes de Haute Provence soutient également la Maison France services pour les actions qu'elle met en œuvre depuis plusieurs années.

Le conseil communautaire est appelé à approuver les demandes de subventions de la MFS auprès de l'État (FNADT et FIO) pour un montant de 30 000 € ainsi que du conseil départemental des Alpes de Haute Provence pour un montant de 6 000 €.

2.2 Subvention au Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles – CIDFF Rapporteur : Maryse BLANC

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du 04 exerce une mission d'intérêt général qui lui a été confiée par l'Etat avec pour objectif de dispenser des informations et des orientations juridiques personnalisées. Son action au plus près de la population permet de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ou des hommes avec pour finalité de promouvoir leurs droits et ceux des familles.

L'action du CIDFF se décline en plusieurs axes :

- L'information, le renseignement et l'accompagnement du public : accès au droit, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, mixité, égalité femmes-hommes, lutte contre la discrimination,
- Lutte contre les violences intrafamiliales,
- La sensibilisation et la formation auprès de groupes,
- L'action en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
- L'information juridique dans le domaine du Droit des étrangers.

Le CIDFF 04 organise une permanence juridique mensuelle à l'EFS/MSAP de Forcalquier depuis plusieurs années. Neuf permanences d'une demi-journée ont eu lieu au cours de l'année 2020. Cela a permis d'informer en matière de droit civil et plus particulièrement de droit de la famille 13 personnes reçues en entretien (11 femmes et 2 hommes). Cette permanence répond aux besoins de la population du Pays de Forcalquier.

De manière plus globale, sur cette même période, 46 personnes de la communauté des communes ont fait appel à un des services du CIDFF 04 afin de recevoir des informations et des réponses en droit de la famille, en matière d'accompagnement des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, mais aussi en matière de droit des étrangers. Un véritable travail d'accompagnement vers l'emploi est aussi accompli par l'association qui bénéficie du soutien d'une conseillère en insertion professionnelle.

Typologie du public reçu :
10 personnes ont moins de 25 ans
22 personnes ont entre 25 et 45 ans
14 personnes ont plus de 45 ans

16 personnes ont des enfants à charge
41 sont de nationalité française et 5 de nationalité hors UE

Un partenariat local solide et efficace existe, et c'est dans ce cadre que se déclinent les réponses apportées aux personnes fragilisées et confrontées à de réelles difficultés.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, L'EFS/MSAP, le Centre Médico-Social, la Mission Locale, les brigades de gendarmerie permettent l'orientation du public vers le CIDFF 04 et n'hésitent pas quand cela est nécessaire à favoriser une collaboration active et ciblée.

Les caractéristiques sociales des bénéficiaires, les thématiques et les publics ciblés permettent à la chargée de projet « Egalité » du CIDFF 04 d'intervenir aussi dans les établissements scolaires, les entreprises, auprès de stagiaires, à l'occasion de formations, en différents lieux du département. Cette action s'inscrit dans une perspective de respect et de promotion des valeurs d'égalité et de fraternité de la République et dans la mise en œuvre d'une véritable expertise sur les questions relatives à l'égalité femmes-hommes au sein de notre société.

La communauté de communes apporte son soutien au CIDFF 04 depuis l'année 2014 pour l'ensemble des mesures et des actions réalisées sur son territoire.

L'association sollicite un soutien financier de la communauté de communes sur la base d'une participation à hauteur de 2 100€ pour l'exercice 2021.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer en faveur d'une subvention à l'association dont le montant s'établirait à 2 100 €.

2.3 Subvention à la Mission Locale 04

Rapporteur : Maryse BLANC

La Mission Locale intervient à l'Espace France Services de Forcalquier dans le cadre d'une action globale visant à assurer dans le temps et dans les territoires un service public pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire.

À leur demande ou à l'initiative de certains organismes (Pôle emploi, CMS, …), les jeunes bénéficient d'un accompagnement exercé au quotidien qui les guide vers l'emploi, la formation et l'autonomie. L'offre de services de la Mission Locale s'adapte aux spécificités de chaque territoire d'intervention. Elle répond aussi aux politiques de jeunesse nationale, régionale et locale.

Les dispositifs élaborés s'adaptent aux besoins des jeunes. Les actions qui les concernent font l'objet d'une concertation permanente avec les différents partenaires que sont les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et les entreprises.

La mission locale intervient le 3ème vendredi de chaque mois à l'EFS/MSAP de Forcalquier dans le cadre d'une permanence qui dure toute la journée.
129 jeunes de la communauté de communes ont été en contact en 2020 avec la Mission locale 04 sur un total de 3029 jeunes suivis dans le département soit une proportion de 4,2% des jeunes accompagnés.

Sur ces 129 jeunes en contact il y a 44 jeunes nouvellement accueillis en 2020 dont 16 femmes. Sur l'ensemble de ces jeunes, 5 ont un niveau d'études supérieures (3 hommes et 2 femmes), 47 ont le baccalauréat, 77 ont un niveau CAP/BEP ou moins (majoritairement des hommes).

Les jeunes de 16/21 ans sont surreprésentés (66%) par rapport aux 22/25 ans (34%). Les jeunes hommes représentent 53 % et les jeunes femmes 47% des personnes accueillies.

11 d'entre-deux sont mineurs. L'origine territoriale reste majoritairement issue de la commune de Forcalquier (82 jeunes), puis ensuite, de Saint–Etienne les Orgues (13 jeunes), d'autres communes (8 jeunes), de Limans (5 jeunes), d'Ongles (5 jeunes), de Lurs (5 jeunes), de Sigonce (5 jeunes), de Pierrerue (6 jeunes).

La subvention sollicitée est de 1 € par habitant soit donc un montant de 10 109 €.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution de la subvention en faveur de l'association Mission Locale 04.

3. Environnement

3.1 GEMAPI : Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec Durance Luberon Verdon Agglomération

Rapporteur : David GEHANT

La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure est compétente en termes de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2018. Cette compétence induit la mise en place d'actions sur le territoire en vue de préserver et/ou restaurer les milieux aquatiques ainsi que pour réduire les risques liés aux inondations. Ce type d'intervention ne peut se faire de manière cohérente à la simple échelle de l'EPCI mais doit se faire à celle du bassin versant.

la laye ?

Trois bassins versants sont présents sur le territoire CCPFML : le bassin versant du Lauzon, celui de la Durance et celui du Largue. Celui de la Durance est exclusivement géré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) et les deux autres n'ont pas de structure porteuse. C'est donc aux EPCI compétents en matière de GEMAPI de s'organiser. Ces deux bassins versants sont partagés entre trois EPCI : la CCPFML, la CCHPPB (Haute-Provence – Pays de Banon) et la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération).

92 % bassin du Lauzon concerne la CCPFML 37 % sur la Laye

Il est ici proposé d'entamer un travail partenarial à l'échelle des 3 EPCI ci-dessus en vue de la mise en place d'un plan de gestion qui déterminera clairement les actions à mener sur chaque territoire tout en prenant en compte l'ensemble du bassin versant.
Pour ce faire, la première étape, objet de la délibération liée à cette note, consistera en la réalisation d'un accompagnement des trois structures par un bureau d'études afin de définir les rôles de chacun dans cette mise en place.

Enfin, trois points importants sont à noter :

- Les intempéries de fin 2019 ont eu de graves conséquences sur les infrastructures et l'environnement mais également sur les personnes avec un décès sur le bassin versant du Largue.
- L'exécution d'un plan de gestion cohérent sur ce type de cours d'eau est soumise à la réalisation de Déclaration d'Intérêt Général dont les délais de mise en œuvre sont d'environ 2 ans. La CCPFML souhaite pouvoir commencer à mettre en œuvre certaines actions.
- Les services de l'État et l'Agence de l'Eau ont, à l'occasion d'une réunion sur le sujet en juillet dernier, rappelé que la mise en place d'un travail à l'échelle du bassin versant était une condition indispensable pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier de leur part.

Le conseil communautaire est appelé à approuver la réalisation d'un accompagnement des trois structures par le biais d'un bureau d'études commun.

Ont rencontré le Parc et le SMAVD

IFrançois explique :
e bassin de la Durance est hors jeu car c'est le SMAVD qui le gère. Seule Lurs est un peu concernée
pour le Lauzon on ferait ce qu'on veut seul
mais sur les deux autres on peut pas faire san DLVA et Banon
il y a eu des rencontres DG/Dépieds ; Dépieds va sans doute partir tout seul.

les trois présidents se sont rencontrés sans le dire.

François précaunise de dissocier le Lauzon pour pouvoir avancer. Si on laisse la délib comme ça ,
ça va nous bloquer. Il faut dissocier le Lauzon pour être autonome sans dépendre de Dépieds.
Il faut laisser le Lauzon aux mains du SMAVD.
C'est ce qui a été dit au SMAVD par Dalmasso, Chiapella et Prevost, ils vont penser qu'on n'a pas de parole si on laisse la délib comme ça.
Il faut laisser dans la délib Laye et Largue
Un accord de principe a été pris avec le SMAVD, c'est le dédire.

Michel Dalmasso promet à François qu'il s'arrangera ensuite pour que le SMAVD reste sur le Lauzon

3.2 <u>Adhésion au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique – SARE</u>
<u>Rapporteur</u> : Christian CHIAPELLA

En 2021, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) sera mis en place afin de renforcer les services existants et de proposer des accompagnements plus poussés pour la réalisation concrète de travaux d'amélioration des bâtiments. Il permettra d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs privés, vers la rénovation énergétique. Il mobilisera les collectivités territoriales, les réseaux professionnels, et s'appuiera sur le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

Sous le pilotage du conseil départemental, le projet de l'Agence Locale de Transition Energétique et du Parc Naturel Régional du Luberon propose de couvrir l'intégralité du territoire avec tous les actes métiers. ALTE couvrirait la totalité du territoire départemental et aurait une mission de chef de file sur les sujets liés à la communication et l'animation, le PNRL ne couvrirait que le territoire de ses EPCI (CCHPPB, CCPFML, DLVA) représentant 50% de la population départementale. ALTE irait à la rencontre des publics cibles du territoire pour faire la promotion et le conseil à la rénovation énergétique. Le PNRL capterait le public via son réseau de permanence archi-conseil. Ces deux structures peuvent s'appuyer sur leurs expériences de portage d'espace info énergie (dans le 84) et de la plateforme territoriale à la rénovation énergétique (dans le 84 et le 04), ainsi que sur le déploiement du SARE dans le département de Vaucluse.

Les objectifs du programme sont les suivants :
- Renforcer la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments (logements et petit tertiaire privé) en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels ;
- Assurer un parcours complet d'accompagnement avec une couverture complète du territoire national en consolidant et/ou complétant les dispositifs territoriaux existants, constitués des Espaces conseils FAIRE (Espaces Info Energie, Plateformes territoriales de rénovation énergétique etc) ;
- Assurer une bonne articulation entre les espaces FAIRE, les services publics d'accueil et de conseils tels que Maisons France Services, les Mairies… Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche qui vise : à assurer la fiabilité de l'information délivrée aux ménages sur tout le territoire régional, à apporter aux ménages et aux professionnels une meilleure lisibilité du réseau des acteurs et des aides disponibles et à structurer une gouvernance aux échelles régionales et locales (permettant la couverture totale du territoire régional).

En contrepartie des prestations fournies grâce à l'adhésion au programme, une participation d'un montant de 4 000 € est demandée à la collectivité.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'adhésion au programme ainsi qu'autoriser le versement de la contribution correspondante.

4. Culture

4.1 <u>Réseau de lecture publique : demande de subvention pour postes aidés</u>
<u>Rapporteur</u> : Patricia PAUL

La Communauté de communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure désignée comme Pays du livre et de l'écriture a structuré son réseau de lecture publique depuis plusieurs années et l'a développé en ouvrant les portes de la médiathèque de Forcalquier en décembre 2019.

Aujourd'hui, ce réseau de lecture est constitué de 7 bibliothèques encadrées par l'équipe de bibliothécaires professionnels salariés.

Celle-ci est composée d'une directrice du réseau de lecture publique arrivée en novembre 2017 et de deux agents bibliothécaires.

De plus, pour promouvoir la lecture publique en France, l'Etat a lancé en 2018 un dispositif aidant les collectivités territoriales à recruter des agents de bibliothèque à l'aide de subvention et ce dans l'optique de développer leur compétence en lecture publique sur leur territoire.

Cette subvention est proposée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Elle permet la prise en charge de 80% des salaires des deux postes d'adjoints territoriaux du patrimoine catégorie C sur une durée de 5 ans par le dispositif de la dotation générale décentralisation relatif à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques. Cette subvention est valable jusqu'en 2022 inclus.

Notre EPCI bénéficie de cette subvention depuis 2018 pour les deux agents de bibliothèque recrutés en 2018 et 2019.

Cette subvention doit être sollicitée tous les ans auprès de la DRAC PACA avant le mois de mai de chaque année.

Le conseil communautaire est appelé à autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention « extension d'horaires d'ouverture » auprès de notre partenaire de la DRAC.

4.2 Soutien aux associations culturelles

Rapporteur : Patricia PAUL

Chaque année, la communauté de communes apporte un soutien financier sous forme de subvention aux associations culturelles du territoire proposant des projets artistiques diversifiés répondant aux objectifs de la politique culturelle communautaire.

Pour l'année 2021 il est proposé les montants suivants :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	**MONTANT PROPOSE POUR L'ANNEE 2021**
L'Office Central de Coopération à l'Ecole 04	3 630 €
Les Rencontres Musicales de Haute Provence	3 000 €
Croq'Livres	6 000 €
L'Osons Jazz Club	5 000 €
Bleu en Lure	1 800 €
La Baleine qui dit « Vagues »	3 000 €
La Miroiterie	5 000 €
Compagnie 2b2b	2 000 €
Le K'Fé Quoi !	20 000 €
TOTAL	**49 430 €**

4.3 Demande de subvention école de musique

Rapporteur : David GEHANT

L'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique (EIEA) est l'outil de la communauté de communes en matière de sensibilisation et de formation artistique sur le territoire. Assurant un service public de proximité, elle œuvre tout au long de l'année pour proposer un apprentissage et un perfectionnement dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques à destination des enfants et des adultes.

Au-delà de la pratique de l'enseignement, l'EIEA effectue un travail continu et rigoureux pour animer un projet de développement et de coordination des activités musicales et artistiques sur le territoire. Pour ce faire, l'association a créé des partenariats avec le K'fé Quoi !, la Compagnie des Oliviers, le centre socio-culturel de la Cordelière, l'Osons Jazz Club…, afin d'élargir le spectre de ses activités et sortir l'école de ses murs.

Quelques chiffres relatifs à l'année scolaire 2020-2021 :
429 adhérents dont 283 enfants et 146 adultes
23 enseignants
30 disciplines enseignées

Afin de participer au financement de ses activités, l'EIEA sollicite la communauté de communes pour l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement de 45 500 €.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'octroi de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'EIEA et d'autoriser le président à signer la convention annuelle d'objectifs établie entre la communauté de communes et l'EIEA définissant les modalités d'application techniques et financières du partenariat.

5. Développement économique et touristique

5.1 Demandes de subvention tourisme : course cycliste « La roue d'Or Sisteronaise et association « Outdoor Events »

Rapporteur : Didier DERUPTY

- **Roue d'Or Sisteronaise**

Le Tour des Alpes de Haute Provence sera une course sur 2 jours en 3 étapes. Elle est ouverte aux coureurs de 2ème – 3ème catégorie- Junior et Pass Cycliste. Elle pourra se courir individuellement ou par club avec 10 coureurs maximum. Ce principe permet à des coureurs de petits clubs de pouvoir participer à une course par étapes et de se mettre en concurrence avec des plus grands clubs qui viennent avec leur équipe réserve.

Nombre de coureurs attendus : 150. Il faut ajouter le staff des équipes, du club et les bénévoles qui assurent la sécurisation des routes ainsi que les partenaires et prestataires.

Les étapes :
Samedi 08 mai : Oraison – Digne les Bains 116 km. Départ à 14h30
Dimanche 09 mai matin : CLM Digne – Digne 15,5 km. 1er départ à 8h30 puis toute les 30''
Dimanche 09 mai Après-midi : Départ à 14h00 St Etienne les Orgues – arrivée Forcalquier 104 km, la remise protocolaire générale se fera à Forcalquier avec la remise des maillots des leaders des GPM, des Rush, du meilleur jeune.

Les communes traversées : Fontienne, Forcalquier, Lardiers, Ongles et Saint-Etienne-les-Orgues.

Presse : La Provence, Le Dauphiné libéré, Haute Provence info, La France Cycliste, DCI TV, Direct Vélo (un site internet dédié au vélo qui présente la course et fait paraitre la liste des coureurs, les résultats).

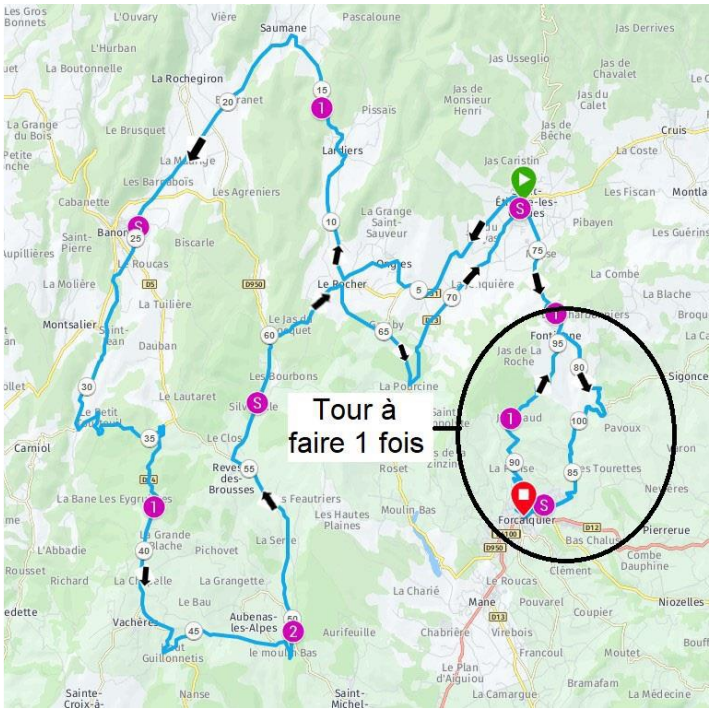

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 4 500 € en faveur de l'association.

- **Subvention à l'association « Outdoor events »**

L'intérêt du trail sur le territoire n'est plus à démontrer avec l'organisation du trail de Haute-Provence depuis 7 années. La collectivité a souhaité également renforcer son soutien à l'activité en aménageant six itinéraires au départ de Forcalquier et Saint-Étienne-les-Orgues ainsi qu'un parcours de santé. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de faire de notre territoire une terre des activités de pleine nature avec la randonnée pédestre, le vélo, le VTT et l'équestre.

L'association Outdoor Events In Provence est une association Forcalquiérenne créée en août 2013. Elle a pour objet d'organiser et coordonner des manifestations sportives visant notamment à promouvoir les activités de pleine nature en répondant à des enjeux touristiques et économiques.

A compter de l'année 2021, l'association Outdoor Events souhaite proposer 3 évènements sur le territoire :

- La 9e édition du Trail de Haute Provence qui se déroulera du 14 au 16 mai selon la réglementation sanitaire en vigueur. Cet évènement rassemble plus de 3 500 coureurs ainsi que leurs proches, ce qui contribue à accroitre l'activité touristique et économique du territoire. Ainsi, 8 courses sont proposées pour tous les niveaux avec 7 courses au départ de Forcalquier et le marathon au départ de Lardiers. 4 courses permettent de gagner des points de classement à l'ITRA (organisation internationale de classement des coureurs de trail) ;

- La 2e édition du THP running le 25 septembre avec un départ de Saint-Etienne-les-Orgues et une arrivée à la station de Lure. Cette course vient en amont du Marseille Cassis, ce qui permet aux athlètes régionaux de venir s'entrainer ;
- La 1ère édition du THP Winter le 18 décembre : course sur neige ou hors neige au départ de la station de Lure.

En parallèle, le magazine Trail Endurance Mag a organisé la seconde édition du big test shoes trail 2021 sur le territoire de la communauté de communes. Un partenariat a été établi avec l'association Outdoor Events à hauteur de 7 000 €

Pour ce faire, l'association sollicite un soutien à la communauté de communes à hauteur de **17 000 €** (10 000 € pour les 3 évènements et 7 000 € pour le test chaussures) sur un budget total de 284 840 €. Le budget est multiplié par deux en raison de la présence d'un village spécifique pendant 3 jours pour le THP et pour le développement des 2 évènements running et Winter.

Cette subvention sera conditionnée au respect des espaces naturels et aux mesures de protection en vigueur sur les programmes portés par nos partenaires : ENS, Natura 2000, réserve de biosphère, PNR Luberon, etc.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 17 000 € en faveur de l'association Outdoor Events.

5.2. Adhésion au Label « station verte »

Rapporteur : Patricia PAUL

La station de Lure est une station multi-activité ayant pour enjeux :

- Poursuivre la diversification touristique hivernale et estivale : aménagement vélo, parcours tir à l'arc,
- Devenir une véritable destination touristique en période estivale avec une politique d'animation dédiée ;
- Définir une identité Montagne de Lure autour de :
    - Itinérance Lure Ventoux ;
    - Historique : colporteur et plantes, station de ski (pionnière) ;
    - Environnement : entrée du PNR + les labels existants ;
- Mener une politique de sensibilisation des enjeux du site auprès des différents publics (grand public, scolaire)

La mise en place d'un label est un critère de choix pour les visiteurs et un gage de qualité. Le label Station Verte est une des réponses aux enjeux de la station de Lure tout en suivant un cahier des charges visant à tendre vers une destination éco touristique.

1er label d'écotourisme de France, le réseau Station Verte a pour objectif de favoriser et de développer le tourisme de nature dans les communes rurales afin de contribuer à la préservation des terroirs et à leur dynamisme économique. La station verte se définit commune un territoire d'accueil au cœur des terroirs, reconnu comme une station organisée, proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique et respectueux.

Les plus-values sont les suivantes :

- Une reconnaissance de positionnement de tourisme de nature à vocation éco touristique ;
- Un appui méthodologique pour faire progresser la destination et développer des actions ;
- Une notoriété grâce aux outils et actions de promotion et de communication fédéraux.

Les critères d'engagement :
Les 10 engagements à respecter pour répondre au label station verte sont les suivants :

- Être engagé dans la démarche écotourisme ;
- Proposer des aménagements de qualité dans un cadre paysager agréable ;
- Proposer un service de conseil et d'information touristique engagé dans une démarche de qualité ;
- Proposer un hébergement diversifié et une restauration ouverte à l'année ou en cohérence avec la fréquentation touristique ;
- Disposer de services et de commerces adaptés aux demandes des touristes et visiteurs ;
- Disposer d'une offre de loisirs de pleine nature ;
- Proposer un programme d'animations et de festivités ;
- Adapter une offre à destination des familles ;
- Favoriser l'accessibilité tarifaire pour tous ;
- Mettre en place une organisation performante pour coordonner et animer la station verte

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 850 €.
Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant de l'adhésion.

5.3 Subvention à l'office de tourisme intercommunal

Rapporteur : Didier DERUPTY

Au sein des politiques portées par la communauté de communes, le développement touristique apparaît comme une préoccupation majeure. Aussi, la communauté de communes s'est-elle attachée à développer une politique active en matière de développement touristique depuis 2003, avec la prise de la compétence tourisme, par le soutien à l'office de tourisme et l'aménagement de sentiers pédestres et VTT.

Depuis 2010 ont été instaurés en plus :

- la collecte de la taxe de séjour ;
- le réaménagement de la station de ski ;
- le soutien aux associations et évènementiels forts du territoire ;
- ainsi qu'une politique de valorisation des filières d'excellence.

Le tourisme est une valeur ajoutée sur notre territoire qu'il convient de conforter, de repenser face aux mutations touristiques. Il est à considérer comme un enjeu économique à part entière, de conforter et de diversifier l'offre, intégrer les attentes des consommateurs de la destination dans le développement touristique. Le territoire est une destination touristique à conforter à la croisée du Luberon, Haute Provence avec des espaces préservés et une richesse patrimoniale à développer.

Une convention triennale 2019-2021 entre l'OTI et la CCPFML définit les missions confiées : accueil, communication / promotion et animation des réseaux. Les objectifs de l'année 2021 portent sur :

- la poursuite de la stratégie d'accueil et de fidélisation des clientèles sur la destination ;
- le développement de l'attractivité de la destination Pays de Forcalquier-Montagne de Lure auprès des clientèles nationales et internationales, par un plan d'actions de communication globale ;
- consolider la stratégie commerciale de la destination afin de contribuer au développement économique des acteurs du territoire et de l'autofinancement ;
- développer des synergies avec les acteurs touristiques du territoire en proposant un marketing de services ;

Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant de la subvention annuelle 2021 à l'OTIPFML de 217 500 €.

5.4 <u>Signature de la convention d'adhésion à « destination touristique Luberon »</u>
<u>Rapporteur</u> : Didier DERUPTY

Le conseil régional de la région Sud PACA, dans le cadre du plan de croissance de l'économie touristique régionale, a pour ambition de mailler le territoire régional de destinations touristiques infrarégionales fortes et connectées.
C'est pourquoi, sous l'impulsion de cette démarche régionale, les structures (collectivités et offices de tourisme, parc naturel régional du Luberon PNRL) entendent s'engager autour d'un projet de coopération interterritoriale de « destination infratouristique Luberon », avec une coordination du partenariat porté par le PNRL.

En amont, un assistant à maîtrise d'ouvrage a réalisé un diagnostic de la destination Luberon, qui confirme que le Luberon bénéficie auprès de ses clientèles touristiques d'une vraie notoriété qui repose sur ses sites naturels et culturels remarquables et qui peut prétendre à une destination infrarégionale.

L'enjeu principal consiste à travailler à une stratégie marketing et numérique commune déclinée en plan d'actions afin de construire une image et une communication cohérente de la destination.
La collaboration s'adosse à un socle de valeurs communes :

- de bâtir et de mettre en œuvre une stratégie concertée et coordonnée à l'échelle du Luberon en privilégiant une approche de tourisme durable, écotourisme ou slow tourisme ;
- d'imaginer et mettre en œuvre les mécanismes de solidarité permettant de gérer et préserver collectivement les sites et espaces sensibles vecteurs de notoriété et de prendre en compte les enjeux de préservation de patrimoines, de respect de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et de transition écologique ;

et des objectifs partagés :

- organiser et animer une gouvernance touristique à l'échelle de la destination rassemblant les acteurs publics et/ou privés concernés et de définir le rôle de chacun ;
- identifier les ressources touristiques communes et complémentaires du territoire pour diversifier l'offre et œuvrer collectivement au bénéfice de la destination ;
- veiller à équilibrer la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace ;
- qualifier l'offre touristique en contribuant à la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs du tourisme ;
- conduire des actions communes de promotion centrées sur des marchés porteurs de croissance et de retombées économiques ;
- s'engager dans une vraie démarche globale de digitalisation
- organiser l'accueil des publics et organiser l'information touristique ;
- observer et de qualifier les clientèles ;
- évaluer le programme d'action.

Les modalités de mise en œuvre :

Un Comité de destination (= comité de pilotage) qui sera animé par un comité technique, qui comportera les structures suivantes :

- Collectivités : Pays d'Apt, Côté Lub, CCPFML, DLVA, Cavaillon, Pays de Sorgues
- Offices de tourisme : OT Apt, OT Côté Lub, OTI Forcalquier-Lure, DLVA, Cavaillon, Pays de Sorgues
- Collectivités partenaires et financeurs : région Sud, CD04 et CD84

Le comité technique serait co-animé par le PNRL et les OTIS Cœur de Provence et Forcalquier-Lure.

Le pilotage de l'opération Destination Luberon est assuré par la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, en lien avec l'office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier-Montagne de Lure.

Pour chaque action portée en commun par les offices de tourisme, il sera défini un chef de file qui assurera la coordination administrative et financière et présentera, au nom de tous les partenaires, la demande de subvention pour la réalisation de l'opération.

La convention porte sur une période de 3 ans, de 2021 à 2024.

Le conseil communautaire est appelé à approuver la signature de la convention d'adhésion.

5.5 <u>Subvention à l'association « Initiative Alpes Provence » et Agence de développement 04</u>
<u>Rapporteur</u> : Didier DERUPTY

- **Initiative Alpes Provence** initiative du 04 et 05 ont fusionné pour donner Initiative Alpes Provence

L'association Initiative Alpes Provence est une association d'appui et de financement à la création d'entreprises. Elle œuvre sur le territoire communautaire contribuant ainsi à favoriser le maintien et le développement d'activités économiques. Son intervention est construite autour de deux services, proposés gratuitement aux créateurs ou repreneurs d'entreprises :

- Prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie exigée, qui permet au créateur de renforcer ses fonds propres et d'accéder à un financement bancaire ;
- Suivi et accompagnement sous forme d'aide pour finaliser le dossier de création d'entreprise (compte d'exploitation prévisionnel, plan de trésorerie, …), suivi, parrainage, formation.

Sur le territoire de la communauté de communes, en 2020, ce sont 35 entreprises qui ont été créées ou reprises et 68 emplois créés ou maintenus avec le soutien de la plate-forme IAP, pour un montant total de 268 000 € de prêts d'honneur accordés.

Ces chiffres montrent que la plateforme d'initiative locale poursuit son rôle essentiel en matière de maintien et de développement de l'emploi durable sur notre territoire. L'intérêt d'un tel dispositif à l'œuvre sur notre territoire n'est plus à démontrer.

Pour notre collectivité la représentante aux conseils d'administration est Caroline Masper.

L'association sollicite notre soutien à hauteur de 0.70 € par habitant pour l'année 2021.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le soutien de la plateforme Initiative Alpes Provence par l'attribution d'une subvention à hauteur de 0,70 €/habitant soit **7 076 €** pour l'année 2021 (pop légale en 2021 = 10 109)

- **Subvention à l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence**

L'agence de développement a pour vocation de contribuer au développement économique et au dynamisme du tourisme départemental. En partenariat étroit avec les institutions et les professionnels locaux, elle doit renforcer l'attractivité du territoire.
Elle effectue les missions suivantes :

- promotion du territoire auprès de porteurs de projets (notamment sur les filières d'activités phares du département : cosmétique, agro-alimentaire, énergies) ;
- prospection des industriels en France et à l'Étranger en recherche de sites d'implantation ;
- accueil et accompagnement des entreprises sur le territoire avec proposition d'une offre de services sur-mesure ;
- promotion et valorisation du potentiel touristique du département en France et à l'étranger,
- animation et conseils auprès des différents acteurs en initiant et en coordonnant les initiatives publiques ou privées ;
- observation et analyse de l'évolution de l'activité touristique.

Afin de réaliser ses actions annuelles, l'AD04 a besoin du soutien financier des communes ou de leur établissement public de coopération.

Notre soutien permettra à cet outil fédérateur de renforcer notre visibilité et travailler ensemble sur notre stratégie de développement économique et touristique par le biais d'appuis techniques et des nombreux outils que l'association met à notre disposition *(accompagnement de prospects, conseils stratégiques, observatoire économique, salons spécialisés –par exemple celui organisé par la Provence « tout shcuss »- conférence de presse spécialisée, flux vision tourisme).*

En 2020 (chiffres arrêtés de septembre 2020), 107 demandes d'installations d'activités sont parvenues à l'AD04, 106 biens à la location ou à l'achat ont été proposés et 41 visites effectuées.
Le nombre de visiteurs sur le site « investinalpesdehauteprovence » ne cesse d'augmenter (836 en 2018, 1013 en 2019 et 1500 en septembre 2020)

Pour notre territoire en 2020, 2 entreprises se sont installées grâce à notre collaboration,

- Steel Wood Stone à Saint Etienne les Orgues (dans une partie de l'ancienne papeterie Mosca) une société spécialisée dans la vente, l'expertise et la restauration de fossiles d'animaux.
- Eden Ecosytem à Forcalquier dans un de nos ateliers relais de la zone d'activité, une société spécialisée dans l'extraction végétale innovante (des extraits naturels innovants, éco-conçus et destinés à la formulation de parfums, cosmétique, aromathérapie et compléments alimentaires)

L'association sollicite notre soutien à hauteur de 8000 € pour l'année 2021.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la subvention demandée.

5.6 <u>Maison de la famille : demande de subvention « jardins partagés »</u>
<u>Rapporteur</u> : Didier DERUPTY

La « Fête des jardins - de la nature et du partage » se veut être un moment d'échange et de partage afin de sensibiliser le grand public sur son environnement. Ce projet est en lien direct avec le Jardin partagé de l'Ubac géré par l'association en centre-ville depuis 2013.

La « Fête des jardins - de la nature et du partage » vise à offrir gratuitement à un large public des conseils et des informations via un marché des exposants, des balades botaniques et entomologiques, des ateliers (enfants et adultes) et des conférences. Cette année, l'accent sera mis sur la fabrication et l'usage de produits faits maison afin de mettre le jardinage à la portée de toutes les bourses.

Aussi, cet évènement ambitionne de valoriser et encourager des dynamiques locales d'animation, les activités de jardinage comme outils de lien social.

Soutien financier de la CC et intérêt communautaire

C'est la première année que l'association Maison de la Famille Pays de Forcalquier sollicite la Communauté de communes. La demande de soutien 2021 s'élève à 500 €.

Intérêts économiques

- Cet évènement, de par la liste des exposants, met en valeur un certain nombre d'acteurs de la filière « Senteurs & saveurs » du territoire notamment des pépiniéristes et producteurs locaux (miel, plantes, tisanes, etc.). La valorisation des produits locaux est un des enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du développement de l'économie agricole.
- Cet évènement permet aux habitants du territoire de bénéficier de végétaux locaux de bonne qualité.
- Les visiteurs (si les conditions sanitaires le permettent) pourront être amenés à faire fonctionner des commerces locaux (restaurants, cafés, boulangeries, etc.)

Intérêts environnementaux

- Sensibiliser le public par des conseils dispensés gratuitement (animations, conférences, stands d'infos) en permaculture, sur la protection des polinisateurs (stands Am api04, terre de liens, maraichers en permaculture)
- Sensibilisation à la gestion des déchets ménagers (info sur le compostage)
- Ateliers pour les enfants pour valoriser les activités de plein air et de nature (atelier création d'un herbier pour apprendre à reconnaître la flore locale
- Valorisation de notre patrimoine végétal : balade reconnaissance de végétaux y compris ceux comestibles

L'association souhaite pouvoir pérenniser l'événement (au printemps et à l'automne) afin de prolonger les retombées économiques et environnementales sur notre secteur géographique.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le versement d'une aide d'un montant de 500 € en faveur de l'association « Maison de la Famille ».

6. Aménagement du territoire

6.1 LEADER : abondement de l'enveloppe FEADER

Rapporteur : Michel DALMASSO

Le programme LEADER 2014-2020 (prolongé jusqu'en 2023) est mis en œuvre par le Groupe d'Action Locale (GAL) Haute Provence Luberon, sur un territoire qui compte 103 communes situées sur le sud-est du Vaucluse et le sud-ouest des Alpes de Haute Provence, pour un peu moins de 150 000 habitants. Le GAL est porté juridiquement, financièrement et administrativement par la CCPFML depuis 2018, après la dissolution du Pays de Haute Provence. La CCPFML partage le portage politique et stratégique du programme avec le Parc naturel régional du Luberon et l'Agglomération Durance-Luberon-Verdon.

Le GAL Haute Provence Luberon dispose, pour l'ensemble de la durée de la programmation, d'une enveloppe financière dédiée issue du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui constitue l'un des deux piliers de la politique agricole commune de l'Union européenne. L'objectif du FEADER est de mettre en place un cadre cohérent et durable garantissant l'avenir des zones rurales, en se fondant notamment sur leur capacité à fournir un éventail de services publics qui dépassent la simple production de denrées alimentaires et sur le potentiel des économies rurales à créer de nouvelles sources de revenus et d'emplois, tout en protégeant l'héritage culturel, environnemental et patrimonial du monde rural. La mesure LEADER vise plus spécifiquement à soutenir des projets pilotes en zone rurale, lancés au niveau local.

Aujourd'hui, près d'une soixantaine de projets ainsi soutenus bénéficient au territoire Haute Provence Luberon, portés par autant d'acteurs privés et publics.

L'enveloppe du GAL Haute Provence Luberon, initialement dotée de 2 699 065,28 €, a déjà fait l'objet d'un premier abondement supplémentaire au premier semestre 2020 (120 000,00 € de plus), suite à la redistribution de l'enveloppe FEADER de l'un des autres GAL de la Région Sud qui renonçait à la mise en œuvre du programme LEADER.

Ce second réabondement, lui, prendra la forme d'une enveloppe dite « transitoire », dont les fonds proviennent des budgets des années de programmation 2021 et 2022 qui auraient dû intervenir sur la génération suivante du FEADER (2021-2027), mais que le retard pris au démarrage de l'actuelle génération 2014-2020 et la prolongation jusqu'en 2023 de sa période de programmation ne permettra pas d'engager.

L'importance des sommes disponibles (près de 8 millions d'euros pour la seule Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses 12 GAL, soit près de six cent mille euros par GAL) et le temps limité pour pouvoir programmer ces fonds (jusqu'au 31 décembre 2024) a incité la Région PACA, autorité de gestion du programme LEADER, à imaginer une mise à disposition plus souple qu'un traditionnellement lourd Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour mettre plus rapidement les fonds à la disposition des GAL qui en feraient la demande. La démarche prendrait la forme d'un appel régulier à fonds, disponibles dans une sorte de « pot commun » au sein duquel les GAL pourront puiser (principe de fongibilité des dotations), dont on ignore encore aujourd'hui la fréquence, mais qui pourrait être trimestrielle.

Un territoire au potentiel plutôt préservé malgré la pandémie

L'enjeu a également mobilisé les GAL, qui ont été invités à mener un conséquent travail de « prise de température » de leurs territoires respectifs – travail toujours en cours - afin d'évaluer leur capacité à engager cet abondement. Le GAL Haute Provence Luberon a ainsi pu estimer un potentiel de projets qui consommerait potentiellement l'envergure maximale de ce second réabondement, d'autant qu'il a fléché aujourd'hui près de 80% de son enveloppe et qu'il prévoit de l'avoir pratiquement épuisée d'ici la fin de l'année 2021.

C'est ce qui incite le GAL Haute Provence Luberon à demander la fourchette haute du réabondement auquel il peut prétendre, soit six cent mille euros de FEADER, sachant qu'il lui sera toujours possible d'ici la fin de la programmation actuelle, de restituer les fonds qu'il ne parviendrait pas à consommer au pot commun le cas échéant.

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le réabondement de l'enveloppe de FEADER.

pourquoi ne garder que 1 assistante pour le GAL ???
2 ne pouvaient pas s'entendre, une troisième personne avait été embauchée.
une des deux assistante est partie, le chef de service est parti aussi
recrutement sera lancé

6.2 <u>Signature de la convention « Petites Villes de demain »</u>
<u>Rapporteur</u> : David GEHANT

Le programme « Petites villes de demain » s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité.
Il vise à renforcer l'attractivité des centres-villes en permettant aux communes de répondre aux enjeux d'amélioration de l'habitat, de développement des services et de valorisation du patrimoine bâti et paysager et s'inscrit dans le cadre du plan de relance national.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Le dispositif Petites Villes de demain va permettre une réelle stratégie de territoire autour des orientations thématiques ayant trait à l'habitat, le soutien aux commerces et les patrimoines et cultures.

Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficientes du renouveau et des développements de la ville, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « petites villes », portés par les communes centre et leurs intercommunalités. Elaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires et vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir en s'appuyant sur leurs atouts.

A ce titre, la commune de Forcalquier a été labellisée au titre du programme « Petites villes de demain » par la préfecture du département des Alpes des Haute Provence le 15 novembre 2020.

Le conseil communautaire est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.

DELIBÉRATIONS

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : BUDGET ET FINANCES 1
Objet : Compte de gestion 2020 : budget principal et budgets annexes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion 2020 établi par le trésorier municipal pour le budget principal et les budgets annexes ;

CONSIDERANT le budget primitif pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDÉRANT qu'il y a une correspondance parfaite entre les chiffres des comptes administratifs du Président de la Communauté de communes, ordonnateur de la Communauté de communes et ceux du compte de gestion du Trésorier de Forcalquier, comptable public sur l'exécution du budget 2020,

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes : SPANC, Immobilier d'Entreprise, Station de Lure.

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultats budgétaires de l'exercice

30000 - C.C. PAYS FORCALQUIER MONT DE LU Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 820 552,47	6 347 406,74	8 167 959,21
Titres de recette émis (b)	1 230 511,10	6 223 848,23	7 454 359,33
Réductions de titres (c)		387 904,14	387 904,14
Recettes nettes (d = b - c)	1 230 511,10	5 835 944,09	7 066 455,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 023 572,68	5 841 569,74	6 865 142,42
Mandats émis (f)	573 804,58	5 735 054,41	6 308 858,99
Annulations de mandats (g)		60 653,86	60 653,86
Depenses nettes (h = f - g)	573 804,58	5 674 400,55	6 248 205,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	656 706,52	161 543,54	818 250,06
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30000 - C.C. PAYS FORCALQUIER MONT DE LU Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	601 192,07		656 706,52		1 257 898,59
Fonctionnement	490 606,43		161 543,54		652 149,97
TOTAL I	**1 091 798,50**		**818 250,06**		**1 910 048,56**
II - Budgets des services à caractère administratif					
30600-IMMOBILIER D ENTREPRISES					
Investissement	565 068,09		-136 302,94		428 765,15
Fonctionnement	153 858,78		30 958,78		184 817,56
Sous-Total	**718 926,87**		**-105 344,16**		**613 582,71**
TOTAL II	**718 926,87**		**-105 344,16**		**613 582,71**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
30500-SPANC-CC PAYS FORCALQUIE					
Investissement	21 109,08		1 121,96		22 231,04

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30000 - C.C. PAYS FORCALQUIER MONT DE LU

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement	533,04		-40,18		492,86
Sous-Total	**21 642,12**		**1 081,78**		**22 723,90**
30700-CCPFML STATION DE LURE					
Investissement	6 482,44		5 785,79		12 268,23
Fonctionnement	9 724,32		5 376,21		15 100,53
Sous-Total	**16 206,76**		**11 162,00**		**27 368,76**
TOTAL III	**37 848,88**		**12 243,78**		**50 092,66**
TOTAL I + II + III	**1 848 574,25**		**725 149,68**		**2 573 723,93**

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : BUDGET ET FINANCES 2
Objet : Compte administratif 2020 – budget principal et budgets annexes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 4 mars 2021 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°47-2020 du 31 juillet 2020 adoptant le budget principal) et les budgets annexes pour l'exercice 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°xx du 8 avril 2021 adoptant le compte de gestion du comptable public pour le budget principal et les budgets annexes, **;**

CONSIDERANT que le compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes est conforme dans ses écritures au compte de gestion 2020 du comptable public ;

CONSIDERANT le compte administratif pour l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

1. **Au titre du budget principal**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	1 230 511,10 €	5 835 944,09 €	7 066 455,19 €
DEPENSES	573 804,58 €	5 674 400,55 €	6 248 205,13 €
= Résultats propres à 2020	656 706,52 €	161 543,54 €	818 250,06 €
+ Résultats reportés 2019	601 192,07 €	490 606,43 €	1 091 798,50 €
= Résultats constatés fin 2020	**1 257 898,59 €**	**652 149,97 €**	**1 910 048,56 €**
+ Solde restes à réaliser 2020	- 159 032,04 €		- 159 032,04 €
= Résultat de clôture 2020 (y compris RAR)	**+ 1 098 866,55 €**	**+ 652 149,97 €**	**+ 1 751 016,52 €**

2. **Au titre du budget SPANC**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	1 121,96 €	12 500,00 €	13 621,96 €
DEPENSES	- €	12 540,18 €	12 540,18 €
= Résultats propres à 2020	1 121,96 €	- 40,18 €	1 081,78 €
+ Résultats reportés 2019	21 109,08 €	533,04 €	21 642,12 €
= Résultats constatés fin 2020	**22 231,04 €**	**492,86 €**	**22 723,90 €**
+ Solde restes à réaliser 2020	0,00 €		0,00 €
= Résultat de clôture 2020 (y compris RAR)	**+ 22 231,04 €**	**+ 492,86 €**	**+ 22 723,90 €**

3. Au titre du budget annexe Immobilier d'Entreprise

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	247 390,27 €	325 888,71 €	573 278,98 €
DEPENSES	383 693,21 €	294 929,93 €	678 623,14 €
= Résultats propres à 2020	- 136 302,94 €	30 958,78 €	- 105 344,16 €
+ Résultats reportés 2019	565 068,09 €	153 858,78 €	718 926,87 €
= Résultats constatés fin 2020	**428 765,15 €**	**184 817,56 €**	**613 582,71 €**
+ Solde restes à réaliser 2020	- 18 485,53 €		- 18 485,53 €
= Résultat de clôture 2020 (y compris RAR)	**+ 410 279,62 €**	**+ 184 817,56 €**	**+ 595 097,18 €**

4. Au titre du budget annexe Station de Lure

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	16 616,99 €	37 521,66 €	54 138,65 €
DEPENSES	10 831,20 €	32 145,45 €	42 976,65 €
= Résultats propres à 2020	5 785,79 €	5 376,21 €	11 162,00 €
+ Résultats reportés 2019	6 482,44 €	9 724,32 €	16 206,76 €
= Résultats constatés fin 2020	**12 268,23 €**	**15 100,53 €**	**27 368,76 €**
+ Solde restes à réaliser 2020	0,00 €		0,00 €
= Résultat de clôture 2020 (y compris RAR)	**+ 12 268,23 €**	**+ 15 100,53 €**	**+ 27 368,76 €**

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le compte administratif 2020 relatif au budget principal et aux budgets annexes ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget principal - Compte administratif 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CPTE	LIBELLES	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/CA 2019
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**1 176 968,32 €**	**1 263 320,11 €**	**86 351,79 €**	**7,34%**
6042	PRESTATIONS SERVICES	14 601,55 €	2 645,58 €	- 11 955,97 €	-81,88%
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 651,25 €	4 820,73 €	169,48 €	3,64%
60612	ELECTRICITE ENERGIE	44 584,53 €	30 255,14 €	- 14 329,39 €	-32,14%
60621	COMBUSTIBLE	2 603,08 €	5 752,18 €	3 149,10 €	120,98%
60622	CARBURANTS	30 572,55 €	23 126,65 €	- 7 445,90 €	-24,35%
60623	ALIMENTATION	1 167,33 €	449,55 €	- 717,78 €	-61,49%
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	5 586,85 €	2 420,97 €	- 3 165,88 €	-56,67%
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	276,42 €	- €	- 276,42 €	-100,00%
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 538,02 €	1 250,37 €	- 287,65 €	-18,70%
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	25 118,38 €	20 371,19 €	- 4 747,19 €	-18,90%
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	3 599,88 €	1 442,03 €	- 2 157,85 €	-59,94%
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 623,13 €	7 674,46 €	1 051,33 €	15,87%
6065	LIVRES DISQUES,…	2 987,63 €	2 935,86 €	- 51,77 €	-1,73%
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	338,39 €	20 894,25 €	20 555,86 €	6074,61%
6078	AUTRES MARCHANDISES		10 197,34 €	10 197,34 €	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	749 793,35 €	870 627,88 €	120 834,53 €	16,12%
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	19 835,80 €	18 015,97 €	- 1 819,83 €	-9,17%
6135	LOCATIONS MOBILIERES	21 910,17 €	19 368,45 €	- 2 541,72 €	-11,60%
614	CHARGES LOCATIVES COPROPRIETE	5 484,06 €	4 419,81 €	- 1 064,25 €	-19,41%
61521	ENTRETIEN TERRAINS	2 890,00 €	- €	- 2 890,00 €	-100,00%
615221	ENTRETIEN, REPARATIONS BATIMENTS PUBLIC	- €	- €	- €	
615228	AUTRES BATIMENTS	- €	2 598,00 €	2 598,00 €	
615231	ENTRETIEN VOIRIE	2 040,00 €	9 088,80 €	7 048,80 €	345,53%
615232	ENTRETIEN DES RESEAUX	15 292,80 €	16 996,00 €	1 703,20 €	11,14%
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	34 750,52 €	25 994,75 €	- 8 755,77 €	-25,20%
61558	ENTRETIEN & REPARATION MATERIEL	3 789,94 €	3 654,22 €	- 135,72 €	-3,58%
6156	MAINTENANCE	57 202,42 €	55 133,71 €	- 2 068,71 €	-3,62%
6161	MULTIRISQUES	528,38 €	- €	- 528,38 €	-100,00%
6168	AUTRES PRIMES D'ASSURANCE	10 748,35 €	11 670,86 €	922,51 €	8,58%
617	ETUDES ET RECHERCHES	15 270,00 €	4 680,00 €	- 10 590,00 €	-69,35%
6182	DOCUMENTATIONS GENERALES	4 923,21 €	4 712,01 €	- 211,20 €	-4,29%
6184	VERST/ORGANISMES DE FORMATION	5 065,00 €	8 856,00 €	3 791,00 €	74,85%

CPTE	LIBELLES	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/CA 2019
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET DE SEMINAIRES	80,00 €	- €	- 80,00 €	-100,00%
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	- €	6 804,00 €	6 804,00 €	
6226	HONORAIRES	25,00 €	- €	- 25,00 €	-100,00%
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 616,76 €	- €	- 1 616,76 €	-100,00%
6228	DIVERS	2 315,16 €	2 878,66 €	563,50 €	24,34%
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 806,32 €	4 643,15 €	1 836,83 €	65,45%
6232	FETES ET CEREMONIES	6 884,37 €	78,00 €	- 6 806,37 €	-98,87%
6236	CATALOGUES ET IMPRESSIONS DIVERSES	8 357,29 €	4 288,36 €	- 4 068,93 €	-48,69%
6237	PUBLICATIONS	- €	2 399,98 €	2 399,98 €	
6238	DIVERS	155,20 €	- €	- 155,20 €	-100,00%
6241	TRANSPORTS DE BIENS	202,34 €	- €	- 202,34 €	-100,00%
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	4 800,00 €	- €	- 4 800,00 €	-100,00%
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	251,62 €	105,14 €	- 146,48 €	-58,21%
6256	MISSIONS	9 467,59 €	4 145,65 €	- 5 321,94 €	-56,21%
6257	RECEPTIONS	5 342,97 €	4 447,39 €	- 895,58 €	-16,76%
6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	4 604,44 €	3 707,05 €	- 897,39 €	-19,49%
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	18 042,86 €	17 788,53 €	- 254,33 €	-1,41%
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	100,00 €	- €	- 100,00 €	-100,00%
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	16 018,41 €	19 811,31 €	3 792,90 €	23,68%
62878	REMB.FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	1 475,50 €	1 475,50 €	- €	0,00%
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	105,00 €	294,63 €	189,63 €	180,60%
6355	TAXES ET IMPOTS SUR VEHICULES	400,00 €	400,00 €	- €	0,00%
6358	AUTRES DROITS	144,50 €	- €	- 144,50 €	-100,00%
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**1 173 719,15 €**	**1 283 095,55 €**	109 376,40 €	9,32%
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	28 824,79 €	8 423,24 €	- 20 401,55 €	-70,78%
63/64	FRAIS DE PERSONNEL	1 124 634,04 €	1 259 254,16 €	134 620,12 €	11,97%
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	17 959,48 €	12 661,42 €	- 5 298,06 €	-29,50%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	2 262,33 €	2 756,73 €	494,40 €	21,85%
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	38,51 €	- €	- 38,51 €	-100,00%
014	**ATTENUATION DE PRODUITS**	**999 415,30 €**	**998 887,52 €**	- 527,78 €	-0,05%
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	870 069,30 €	869 506,52 €	- 562,78 €	-0,06%
739221	FNGIR	45 198,00 €	45 198,00 €	- €	0,00%
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES	84 148,00 €	80 483,00 €	- 3 665,00 €	-4,36%
7398	REVERSEMENTS, RESTITUTION & PRELEV DIVERS		3 700,00 €	3 700,00 €	
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
022	DEPENSES IMPREVUES				

CPTE	LIBELLES	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/CA 2019
65	**AUTRES CHARGES GESTION COURANTE**	**1 408 474,49 €**	**1 510 507,02 €**	102 032,53 €	7,24%
651	REDEVANCES POUR LICENCES, LOGICIELS	1 950,12 €	4 503,54 €	2 553,42 €	130,94%
653	INDEMNITES DES ELUS	57 162,42 €	58 684,55 €	1 522,13 €	2,66%
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	398,32 €	- €	- 398,32 €	-100,00%
6542	CREANCES ETEINTES	77,52 €	- €	- 77,52 €	-100,00%
6553	CONTINGENT INCENDIE	290 260,20 €	293 743,32 €	3 483,12 €	1,20%
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	672 808,98 €	732 602,80 €	59 793,82 €	8,89%
6574	SUBVENTIONS ORGANISMES PRIVES	385 697,00 €	420 841,00 €	35 144,00 €	9,11%
65888	AUTRES	119,93 €	131,81 €	11,88 €	9,91%
66	**CHARGES FINANCIERES**	**- €**	**365,76 €**	365,76 €	
66111	INTERETS DES EMPRUNTS & DETTE	- €	365,76 €	365,76 €	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**30 515,00 €**	**29 210,00 €**	- 1 305,00 €	-4,28%
6713	SECOURS ET DOTS	8 715,00 €	210,00 €	- 8 505,00 €	-97,59%
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT. SUR OPERA.DE GESTION		- €	- €	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		- €	- €	
67441	SUBV.BUDGETS ANNEXES ET REGIES	21 800,00 €	29 000,00 €	7 200,00 €	33,03%
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		- €	- €	
	TOTAL DEPENSES REELLES	**4 789 092,26 €**	**5 085 385,96 €**	296 293,70 €	6,19%
023	**VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**	- €	
68	**DOT AUX AMORTISSEMENTS**	**483 530,38 €**	**589 014,59 €**	105 484,21 €	21,82%
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS/MAT & BATIM	483 530,38 €	589 014,59 €	105 484,21 €	21,82%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**483 530,38 €**	**589 014,59 €**	105 484,21 €	21,82%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**5 272 622,64 €**	**5 674 400,55 €**	401 777,91 €	7,62%

CPTE	LIBELLES	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/CA 2019
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
70	**PRODUITS SERVICES,DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**38 240,04 €**	**82 006,31 €**	43 766,27 €	114,45%
70612	REDEVANCE SPECIALE ENLEVEMENT ORDURES	3 103,00 €	2 235,00 €	- 868,00 €	-27,97%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	7 005,00 €	- €	- 7 005,00 €	-100,00%
7078	AUTRES MARCHANDISES	1 230,00 €	1 950,00 €	720,00 €	58,54%
70841	MISE A DISPO PERSONNEL B.A.,REGIES	16 850,00 €	29 720,00 €	12 870,00 €	76,38%
70845	MISE A DISPO PERSONNEL AUX COMMUNES MEMBRES		6 846,09 €	6 846,09 €	
70878	REMBOURS FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	10 052,04 €	18 353,73 €	8 301,69 €	82,59%
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		22 901,49 €	22 901,49 €	
013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**18 897,56 €**	**21 875,83 €**	2 978,27 €	15,76%
6419	REMB. SUR REMUNERATION SS & CNP	18 897,56 €	21 875,83 €	2 978,27 €	15,76%
73	**IMPOTS ET TAXES**	**4 078 762,63 €**	**4 604 705,72 €**	525 943,09 €	12,89%
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	1 725 608,00 €	2 240 497,00 €	514 889,00 €	29,84%
73112	COTISATION SUR LA VAE	232 968,00 €	237 419,00 €	4 451,00 €	1,91%
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	66 880,00 €	66 662,00 €	- 218,00 €	-0,33%
73114	IMPOSITION FORF.SUR ENTREP.RESEAU	89 435,00 €	91 644,00 €	2 209,00 €	2,47%
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	13 848,00 €	6 279,00 €	- 7 569,00 €	-54,66%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	147 940,50 €	147 377,72 €	- 562,78 €	-0,38%
7331	TAXE SUR ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES	1 692 960,00 €	1 729 827,00 €	36 867,00 €	2,18%
7362	TAXE DE SEJOUR	109 123,13 €	85 000,00 €	- 24 123,13 €	-22,11%
74	**DOTATIONS, SUBV PARTICIPATIONS**	**760 106,25 €**	**707 924,80 €**	- 52 181,45 €	-6,87%
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	63 245,00 €	69 987,00 €	6 742,00 €	10,66%
74126	DOT COMPENS GROUPEMENTS DE COMMUNES	233 034,00 €	228 773,00 €	- 4 261,00 €	-1,83%
744	FCTVA	1 928,00 €	997,00 €	- 931,00 €	-48,29%
74712	EMPLOIS D'AVENIR	11 903,50 €	- €	- 11 903,50 €	-100,00%
74718	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ETAT	110 280,93 €	90 184,00 €	- 20 096,93 €	-18,22%
7472	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS REGION	84 516,15 €	55 599,50 €	- 28 916,65 €	-34,21%
7473	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS DEPART	17 775,00 €	15 415,10 €	- 2 359,90 €	-13,28%
7477	PARTICIPATION BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FS	88 689,86 €	77 806,96 €	- 10 882,90 €	-12,27%
7478	PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES	25 273,23 €	36 839,24 €	11 566,01 €	45,76%
74832	ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL TP	12 692,58 €	12 930,00 €	237,42 €	1,87%
74833	ETAT - COMPENSATION CET (CVAE ET CFE)	34 694,00 €	37 718,00 €	3 024,00 €	8,72%
74835	ETAT- COMPENSATION EXONERATION TH	76 074,00 €	81 675,00 €	5 601,00 €	7,36%

CPTE	LIBELLES	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/CA 2019
75	**AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**159 033,06 €**	**120 649,54 €**	- 38 383,52 €	-24,14%
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	159 033,06 €	120 649,54 €	- 38 383,52 €	-24,14%
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**4 583,24 €**	**4 914,08 €**	330,84 €	7,22%
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		68,42 €	68,42 €	
7718	AUTRES PROD. EXCEPTIONNELS SUR OPER.DE GESTION		26,50 €	26,50 €	
773	MANDATS ANNULES SUR EXERC ANTERIEUR	1 058,58 €	1 426,61 €	368,03 €	34,77%
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	3 524,66 €	3 392,55 €	- 132,11 €	-3,75%
	TOTAL RECETTES REELLES	**5 059 622,78 €**	**5 542 076,28 €**	482 453,50 €	9,54%
042	**OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**256 361,54 €**	**293 867,81 €**	37 506,27 €	14,63%
7768	NEUTRALISATION AMORT SUBV EQUIP VERSEES	85 061,73 €	85 061,73 €	- €	0,00%
777	QUOTE-PART SUBV INVEST TRANSF CPTE RESUL	171 299,81 €	208 806,08 €	37 506,27 €	21,90%
R 002	**EXCEDENT ORDINAIRE REPORTE**	**447 244,75 €**	**490 606,43 €**	43 361,68 €	9,70%
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	447 244,75 €	490 606,43 €	43 361,68 €	9,70%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	**703 606,29 €**	**784 474,24 €**	80 867,95 €	11,49%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**5 763 229,07 €**	**6 326 550,52 €**	**563 321,45 €**	**9,77%**
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**490 606,43 €**	**652 149,97 €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget principal - Compte administratif 2020

CPTE	LIBELLES	Compte administratif 2019	RAR 2019	Compte administratif 2020	RAR 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/CA 2019
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES**	**- €**		**10 000,00 €**		**10 000,00 €**	
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	- €		10 000,00 €		10 000,00 €	
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**14 075,34 €**	**576,00 €**	**4 622,35 €**	**- €**	**- 9 452,99 €**	-67,16%
2031	FRAIS D'ETUDES	10 094,50 €	576,00 €	576,00 €		- 9 518,50 €	-94,29%
2051	CONCESSIONS,DROITS SIMILAIRES	3 980,84 €		4 046,35 €		65,51 €	1,65%
204	**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**	**162 972,50 €**	**109 038,00 €**	**45 564,00 €**	**120 039,00 €**	**- 117 408,50 €**	-72,04%
204113	ETAT PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERÊT GENERAL			20 000,00 €		20 000,00 €	
2041582	SUBVENTION EQUIPEMENT	162 972,50 €	109 038,00 €	25 564,00 €	120 039,00 €	- 137 408,50 €	-84,31%
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**299 114,10 €**	**13 649,34 €**	**97 412,11 €**	**59 138,28 €**	**- 201 701,99 €**	-67,43%
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	1 705,70 €		- €		- 1 705,70 €	-100,00%
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	23 778,00 €		- €		- 23 778,00 €	-100,00%
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			4 552,69 €		4 552,69 €	
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	4 248,00 €		- €		- 4 248,00 €	-100,00%
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	35 092,80 €	6 198,00 €	4 589,82 €		- 30 502,98 €	-86,92%
21568	AUTRES MATERIELS,OUTILLAGE INCENDIE	489,00 €		- €		- 489,00 €	-100,00%
2158	AUTRES INST.,MATERIEL OUTIL.TECHNIQUES	109 925,57 €		27 361,24 €	2 167,13 €	- 82 564,33 €	-75,11%
2181	INSTALLAT.GENERALES, AGENCEMENTS	9 838,46 €	7 451,34 €	7 451,34 €		- 2 387,12 €	-24,26%
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	29 419,36 €		6 456,76 €		- 22 962,60 €	-78,05%
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	38 166,94 €		7 225,31 €	24 777,14 €	- 30 941,63 €	-81,07%
2184	MOBILIER	1 689,83 €		- €	11 358,51 €	- 1 689,83 €	-100,00%
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 760,44 €		39 774,95 €	20 835,50 €	- 4 985,49 €	-11,14%

CPTE	LIBELLES	Compte administratif 2019	RAR 2019	Compte administratif 2020	RAR 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/CA 2019
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**927 404,18 €**	**25 237,69 €**	**79 001,47 €**	**- €**	**- 848 402,71 €**	-91,48%
2313	CONSTRUCTIONS	927 404,18 €	25 237,69 €	79 001,47 €	- €	- 848 402,71 €	-91,48%
2318	AUTRES IMMOB.CORPORELLES	- €		- €			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**			**39 980,00 €**		**39 980,00 €**	
2764	CREANCES SUR DES PARTICULIERS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE			39 980,00 €		39 980,00 €	
020	**DEPENSES IMPREVUES**	**- €**		**- €**			
020	DEPENSES IMPREVUES			- €		- €	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**1 403 566,12 €**	**148 501,03 €**	**276 579,93 €**	**179 177,28 €**	**- 1 126 986,19 €**	-80,29%
040	**OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS**	**256 361,54 €**		**293 867,81 €**		**37 506,27 €**	14,63%
139…	REPRISE SUBV TRANSF CPTE RESULT	171 299,81 €		208 806,08 €		37 506,27 €	21,90%
198	NEUTRALISATION AMORT SUBV EQUIP.VERSEES	85 061,73 €		85 061,73 €		- €	0,00%
041	**OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES**	**12 712,42 €**		**3 356,84 €**		**- 9 355,58 €**	-73,59%
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS			3 356,84 €		3 356,84 €	
2313	CONSTRUCTIONS	12 712,42 €		- €		- 12 712,42 €	-100%
D 001	**DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE**	**- €**		**- €**			
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €		- €			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**269 073,96 €**		**297 224,65 €**		**28 150,69 €**	10,46%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 672 640,08 €**	**148 501,03 €**	**573 804,58 €**	**179 177,28 €**	**- 1 098 835,50 €**	-65,69%

CPTE	LIBELLES	Compte administratif 2019	RAR 2019	Compte administratif 2020	RAR 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/CA 2019
	RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	**DOTATIONS ET FONDS DIVERS**	**299 869,00 €**	**- €**	**105 047,00 €**		**- 194 822,00 €**	-64,97%
10222	FCTVA	299 869,00 €	- €	105 047,00 €		- 194 822,00 €	-64,97%
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**216 555,56 €**	**333 121,47 €**	**413 092,67 €**	**20 145,24 €**	**196 537,11 €**	90,76%
1311	SUBV.TRANSF.ETAT ET ETABL.NATIONAUX	87 052,57 €	114 447,43 €	206 120,98 €		119 068,41 €	136,78%
1312	SUBV.TRANSF.REGIONS	85 473,99 €	205 865,40 €	198 104,50 €	7 760,90 €	112 630,51 €	131,77%
1313	SUBV.TRANSF.DEPARTEMENTS		12 808,64 €	1 164,90 €	12 384,34 €	1 164,90 €	
1318	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			7 702,29 €		7 702,29 €	
1321	SUBV.NON TRANSF.ETAT,ETAB.NATIONAUX	36 569,00 €		- €		- 36 569,00 €	-100,00%
1322	SUBV.NON.TRANSF.REGIONS	7 460,00 €		- €		- 7 460,00 €	-100,00%
16	**EMPRUNTS DETTES & ASSIMILEES**	**100 000,00 €**	**- €**	**- €**		**- 100 000,00 €**	-100%
1641	EMPRUNTS	100 000,00 €	- €	- €		- 100 000,00 €	-100%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**- €**	**120 000,00 €**		**120 000,00 €**	
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES						
27638	CREANCES AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS		- €	120 000,00 €		120 000,00 €	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**616 424,56 €**	**333 121,47 €**	**638 139,67 €**	**20 145,24 €**	**21 715,11 €**	**3,52%**

CPTE	LIBELLES	Compte administratif 2019	RAR 2019	Compte administratif 2020	RAR 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation CA 2020/CA 2019
021	**VIREMENT DE LA SECT FONCTIONNEMENT**	**- €**		**- €**			
040	**OPERATIONS ENTRE SECTIONS**	**483 530,38 €**		**589 014,59 €**		**105 484,21 €**	21,82%
2804…	AMORTIS. SUBVENTIONS EQUP.VERSEES	122 427,83 €		142 799,40 €		20 371,57 €	16,64%
28051	AMORTIS.CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	13 223,85 €		13 266,67 €		42,82 €	0,32%
28088	AMORTIS.AUTRES IMMOB.INCORPORELLES	1 296,76 €		1 296,75 €		- 0,01 €	0,00%
281…	AMORTIS.IMMOB.CORPORELLES	346 581,94 €		431 651,77 €		85 069,83 €	24,55%
041	**OPERATIONS PATRIMONIALES**	**12 712,42 €**		**3 356,84 €**		**- 9 355,58 €**	-73,59%
2031	FRAIS ETUDES	12 712,42 €		- €		- 12 712,42 €	-100,00%
2033	FRAIS INSERTION	- €		3 356,84 €		3 356,84 €	
R 001	**RESULTAT REPORTE**	**1 161 164,79 €**		**601 192,07 €**			
R 001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	1 161 164,79 €		601 192,07 €		- 559 972,72 €	-48,23%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	**1 657 407,59 €**		**1 193 563,50 €**		**- 463 844,09 €**	-27,99%

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 273 832,15 €**	**333 121,47 €**	**1 831 703,17 €**	**20 145,24 €**
RESULTAT INVESTISSEMENT	**601 192,07 €**		**1 257 898,59 €**	**- 159 032,04 €**
RESULTAT FONCTIONNEMENT	**490 606,43 €**		**652 149,97 €**	
RESULTAT DE CLOTURE	**1 091 798,50 €**		**1 910 048,56 €**	**1 751 016,52 €**

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget immobilier d'entreprise - Compte Administratif année 2020

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	Variation absolue CA2020/CA2019	Variation en%
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**231 562,78 €**	**38 662,23 €**	**- 192 900,55 €**	**-83,30%**
6015	TERRAINS A AMENAGER	190 134,82 €	- €	- 190 134,82 €	-100,00%
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	603,40 €	248,17 €	- 355,23 €	-58,87%
60612	ELECTRICITE ENERGIE	2 346,05 €	2 756,04 €	409,99 €	17,48%
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	1 586,96 €	198,03 €	- 1 388,93 €	-87,52%
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	6 394,12 €	4 878,02 €	- 1 516,10 €	-23,71%
615221	ENTRETIEN, REPARATIONS BATIMENTS PUBLIC	1 899,00 €	1 910,70 €	11,70 €	0,62%
6156	MAINTENANCE	3 677,37 €	3 158,05 €	- 519,32 €	-14,12%
6168	AUTRES PRIMES D'ASSURANCE		1 730,17 €	1 730,17 €	
6226	HONORAIRES		1 800,00 €	1 800,00 €	
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	- €	389,67 €	389,67 €	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 532,06 €	898,38 €	- 633,68 €	-41,36%
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	900,00 €		- 900,00 €	-100,00%
62871	REMB.FRAIS A A LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	3 000,00 €		- 3 000,00 €	-100,00%
63512	TAXES FONCIERES	19 489,00 €	20 695,00 €	1 206,00 €	6,19%
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**- €**	**12 000,00 €**	**12 000,00 €**	
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR CL DE RATTACHEMENT	- €	12 000,00 €	12 000,00 €	
014	**ATTENUATION DE PRODUITS**	**- €**	**- €**	**- €**	
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**- €**	**- €**	**- €**	
022	DEPENSES IMPREVUES				
65	**AUTRES CHARGES GESTION COURANT**	**15 976,78 €**	**0,68 €**	**- 15 976,10 €**	**-100,00%**
6542	CREANCES ETEINTES	15 976,78 €	- €	- 15 976,78 €	-100,00%
65888	AUTRES		0,68 €	0,68 €	
66	**CHARGES FINANCIERES**	**9 445,33 €**	**15 625,16 €**	**6 179,83 €**	**65,43%**
66111	INTERETS DES EMPRUNTS & DETTE	9 445,33 €	15 625,16 €	6 179,83 €	65,43%
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**- €**	**20 545,72 €**	**20 545,72 €**	
6745	SUBV.AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		20 545,72 €	20 545,72 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**256 984,89 €**	**86 833,79 €**	**- 170 151,10 €**	**-66,21%**
023	**VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**	**- €**	
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	- €	- €		
042	**OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**154 832,55 €**	**208 096,14 €**	**53 263,59 €**	**#REF!**
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	154 832,55 €	150 884,04 €	- 3 948,51 €	-2,55%
71355	VARIATION STOCKS TERRAINS AMENAGES	- €	57 212,10 €	57 212,10 €	
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**154 832,55 €**	**208 096,14 €**	**53 263,59 €**	**34,40%**
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**411 817,44 €**	**294 929,93 €**	**- 116 887,51 €**	**-28,38%**

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	Variation absolue CA2020/CA2019	Variation en%
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
70	**PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE**	**13 727,97 €**	**72 274,75 €**	**58 546,78 €**	**426,48%**
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	- €	56 150,00 €	56 150,00 €	
70878	REMBOURS FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	8 559,70 €	8 333,20 €	- 226,50 €	-2,65%
7088	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	5 168,27 €	7 791,55 €	2 623,28 €	50,76%
013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**- €**	**- €**	**- €**	
72	**PRODUITS IMMOBILISES**				
73	**IMPOTS ET TAXES**	**- €**	**- €**	**- €**	
74	**DOTATIONS, SUBV PARTICIPATIONS**	**- €**	**- €**		
75	**AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**130 235,63 €**	**128 027,79 €**	**- 2 207,84 €**	**-1,70%**
752	REVENUS DES IMMEUBLES	116 970,28 €	114 506,79 €	- 2 463,49 €	-2,11%
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	13 265,35 €	13 521,00 €	255,65 €	1,93%
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**1 482,01 €**	**79,74 €**	**- 1 402,27 €**	**-94,62%**
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 482,01 €	79,74 €	- 1 402,27 €	-94,62%
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**11 000,00 €**	**- €**	**- 11 000,00 €**	-100,00%
7815	REP.PROV.CHARGES FONCTIONNEMENT COURANT	11 000,00 €	- €	- 11 000,00 €	-100,00%
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**156 445,61 €**	**200 382,28 €**	**43 936,67 €**	**28,08%**
042	**OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**315 640,82 €**	**125 506,43 €**	**- 190 134,39 €**	**-60,24%**
71355	VARIATION STOCKS TERRAINS AMENAGES	190 134,82 €	- €	- 190 134,82 €	-100,00%
777	QUOTE-PART SUBV INVEST TRANSF CPTE RESUL	125 506,00 €	125 506,43 €	0,43 €	0,00%
R 002	**EXCEDENT ORDINAIRE REPORTE**	**93 589,79 €**	**153 858,78 €**	**60 268,99 €**	**64,40%**
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	93 589,79 €	153 858,78 €	60 268,99 €	64,40%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**409 230,61 €**	**279 365,21 €**	**- 129 865,40 €**	**-31,73%**
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**565 676,22 €**	**479 747,49 €**	**- 85 928,73 €**	**-15,19%**
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**153 858,78 €**	**184 817,56 €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget immobilier d'entreprise - Compte Administratif année 2020

CPTE	LIBELLES	CA 2019	RAR 2019	CA 2020	RAR 2020	Variation absolue CA2020/CA2019	Variation en %
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES**	**31 637,55 €**		**191 457,99 €**	**200,30 €**	**159 820,44 €**	**-99,90%**
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	26 666,68 €		71 166,68 €		44 500,00 €	-100,00%
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 970,87 €		291,31 €	200,30 €	- 4 679,56 €	-31,24%
16818	EMPRUNTS - AUTRES PRETEURS			120 000,00 €		120 000,00 €	
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**15 272,16 €**	**9 025,00 €**	**4 850,00 €**	**5 169,53 €**	**- 10 422,16 €**	**-68,24%**
2031	FRAIS D'ETUDES	14 298,00 €	9 025,00 €	4 850,00 €	4 325,00 €	- 9 448,00 €	-66,08%
2033	FRAIS D'INSERTION	974,16 €			844,53 €	- 974,16 €	-100,00%
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**197 193,40 €**		**5 361,79 €**	**- €**	**- 191 831,61 €**	**-100,00%**
2111	TERRAINS NUS	196 605,18 €		1 686,35 €		- 194 918,83 €	-99,14%
2158	AUTRES INST.,MATERIEL OUTIL.TECHNIQUES			1 734,18 €		1 734,18 €	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			1 941,26 €		1 941,26 €	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	588,22 €				- 588,22 €	-100,00%
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**38 792,00 €**		**17 725,00 €**	**13 115,70 €**	**- 21 067,00 €**	**-54,31%**
2313	CONSTRUCTIONS	38 792,00 €		17 725,00 €	13 115,70 €	- 21 067,00 €	-54,31%
020	**DEPENSES IMPREVUES**	**- €**		**- €**	**- €**	**- €**	
020	DEPENSES IMPREVUES			- €		- €	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**282 895,11 €**		**219 394,78 €**	**18 485,53 €**	**- 63 500,33 €**	**-22,45%**
040	**OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS**	**315 640,82 €**		**125 506,43 €**	**- €**	**- 190 134,39 €**	**-60,24%**
139…	REPRISE SUBV TRANSF CPTE RESULT	125 506,00 €		125 506,43 €		0,43 €	0,00%
3555	TERRAINS AMENAGES	190 134,82 €		- €		- 190 134,82 €	-100,00%
041	**OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES**	**2 304,96 €**		**38 792,00 €**	**- €**	**36 487,04 €**	**1582,98%**
2031	FRAIS D'ETUDES			38 792,00 €		38 792,00 €	
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT	2 304,96 €				- 2 304,96 €	-100,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**317 945,78 €**		**164 298,43 €**		**- 153 647,35 €**	**-48,33%**
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**600 840,89 €**	**9 025,00 €**	**383 693,21 €**	**18 485,53 €**	**- 217 147,68 €**	**-36,14%**

CPTE	LIBELLES	CA 2019	RAR 2019	CA 2020	RAR 2020	Variation absolue CA2020/CA2019	Variation en %
	RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	**DOTATIONS ET FONDS DIVERS**	- €		- €	- €	- €	
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	- €		- €	- €	- €	
16	**EMPRUNTS DETTES & ASSIMILEES**	**890 000,00 €**		- €	- €	**- 890 000,00 €**	**-100,00%**
1641	EMPRUNTS	890 000,00 €		- €	- €	- 890 000,00 €	-100,00%
165	**DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**	- €		**502,13 €**	- €	**502,13 €**	
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	- €		- €	- €		
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**890 000,00 €**		**502,13 €**		**- 889 497,87 €**	**-99,94%**
021	**VIREMENT DE LA SECT FONCTIONNEMENT**	- €		- €	- €	- €	
040	**OPERATIONS ENTRE SECTIONS**	**154 832,55 €**		**208 096,14 €**	- €	**53 263,59 €**	**34,40%**
281…	AMORTIS.IMMOB.CORPORELLES	154 832,55 €		150 884,04 €		- 3 948,51 €	-2,55%
3555	TERRAINS AMENAGES	- €		57 212,10 €	- €	57 212,10 €	
041	**OPERATIONS PATRIMONIALES**	**2 304,96 €**		**38 792,00 €**	- €	**36 487,04 €**	**-100,00%**
2033	FRAIS INSERTION	2 304,96 €				- 2 304,96 €	-100,00%
2313	CONSTRUCTIONS			38 792,00 €		38 792,00 €	
R 001	**RESULTAT REPORTE**	**118 771,47 €**		**565 068,09 €**	- €	**446 296,62 €**	**375,76%**
R 001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	118 771,47 €		565 068,09 €		446 296,62 €	375,76%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	**275 908,98 €**		**811 956,23 €**		**536 047,25 €**	**194,28%**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 165 908,98 €**		**812 458,36 €**	- €	**- 353 450,62 €**	**-30,32%**
	RESULTAT INVESTISSEMENT	**565 068,09 €**	**9 025,00 €**	**428 765,15 €**	**- 18 485,53 €**		
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**153 858,78 €**		**184 817,56 €**			
	RESULTAT DE CLOTURE	**718 926,87 €**		**613 582,71 €**	**595 097,18 €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget SPANC - Compte Administratif 2020

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation en %
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**7 042,40 €**	**3 496,02 €**	**- 3 546,38 €**	**-50,36%**
6156	MAINTENANCE	3 043,60 €	3 342,22 €	298,62 €	9,81%
618	DIVERS	148,80 €	153,80 €	5,00 €	3,36%
6287	REMB.DE FRAIS	3 850,00 €		- 3 850,00 €	-100,00%
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**- €**	**7 720,00 €**	**7 720,00 €**	
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR CL DE RATTACHEMENT		7 720,00 €	7 720,00 €	
014	**ATTENUATION DE PRODUITS**	**- €**	**- €**	**- €**	
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**- €**	**- €**	**- €**	
65	**AUTRES CHARGES GESTION COURANT**	**729,35 €**	**2,20 €**	**- 727,15 €**	**-99,70%**
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	729,35 €	- €	- 729,35 €	-100,00%
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		2,20 €	2,20 €	
66	**CHARGES FINANCIERES**	**- €**	**- €**	**- €**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**128,00 €**	**200,00 €**	**72,00 €**	**56,25%**
673	TITRES ANNULES (sur exercices antérieurs)	128,00 €	200,00 €	72,00 €	56,25%
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**7 899,75 €**	**11 418,22 €**	**3 518,47 €**	**44,54%**
023	**VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**	**- €**	
042	**OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**7 637,78 €**	**1 121,96 €**	**- 6 515,82 €**	**-85,31%**
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	7 637,78 €	1 121,96 €	- 6 515,82 €	-85,31%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**7 637,78 €**	**1 121,96 €**	**- 6 515,82 €**	**-85,31%**
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**15 537,53 €**	**12 540,18 €**	- 2 997,35 €	-19,29%

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation en %
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
70	**PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE**	**13 140,00 €**	**8 500,00 €**	**- 4 640,00 €**	**-35,31%**
7062	REDEVANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	13 140,00 €	8 500,00 €	- 4 640,00 €	-35,31%
013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**- €**	**- €**	**- €**	
73	**IMPOTS ET TAXES**	**- €**	**- €**	**- €**	
74	**DOTATIONS, SUBV PARTICIPATIONS**	**1 000,00 €**	**- €**	**- 1 000,00 €**	**-100,00%**
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 000,00 €	- €	- 1 000,00 €	-100,00%
75	**AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**- €**	**- €**	**- €**	
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**1 800,00 €**	**4 000,00 €**	**2 200,00 €**	**122,22%**
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 800,00 €	4 000,00 €	2 200,00 €	122,22%
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**- €**	**- €**	- €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**15 940,00 €**	**12 500,00 €**	**- 3 440,00 €**	**-21,58%**
042	**OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**- €**	**- €**	**- €**	
R 002	**EXCEDENT ORDINAIRE REPORTE**	**130,57 €**	**533,04 €**	**402,47 €**	**308,24%**
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	130,57 €	533,04 €	402,47 €	308,24%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**130,57 €**	**533,04 €**	**402,47 €**	**308,24%**
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 070,57 €	13 033,04 €	**- 3 037,53 €**	-18,90%
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**533,04 €**	**492,86 €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget SPANC - Compte Administratif 2020

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	RAR 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation en %
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
D 001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	- €		- €	
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €		- €	
040	OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €		- €	
041	OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES	- €	- €		- €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €		- €	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	289,95 €	- €		- 289,95 €	-100,00%
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	289,95 €	- €		- 289,95 €	-100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €		- €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €		- €	
458101	DEPENSES CONSACREES A LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS NON CONFORMES	12 000,00 €	- €	6 000,00 €	- 12 000,00 €	-100,00%
	TOTAL DEPENSES REELLES	12 289,95 €	- €	6 000,00 €	- 12 289,95 €	-100,00%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 289,95 €	- €	6 000,00 €	- 12 289,95 €	-100,00%

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	RAR 2020	Variation absolue CA 2020/CA 2019	Variation en %
	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10	**DOTATIONS ET FONDS DIVERS**	**2 632,00 €**	**- €**		**- 2 632,00 €**	**-100,00%**
10222	FCTVA	**2 632,00 €**	**- €**		- 2 632,00 €	-100,00%
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**			
16	**EMPRUNTS DETTES & ASSIMILEES**	**- €**	**- €**			
165	**DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**	**- €**	**- €**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**					
458201	**DEPENSES CONSACREES A LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS NON CONFORMES**	**12 000,00 €**	**- €**	**6 000,00 €**	- 12 000,00 €	-100,00%
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**14 632,00 €**	**- €**	**6 000,00 €**	**- 14 632,00 €**	**-100,00%**
040	**OPERATIONS ENTRE SECTIONS**	**7 637,78 €**	**1 121,96 €**		**- 6 515,82 €**	**-85,31%**
2805	AMORT LICENCES, LOGICIELS	7 380,00 €	864,98 €		- 6 515,02 €	-88,28%
281…	AMORTIS.IMMOB.CORPORELLES	257,78 €	256,98 €		- 0,80 €	-0,31%
R 001	**RESULTAT REPORTE**	**11 129,25 €**	**21 109,08 €**		**9 979,83 €**	**89,67%**
R 001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	**11 129,25 €**	**21 109,08 €**		9 979,83 €	89,67%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**18 767,03 €**	**22 231,04 €**	**- €**	**3 464,01 €**	**18,46%**
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**33 399,03 €**	**22 231,04 €**	**- €**	**- 11 167,99 €**	**-33,44%**
	RESULTAT INVESTISSEMENT	**21 109,08 €**	**22 231,04 €**			
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**533,04 €**	**492,86 €**			
	RESULTAT DE CLOTURE	**21 642,12 €**	**22 723,90 €**			

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget Station de Lure - Compte Administratif année 2020

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	Variation absolue CA2020/CA2019	Variation en%
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**26 991,07 €**	**5 528,00 €**	**- 21 463,07 €**	**-79,52%**
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU,ENERGIE)	525,62 €	151,67 €	- 373,95 €	-71,14%
6063	FOURNITURE ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	435,41 €	859,93 €	424,52 €	97,50%
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	14,40 €	- €	- 14,40 €	-100,00%
607	ACHATS DE MARCHANDISES	68,44 €	94,79 €	26,35 €	38,50%
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	500,00 €	104,00 €	- 396,00 €	-79,20%
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 272,72 €	- €	- 1 272,72 €	-100,00%
6135	LOCATIONS MOBILIERES	630,00 €	180,00 €	- 450,00 €	-71,43%
61528	ENTRETIEN, REPARATIONS AUTRES BIENS IMMOB.	6 784,62 €		- 6 784,62 €	-100,00%
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	957,33 €	569,76 €	- 387,57 €	-40,48%
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	1 970,83 €	1 400,00 €	- 570,83 €	-28,96%
6156	MAINTENANCE	2 619,91 €	1 600,00 €	- 1 019,91 €	-38,93%
6168	AUTRES	23,05 €	339,39 €	316,34 €	1372,41%
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	111,00 €	- €	- 111,00 €	-100,00%
6256	MISSIONS	839,38 €	- €	- 839,38 €	-100,00%
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	36,61 €	28,04 €	- 8,57 €	-23,41%
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	75,75 €	73,42 €	- 2,33 €	-3,08%
6287	REMB.DE FRAIS	10 000,00 €		- 10 000,00 €	-100,00%
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	126,00 €	127,00 €	1,00 €	0,79%
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**- €**	**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	
014	**ATTENUATION DE PRODUITS**	**- €**	**- €**	**- €**	
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**- €**	**- €**		
65	**AUTRES CHARGES GESTION COURANT**	**- €**	**0,46 €**	**- €**	
66	**CHARGES FINANCIERES**	**- €**	**- €**	**- €**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**- €**	**- €**	**- €**	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**26 991,07 €**	**15 528,46 €**	**- 11 463,07 €**	**-42,47%**
023	**VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**	**- €**	
042	**OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**12 902,14 €**	**16 616,99 €**	**3 714,85 €**	**28,79%**
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	12 902,14 €	16 616,99 €	3 714,85 €	28,79%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**12 902,14 €**	**16 616,99 €**	**3 714,85 €**	**28,79%**
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**39 893,21 €**	**32 145,45 €**	- 7 747,76 €	-19,42%

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	Variation absolue CA2020/CA2019	Variation en%
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
70	**PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE**	**12 856,58 €**	**8 271,66 €**	**- 4 584,92 €**	**-35,66%**
707	VENTES DE MARCHANDISES	**12 856,58 €**	**8 271,66 €**	- 4 584,92 €	-35,66%
013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**- €**	**- €**	**- €**	
73	**IMPOTS ET TAXES**	**- €**	**- €**	**- €**	
74	**DOTATIONS, SUBV PARTICIPATIONS**	**- €**	**- €**	**- €**	
75	**AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**0,91 €**	**- €**	**- 0,91 €**	**-100,00%**
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	**0,91 €**	**- €**	- 0,91 €	-100,00%
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**20 000,00 €**	**25 000,00 €**	**5 000,00 €**	**25,00%**
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	20 000,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €	25,00%
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**- €**	**- €**		
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**32 857,49 €**	**33 271,66 €**	**414,17 €**	**1,26%**
042	**OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**1 750,00 €**	**4 250,00 €**	**2 500,00 €**	**142,86%**
777	QUOTE-PART SUBV INVEST TRANSF CPTE RESUL	1 750,00 €	4 250,00 €	2 500,00 €	142,86%
R 002	**EXCEDENT ORDINAIRE REPORTE**	**15 010,04 €**	**9 724,32 €**	**- 5 285,72 €**	**-35,21%**
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	15 010,04 €	9 724,32 €	- 5 285,72 €	-35,21%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**16 760,04 €**	**13 974,32 €**	**- 2 785,72 €**	**-16,62%**
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**49 617,53 €**	**47 245,98 €**	**- 2 371,55 €**	-4,78%
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**9 724,32 €**	**15 100,53 €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget Station de Lure - Compte Administratif année 2020

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	Variation absolue CA2020/CA2019	Variation en%
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**- €**	**- €**	**- €**	
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**26 935,36 €**	**6 581,20 €**	**- 20 354,16 €**	**-75,57%**
2151	INST.,COMPLEXES SPECIALISEES	16 805,59 €	- €	- 16 805,59 €	-100,00%
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	6 273,34 €	- €	- 6 273,34 €	-100,00%
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 856,43 €	6 581,20 €	2 724,77 €	70,66%
020	**DEPENSES IMPREVUES**	**- €**	**- €**	**- €**	
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €		
	TOTAL DEPENSES REELLES	**26 935,36 €**	**6 581,20 €**	**- 20 354,16 €**	**-75,57%**
040	**OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS**	**1 750,00 €**	**4 250,00 €**	**2 500,00 €**	**142,86%**
139…	REPRISE SUBV TRANSF CPTE RESULT	1 750,00 €	4 250,00 €	2 500,00 €	142,86%
D 001	**DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE**	**2 847,04 €**	**- €**	**- 2 847,04 €**	**-100,00%**
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 847,04 €	- €	- 2 847,04 €	-100,00%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**4 597,04 €**	**4 250,00 €**	- 347,04 €	-7,55%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**31 532,40 €**	**10 831,20 €**	**- 20 701,20 €**	**-65,65%**

CPTE	LIBELLES	CA 2019	CA 2020	Variation absolue CA2020/CA2019	Variation en%
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
10	**DOTATIONS ET FONDS DIVERS**	**5 112,70 €**	**- €**	**- 5 112,70 €**	**-100,00%**
1068	AUTRES RESERVES	5 112,70 €	- €	- 5 112,70 €	-100,00%
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**20 000,00 €**	**- €**	**- 20 000,00 €**	**-100,00%**
1315	SUBV.EQUIPEMENT GROUPE DE COLLECTIVITES	20 000,00 €	- €	- 20 000,00 €	-100,00%
	TOTAL RECETTES REELLES	**25 112,70 €**	**- €**	- 25 112,70 €	-100,00%
040	**OPERATIONS ENTRE SECTIONS**	**12 902,14 €**	**16 616,99 €**	**3 714,85 €**	**28,79%**
281…	AMORTIS.IMMOB.CORPORELLES	12 902,14 €	16 616,99 €	3 714,85 €	28,79%
R 001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	**- €**	**6 482,44 €**	**6 482,44 €**	
001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	- €	6 482,44 €	6 482,44 €	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	**12 902,14 €**	**23 099,43 €**	**10 197,29 €**	**79,04%**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**38 014,84 €**	**23 099,43 €**		
	RESULTAT INVESTISSEMENT	**6 482,44 €**	**12 268,23 €**		
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**9 724,32 €**	**15 100,53 €**		
	RESULTAT DE CLOTURE	**16 206,76 €**	**27 368,76 €**		

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : BUDGET ET FINANCES 3
Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2020 – budget principal et budgets annexes

VU la délibération du conseil communautaire n°xx et n°xx du 08 avril 2021 approuvant le compte de gestion du comptable public et le compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 2020, qui ensemble constituent l'arrêté officiel des comptes de la communauté de communes, il est proposé au conseil communautaire de constater le montant du résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement et de statuer sur l'affectation de ce résultat conformément à la présente délibération.

CONSIDERANT que les instructions budgétaires et comptables précisent que l'affectation du résultat doit intervenir après la constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ; que l'affectation du résultat décidée par le conseil communautaire doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif; que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au cumul du solde d'exécution de la section d'investissement (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent) ;

CONSIDERANT que la décision d'affectation porte sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice précédent tel qu'il apparaît au compte administratif de la commune, cumulé avec le résultat antérieur reporté ; que les résultats de l'exercice antérieur sont définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif ;

CONSIDERANT que les résultats du budget principal et des budgets annexes sont exposés dans les tableaux ci-après :

1. **Budget principal de la Communauté de communes**

(A) Résultat de l'exercice 2020	161 543,54 €
(B) Résultat antérieur reporté (ligne 002)	490 606,43 €
(C) Résultat à affecter = (A+B) hors RAR	652 149,97 €

(D) Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	1 257 898,59 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	**- 159 032,04 €**
(F) Besoin de financement = (D+E)	1 098 866,55 €

Décision d'affectation pour le montant du résultat de fonctionnement à affecter (C)	
1/ Affectation en réserves en investissement - (R 1068)	- €
2/ Report en fonctionnement (R 002)	+ 652 149,97 €

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2020 du budget principal de la Communauté de communes s'élève à + 652 149,97 €, et que la section d'investissement présente un excédent de financement de + 1 098 866,55 € ; après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de reporter la somme de 652 149,97 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

2. Budget annexe SPANC

(A) Résultat de l'exercice 2020	- 40,18 €
(B) Résultat antérieur reporté (ligne 002)	533,04 €
(C) Résultat à affecter = (A+B) hors RAR	492,86 €

(D) Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	22 231,04 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	**- €**
(F) Besoin de financement = (D+E)	22 231,04 €

Décision d'affectation pour le montant du résultat de fonctionnement à affecter (C)	
1/ Affectation en réserves en investissement - (R 1068)	- €
2/ Report en fonctionnement (R 002)	+ 492,86 €

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2020 du budget annexe SPANC s'élève à + 492,86 € et que la section d'investissement présente un excédent de financement de + 22 231,04 € ; après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de reporter la somme de 492,86 € sur la ligne 002 en recettes d'exploitation.

3. Budget annexe Immobilier d'Entreprise

(A) Résultat de l'exercice 2020	30 958,78 €
(B) Résultat antérieur reporté (ligne 002)	153 858,78 €
(C) Résultat à affecter = (A+B) hors RAR	184 817,56 €

(D) Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	428 765,15 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	**- 18 485,53 €**
(F) Besoin de financement = (D+E)	410 279,62 €

Décision d'affectation pour le montant du résultat de fonctionnement à affecter (C)	
1/ Affectation en réserves en investissement - (R 1068)	- €
2/ Report en fonctionnement (R 002)	+ 184 817,56 €

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2020 du budget annexe Immobilier d'entreprise s'élève à + 184 817,56 € et que la section d'investissement présente un excédent de financement de + 410 279,62 € ; après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de reporter la somme de 184 817,56 € sur la ligne 002 en recettes d'exploitation.

4. Budget annexe Station de Lure

(A) Résultat de l'exercice 2020	5 376,21 €
(B) Résultat antérieur reporté (ligne 002)	9 724,32 €
(C) Résultat à affecter = (A+B) hors RAR	15 100,53 €

(D) Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	12 268,23 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	- €
(F) Besoin de financement = (D+E)	12 268,23 €

Décision d'affectation pour le montant du résultat de fonctionnement à affecter (C)	
1/ Affectation en réserves en investissement - (R 1068)	- €
2/ Report en fonctionnement (R 002)	+ 15 100,53 €

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2020 du budget annexe Station de Lure s'élève à + 15 100,53 € et que la section d'investissement présente un excédent de financement de + 12 268,23 € ; après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de reporter la somme de 15 100,53 € sur la ligne 002 en recettes d'exploitation.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : BUDGET ET FINANCES 4
Objet : Fixation des taux des taxes directes locales 2021

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire du 04 mars 2021,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021,

ENTENDU que le conseil communautaire doit se prononcer, préalablement au vote du budget sur le taux des 4 taxes directes locales applicables au titre de l'exercice 2021,

CONSIDERANT la proposition de fixation des taux suivante :

TAXE DIRECTE LOCALE	TAUX PROPOSE SUR 2021
Taxe foncière sur propriétés bâties	**3,95 %**
Taxe foncière sur propriétés non bâties	**2,66 %**
Taxe d'habitation	**6,11 %**
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	**33,97 %**

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2021 tel que proposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : BUDGET ET FINANCES 5
Objet : Fixation du taux de TEOM

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire du 04 mars 2021,

VU la délibération du conseil communautaire n°14/2002 en date du 14 octobre 2002 instituant une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur son territoire,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux de TEOM à percevoir au titre de l'année 2021,

ENTENDU que le conseil communautaire doit se prononcer, préalablement au vote du budget sur le taux de TEOM applicable au titre de l'exercice 2021,

CONSIDERANT la proposition de maintenir le taux actuel de TEOM à 13,50% pour l'année 2021 ;

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la fixation du taux TEOM pour l'année 2021 tel que proposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : BUDGET ET FINANCES 6
Objet : Subvention du budget Principal au budget annexe Station de Lure

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus particulièrement son article 8 référant des compétences communautaires en matière d'actions de développement économique et de gestion des équipements touristiques communautaires ;

VU la délibération du conseil communautaire n°20/2016 en date du 11/04/2016, approuvant la création du budget annexe Station de Lure ;

CONSIDERANT que les articles L2224-1 et L2224-2 du code général des collectivités territoriales permettent d'accorder une subvention exceptionnelle du budget principal à un budget annexe ;

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Station de Lure d'un montant maximal de 32 500 € ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : BUDGET ET FINANCES 7
Objet : Vote du budget primitif 2021 : Budget principal et budgets annexes

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-2 qui stipule que les crédits sont votés par chapitre,

VU la délibération du conseil communautaire n°01/2021 du 04 mars 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la commune de Forcalquier pour l'année 2021,

VU le projet de budget primitif transmis aux membres du conseil communautaire.

Au titre du budget principal
Considérant que le projet de budget principal pour 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 6 640 480,95 € selon les chiffres suivants :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
011	Charges à caractère général	1 574 303,36 €
012	Charges de personnel	1 400 635,78 €
014	Atténuation de produits	1 006 187,52 €
65	Autres charges de gestion courante	1 523 557,34 €
66	Charges financières	328,00 €
67	Charges exceptionnelles	47 259,74 €
022	Dépenses imprévues	205 000,00 €
	Total des dépenses réelles	**5 757 271,74 €**
023	Virement à la section d'investissement	281 300,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	601 909,21 €
	Total des opérations d'ordre	**883 209,21 €**
	Total des dépenses de fonctionnement	**6 640 480,95 €**

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellés	Proposition budget 2021
70	Produits des services	179 305,82 €
013	Atténuations de charges	521,78 €
73	Impôts et taxes	4 578 757,72 €
74	Dotations et participations	832 410,00 €
75	Autres produits de gestion courante	74 131,00 €
77	Produits exceptionnels	3 015,00 €
	Total des recettes réelles	**5 668 141,32 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	320 189,66 €
R002	Excédent de fonctionnement 2020	652 149,97 €
	Total des opérations d'ordre	**972 339,63 €**
	Total des recettes de fonctionnement	**6 640 480,95 €**

Considérant que le projet de budget principal pour 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 2 256 980,94 € selon les chiffres suivants :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellés	Proposition budget 2021
16	Emprunts et dettes	90 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (20)	27 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00 € ??
21	Immobilisations corporelles	229 538,00 €
23	Immobilisations en cours	300 000,00 €
020	Dépenses imprévues	110 000,00 €
	Total des dépenses réelles	**1 757 038,00 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	320 189,66 €
041	Opérations patrimoniales	576,00 €
	Total des opérations d'ordre	**320 765,66 €**
	Restes à réaliser 2020	179 177,28 €
	Dépenses d'investissement	**2 256 980,94 €**

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellés	Proposition budget 2021
10	Dotations et réserves	14 663,90 €
13	Subventions d'investissement	80 488,00 €
	Total des dépenses réelles	**95 151,90 €**
021	Virement de la section de fonct	281 300,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	601 909,21 €
041	Opérations patrimoniales	576,00 €
R001	Excédent d'investissement 2020	1 257 898,59 €
	Total des opérations d'ordre	**2 141 683,80 €**
	Restes à réaliser 2020	20 145,24 €
	Recettes d'investissement	**2 256 980,94 €**

Au titre du budget annexe SPANC

Considérant que le projet de budget annexe SPANC pour 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 12 942,86 € selon les chiffres suivants :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellés	Proposition budget 2021
011	Charges à caractère général	3 823,25 €
012	Charges de personnel	7 900,00 €
022	Dépenses imprévues	817,65 €
	Total des dépenses réelles	**12 540,90 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	401,96 €
	Total des opérations d'ordre	**401,96 €**
	Total des dépenses de fonctionnement	**12 942,86 €**

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
70	Produits des services	11 950,00 €
74	Dotations et participations	500,00 €
	Total des recettes réelles	**12 450,00 €**
R002	Excédent de fonctionnement 2020	492,86 €
	Total des opérations d'ordre	**492,86 €**
	Total des recettes de fonctionnement	**12 942,86 €**

Considérant que le projet de budget annexe SPANC pour 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 28 633,00 € selon les chiffres suivants :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
21	Immobilisations corporelles	22 633,00 €
	Total des dépenses réelles	**22 633,00 €**
	Restes à réaliser 2020	6 000,00 €
	Dépenses d'investissement	**28 633,00 €**

Recettes d'investissement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
040	Opérations d'ordre entre sections	401,96 €
R001	Excédent d'investissement 2020	22 231,04 €
	Total des opérations d'ordre	**22 633,00 €**
	Restes à réaliser 2020	6 000,00 €
	Recettes d'investissement	**28 633,00 €**

Au titre du budget annexe Immobilier d'Entreprise

Considérant que le projet de budget annexe Immobilier d'Entreprise pour 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 582 910,99 € selon les chiffres suivants :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
011	Charges à caractère général	47 176,00 €
012	Charges de personnel	36 746,14 €
66	Charges financières	14 278,94 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	8 000,00 €
	Total des dépenses réelles	**116 201,08 €**
023	Virement à la section d'investissement	158 324,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	308 385,91 €
	Total des opérations d'ordre	**466 709,91 €**
	Total des dépenses de fonctionnement	**582 910,99 €**

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
70	Produits des services	142 360,00 €
75	Autres produits de gestion courante	130 227,00 €
	Total des recettes réelles	**272 587,00 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	125 506,43 €
R002	Excédent de fonctionnement 2020	184 817,56 €
	Total des opérations d'ordre	**310 323,99 €**
	Total des recettes de fonctionnement	**582 910,99 €**

Considérant que le projet de budget annexe Immobilier d'Entreprise pour 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 1 343 354,34 € selon les chiffres suivants :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
16	Emprunts et dettes	72 167,00 €
20	Immobilisations incorporelles (20)	52 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 840,91 €
23	Immobilisations en cours	1 003 354,47 €
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €
	Total des dépenses réelles	**1 199 362,38 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	125 506,43 €
	Total des opérations d'ordre	**125 506,43 €**
	Restes à réaliser 2020	18 485,53 €
	Dépenses d'investissement	**1 343 354,34 €**

Recettes d'investissement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
13	Subventions d'investissement	446 879,28 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
	Total des dépenses réelles	**447 879,28 €**
021	Virement de la section de fonct	158 324,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	308 385,91 €
041	Opérations patrimoniales	- €
R001	Excédent d'investissement 2020	428 765,15 €
	Total des opérations d'ordre	**895 475,06 €**
	Recettes d'investissement	**1 343 354,34 €**

Au titre du budget annexe Station de Lure

Considérant que le projet de budget annexe Station de Lure pour 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 55 850,53 € selon les chiffres suivants :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
011	Charges à caractère général	12 628,44 €
012	Charges de personnel	25 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
022	Dépenses imprévues	2 100,00 €
	Total des dépenses réelles	**39 933,44 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	15 917,09 €
	Total des opérations d'ordre	**15 917,09 €**
	Total des dépenses de fonctionnement	**55 850,53 €**

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
70	Produits des services	4 000,00 €
77	Produits exceptionnels	32 500,00 €
	Total des recettes réelles	**36 500,00 €**
042	Opérations d'ordre entre sections	4 250,00 €
R002	Excédent de fonctionnement 2020	15 100,53 €
	Total des opérations d'ordre	**19 350,53 €**
	Total des recettes de fonctionnement	**55 850,53 €**

Considérant que le projet de budget annexe Station de Lure pour 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 28 185,32 € selon les chiffres suivants :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
20	Immobilisations incorporelles (20)	22 280,00 €
020	Dépenses imprévues	1 655,32 €
	Total des dépenses réelles	**23 935,32 €**
040	Opérations d'ordre entre sections	4 250,00 €
	Total des opérations d'ordre	**4 250,00 €**
	Dépenses d'investissement	**28 185,32 €**

Recettes d'investissement		
Chapitre	**Libellés**	**Proposition budget 2021**
040	Opérations d'ordre entre sections	15 917,09 €
R001	Excédent d'investissement 2020	12 268,23 €
	Total des opérations d'ordre	**28 185,32 €**
	Recettes d'investissement	**28 185,32 €**

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2021 relatif au budget principal et aux budgets annexes, SPANC, Immobilier d'Entreprise, Station de Lure.
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget principal - Budget primitif 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CPTE	LIBELLES	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Variation absolue budget 2021/budget 2020	Variation budget 2021/budget 2020
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**1 374 475,79 €**	**1 574 303,36 €**	**199 827,57 €**	**14,54%**
6042	PRESTATIONS SERVICES	2 500,00 €	2 450,00 €	- 50,00 €	-2,00%
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 600,00 €	5 110,00 €	510,00 €	11,09%
60612	ELECTRICITE ENERGIE	43 760,00 €	30 323,00 €	- 13 437,00 €	-30,71%
60621	COMBUSTIBLE	5 000,00 €	5 800,00 €	800,00 €	16,00%
60622	CARBURANTS	30 350,00 €	27 028,00 €	- 3 322,00 €	-10,95%
60623	ALIMENTATION	1 200,00 €	450,00 €	- 750,00 €	-62,50%
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	6 200,00 €	2 840,00 €	- 3 360,00 €	-54,19%
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 800,00 €	1 300,00 €	- 500,00 €	-27,78%
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	21 000,00 €	23 350,00 €	2 350,00 €	11,19%
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 250,00 €	2 600,00 €	350,00 €	15,56%
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 650,00 €	8 000,00 €	1 350,00 €	20,30%
6065	LIVRES DISQUES,…	3 500,00 €	3 870,00 €	370,00 €	10,57%
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21 590,00 €	20 250,00 €	- 1 340,00 €	-6,21%
6078	AUTRES MARCHANDISES	1 646,40 €	7 900,00 €	6 253,60 €	379,83%
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	893 970,00 €	1 000 560,00 €	106 590,00 €	11,92%
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	20 810,00 €	19 740,00 €	- 1 070,00 €	-5,14%
6135	LOCATIONS MOBILIERES	18 019,00 €	18 520,62 €	501,62 €	2,78%
614	CHARGES LOCATIVES COPROPRIETE	4 000,00 €	5 300,00 €	1 300,00 €	32,50%
615221	ENTRETIEN, REPARATIONS BATIMENTS PUBLIC	1 365,00 €	- €	- 1 365,00 €	-100,00%
615228	AUTRES BATIMENTS	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	0,00%
615231	ENTRETIEN VOIRIE	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	0,00%
615232	ENTRETIEN DES RESEAUX	16 368,00 €	17 050,00 €	682,00 €	4,17%
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	29 000,00 €	27 380,00 €	- 1 620,00 €	-5,59%
61558	ENTRETIEN & REPARATION MATERIEL	2 480,00 €	3 240,00 €	760,00 €	30,65%
6156	MAINTENANCE	59 468,39 €	55 834,80 €	- 3 633,59 €	-6,11%
6168	AUTRES PRIMES D'ASSURANCE	11 325,00 €	12 300,00 €	975,00 €	8,61%
617	ETUDES ET RECHERCHES	30 180,00 €	151 800,00 €	121 620,00 €	402,98%
6182	DOCUMENTATIONS GENERALES	3 300,00 €	4 170,00 €	870,00 €	26,36%
6184	VERST/ORGANISMES DE FORMATION	21 075,00 €	9 515,00 €	- 11 560,00 €	-54,85%
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	7 604,00 €	6 804,00 €	- 800,00 €	-10,52%
6228	DIVERS	3 350,00 €	2 500,00 €	- 850,00 €	-25,37%
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	660,00 €	2 160,00 €	1 500,00 €	227,27%

CPTE	LIBELLES	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Variation absolue budget 2021/budget 2020	Variation budget 2021/budget 2020
6232	FETES ET CEREMONIES	7 340,00 €	5 200,00 €	- 2 140,00 €	-29,16%
6236	CATALOGUES ET IMPRESSIONS DIVERSES	24 050,00 €	17 310,00 €	- 6 740,00 €	-28,02%
6237	PUBLICATIONS	- €	3 200,00 €	3 200,00 €	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	300,00 €	108,00 €	- 192,00 €	-64,00%
6256	MISSIONS	10 346,00 €	11 000,00 €	654,00 €	6,32%
6257	RECEPTIONS	3 798,00 €	4 525,00 €	727,00 €	19,14%
6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	4 700,00 €	3 800,00 €	- 900,00 €	-19,15%
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	21 415,00 €	20 694,00 €	- 721,00 €	-3,37%
627	FRAIS BANCAIRES	- €	100,00 €	100,00 €	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	19 421,00 €	22 045,44 €	2 624,44 €	13,51%
62878	REMB.FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	1 480,00 €	1 475,50 €	- 4,50 €	-0,30%
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	105,00 €	300,00 €	195,00 €	185,71%
6355	TAXES ET IMPOTS SUR VEHICULES	400,00 €	400,00 €	- €	0,00%
6358	AUTRES DROITS	100,00 €	- €	- 100,00 €	-100,00%
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**1 290 458,00 €**	**1 400 635,78 €**	**110 177,78 €**	**8,54%**
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	9 108,00 €	6 480,00 €	- 2 628,00 €	-28,85%
63/64	FRAIS DE PERSONNEL	1 265 593,27 €	1 369 864,43 €	104 271,16 €	8,24%
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	13 000,00 €	21 291,35 €	8 291,35 €	63,78%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	2 756,73 €	3 000,00 €	243,27 €	8,82%
014	**ATTENUATION DE PRODUITS**	**1 003 856,00 €**	**1 006 187,52 €**	**2 331,52 €**	**0,23%**
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	869 510,00 €	869 506,52 €	- 3,48 €	0,00%
739221	FNGIR	45 198,00 €	45 198,00 €	- €	0,00%
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES	84 148,00 €	80 483,00 €	- 3 665,00 €	-4,36%
7398	REVERSEMENTS, RESTITUTION & PRELEV DIVERS	5 000,00 €	11 000,00 €	6 000,00 €	120,00%
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**20 992,06 €**	**205 000,00 €**	**184 007,94 €**	
022	DEPENSES IMPREVUES	20 992,06 €	205 000,00 €	184 007,94 €	

CPTE	LIBELLES	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Variation absolue budget 2021/budget 2020	Variation budget 2021/budget 2020
65	**AUTRES CHARGES GESTION COURANTE**	**1 517 415,30 €**	**1 523 557,34 €**	**6 142,04 €**	**0,40%**
651	REDEVANCES POUR LICENCES, LOGICIELS	3 900,00 €	1 908,00 €	- 1 992,00 €	-51,08%
653	INDEMNITES DES ELUS	62 000,00 €	61 545,82 €	- 454,18 €	-0,73%
6553	CONTINGENT INCENDIE	293 743,30 €	295 799,52 €	2 056,22 €	0,70%
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	730 432,00 €	744 014,00 €	13 582,00 €	1,86%
6574	SUBVENTIONS ORGANISMES PRIVES	427 190,00 €	419 940,00 €	- 7 250,00 €	-1,70%
65888	AUTRES	150,00 €	350,00 €	200,00 €	133,33%
66	**CHARGES FINANCIERES**	**366,00 €**	**328,00 €**	**- 38,00 €**	**-10,38%**
66111	INTERETS DES EMPRUNTS & DETTE	366,00 €	328,00 €	- 38,00 €	-10,38%
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**44 992,00 €**	**47 259,74 €**	**2 267,74 €**	**5,04%**
6713	SECOURS ET DOTS	8 715,00 €	5 000,00 €	- 3 715,00 €	-42,63%
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT. SUR OPERA.DE GESTION	1 277,00 €	6 482,74 €	5 205,74 €	407,65%
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		3 277,00 €	3 277,00 €	
67441	SUBV.BUDGETS ANNEXES ET REGIES	29 000,00 €	32 500,00 €	3 500,00 €	12,07%
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00 €	- €	- 6 000,00 €	-100,00%
	TOTAL DEPENSES REELLES	**5 252 555,15 €**	**5 757 271,74 €**	**504 716,59 €**	**9,61%**
023	**VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT**	**- €**	**281 300,00 €**	**281 300,00 €**	
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	- €	281 300,00 €	281 300,00 €	
68	**DOT AUX AMORTISSEMENTS**	**589 014,59 €**	**601 909,21 €**	**12 894,62 €**	**2,19%**
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS/MAT & BATIM	589 014,59 €	601 909,21 €	12 894,62 €	2,19%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**589 014,59 €**	**883 209,21 €**	**294 194,62 €**	**49,95%**
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**5 841 569,74 €**	**6 640 480,95 €**	**798 911,21 €**	**13,68%**

	CPTE	LIBELLES	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Variation absolue budget 2021/budget 2020	Variation budget 2021/budget 2020
		RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	70	**PRODUITS SERVICES,DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**66 241,50 €**	**179 305,82 €**	**113 064,32 €**	**170,69%**
	70612	REDEVANCE SPECIALE ENLEVEMENT ORDURES	3 103,00 €	2 235,00 €	- 868,00 €	-27,97%
	7078	AUTRES MARCHANDISES	1 000,00 €	2 020,00 €	1 020,00 €	102,00%
	70841	MISE A DISPO PERSONNEL B.A.,REGIES	30 500,00 €	69 846,14 €	39 346,14 €	129,00%
	70845	MISE A DISPO PERSONNEL AUX COMMUNES MEMBRES	- €	61 804,68 €	61 804,68 €	
	70848	MISE A DISPOSITION PERSONNEL : AUTRES ORGANISMES	- €	35 212,00 €	35 212,00 €	
	70878	REMBOURS FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	8 737,00 €	8 188,00 €	- 549,00 €	-6,28%
	7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	22 901,50 €	- €	- 22 901,50 €	-100,00%
	013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**17 937,00 €**	**521,78 €**	**- 17 415,22 €**	**-97,09%**
	6419	REMB. SUR REMUNERATION SS & CNP	17 937,00 €	521,78 €	- 17 415,22 €	-97,09%
	73	**IMPOTS ET TAXES**	**4 572 579,00 €**	**4 578 757,72 €**	**6 178,72 €**	**0,14%**
Nouvel	**73111**	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	2 240 553,00 €		- 818 733,00 €	-36,54%
intitulé	**73111**	**IMPOTS DIRECTS LOCAUX**	- €	**1 421 820,00 €**		
en 2021	73112	COTISATION SUR LA VAE	237 419,00 €	237 419,00 €	- €	0,00%
	73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	66 880,00 €	66 880,00 €	- €	0,00%
	73114	IMPOSITION FORF.SUR ENTREP.RESEAU	90 332,00 €	90 072,00 €	- 260,00 €	-0,29%
	7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	13 848,00 €		- 13 848,00 €	-100,00%
	73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	147 380,00 €	147 377,72 €	- 2,28 €	0,00%
	7331	TAXE SUR ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES	1 721 167,00 €	1 737 639,00 €	16 472,00 €	0,96%
	7346	TAXE GEMAPI	- €	20 550,00 €	20 550,00 €	
Nouveau	7362	TAXE DE SEJOUR	55 000,00 €	119 000,00 €	64 000,00 €	116,36%
compte	**7382**	FRACTION DE TVA **(REMPLACEMENT TH)**	- €	**738 000,00 €**	738 000,00 €	
en 2021						
	74	**DOTATIONS, SUBV PARTICIPATIONS**	**793 973,00 €**	**832 410,00 €**	**38 437,00 €**	**4,84%**
	74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	69 987,00 €	69 984,00 €	- 3,00 €	0,00%
	74126	DOT COMPENS GROUPEMENTS DE COMMUNES	228 773,00 €	228 768,00 €	- 5,00 €	0,00%
	744	FCTVA	985,00 €	1 123,00 €	138,00 €	14,01%
	74718	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ETAT	126 200,00 €	105 450,00 €	- 20 750,00 €	-16,44%
	7472	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS REGION	84 644,00 €	107 401,00 €	22 757,00 €	26,89%
	7473	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS DEPART	16 000,00 €	23 000,00 €	7 000,00 €	43,75%
	7477	PARTICIPATION BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FS	124 501,00 €	140 624,00 €	16 123,00 €	12,95%
	7478	PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES	11 490,00 €	27 060,00 €	15 570,00 €	135,51%
	74832	ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL TP	12 000,00 €	12 000,00 €	- €	0,00%
	74833	ETAT - COMPENSATION CET (CVAE ET CFE)	37 718,00 €	37 000,00 €	- 718,00 €	-1,90%
	74835	ETAT- COMPENSATION EXONERATION TH	81 675,00 €	80 000,00 €	- 1 675,00 €	-2,05%

CPTE	LIBELLES	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Variation absolue budget 2021/budget 2020	Variation budget 2021/budget 2020
75	**AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**110 210,00 €**	**74 131,00 €**	**- 36 079,00 €**	**-32,74%**
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	110 210,00 €	74 131,00 €	- 36 079,00 €	-32,74%
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**1 992,00 €**	**3 015,00 €**	**1 023,00 €**	**51,36%**
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	69,00 €	- €	- 69,00 €	-100,00%
7718	AUTRES PROD. EXCEPTIONNELS SUR OPER.DE GESTION	27,00 €	- €	- 27,00 €	-100,00%
773	MANDATS ANNULES SUR EXERC ANTERIEUR	1 436,00 €	- €	- 1 436,00 €	-100,00%
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	460,00 €	3 015,00 €	2 555,00 €	555,43%
	TOTAL RECETTES REELLES	**5 562 932,50 €**	**5 668 141,32 €**	**105 208,82 €**	**1,89%**
042	**OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**293 867,81 €**	**320 189,66 €**	**26 321,85 €**	**8,96%**
7768	NEUTRALISATION AMORT SUBV EQUIP VERSEES	85 061,73 €	85 061,73 €	- €	0,00%
777	QUOTE-PART SUBV INVEST TRANSF CPTE RESUL	208 806,08 €	235 127,93 €	26 321,85 €	12,61%
R 002	**EXCEDENT ORDINAIRE REPORTE**	**490 606,43 €**	**652 149,97 €**	**161 543,54 €**	
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	490 606,43 €	652 149,97 €	161 543,54 €	32,93%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	**784 474,24 €**	**972 339,63 €**	**187 865,39 €**	**23,95%**
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**6 347 406,74 €**	**6 640 480,95 €**	**293 074,21 €**	
	RESULTAT FONCTIONNEMENT		**- €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget principal - Budget primitif 2021

CPTE	LIBELLES	RAR 2019	BUDGET 2020	RAR 2020	BUDGET 2021	Variation absolue budget 2021/budget 2020	Variation Budget 2021/Budget 2020
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES**		**10 000,00 €**		**90 000,00 €**	**80 000,00 €**	**800%**
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE		10 000,00 €		90 000,00 €	80 000,00 €	800,00%
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**576,00 €**	**7 970,00 €**	**- €**	**27 500,00 €**	**19 530,00 €**	
2031	FRAIS D'ETUDES	576,00 €	- €		10 500,00 €	10 500,00 €	
2033	FRAIS D'INSERTION					- €	
2051	CONCESSIONS,DROITS SIMILAIRES		7 970,00 €		17 000,00 €	9 030,00 €	113,30%
204	**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**	**109 038,00 €**	**151 835,00 €**	**120 039,00 €**	**1 000 000,00 €**	**848 165,00 €**	**558,61%**
204113	ETAT PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERÊT GENERAL		20 000,00 €			- 20 000,00 €	-100,00%
2041582	SUBVENTION EQUIPEMENT	109 038,00 €	131 835,00 €	120 039,00 €	1 000 000,00 €	868 165,00 €	658,52%
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**13 649,34 €**	**258 062,00 €**	**59 138,28 €**	**229 538,00 €**	**- 28 524,00 €**	**-11,05%**
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS		7 000,00 €		- €	- 7 000,00 €	-100,00%
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		16 350,00 €		7 000,00 €	- 9 350,00 €	-57,19%
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS				10 000,00 €	10 000,00 €	
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 198,00 €	1 200,00 €		11 000,00 €	9 800,00 €	816,67%
21568	AUTRES MATERIELS,OUTILLAGE INCENDIE				- €	- €	
2158	AUTRES INST.,MATERIEL OUTIL.TECHNIQUES		35 000,00 €	2 167,13 €	24 188,00 €	- 10 812,00 €	-30,89%
2161	ŒUVRES ET OBJETS D'ART		12 000,00 €		15 000,00 €	3 000,00 €	25,00%
2181	INSTALLAT.GENERALES, AGENCEMENTS	7 451,34 €	4 500,00 €		20 500,00 €	16 000,00 €	355,56%
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		41 457,00 €		50 000,00 €	8 543,00 €	20,61%
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		57 160,00 €	24 777,14 €	28 850,00 €	- 28 310,00 €	-49,53%
2184	MOBILIER		21 195,00 €	11 358,51 €	8 000,00 €	- 13 195,00 €	-62,26%
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		62 200,00 €	20 835,50 €	55 000,00 €	- 7 200,00 €	-11,58%

CPTE	LIBELLES	RAR 2019	BUDGET 2020	RAR 2020	BUDGET 2021	Variation absolue budget 2021/budget 2020	Variation Budget 2021/Budget 2020
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**25 237,69 €**	**60 000,00 €**	**- €**	**300 000,00 €**	**240 000,00 €**	**400,00%**
2313	CONSTRUCTIONS	25 237,69 €	60 000,00 €	- €	300 000,00 €	240 000,00 €	400,00%
2318	AUTRES IMMOB.CORPORELLES		- €		- €	- €	
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**		**39 980,00 €**		**- €**	**- 39 980,00 €**	**-100,00%**
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		- €				
2764	CREANCES SUR DES PARTICULIERS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE		39 980,00 €		- €	- 39 980,00 €	-100,00%
020	**DEPENSES IMPREVUES**		**50 000,00 €**		**110 000,00 €**	**60 000,00 €**	**120,00%**
020	DEPENSES IMPREVUES		50 000,00 €		110 000,00 €	60 000,00 €	120,00%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**148 501,03 €**	**577 847,00 €**	**179 177,28 €**	**1 757 038,00 €**	**1 179 191,00 €**	**204,07%**
040	**OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS**		**293 867,81 €**		**320 189,66 €**	**26 321,85 €**	**8,96%**
139…	REPRISE SUBV TRANSF CPTE RESULT		208 806,08 €		235 127,93 €	26 321,85 €	12,61%
198	NEUTRALISATION AMORT SUBV EQUIP.VERSEES		85 061,73 €		85 061,73 €	- €	0,00%
041	**OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES**		**3 356,84 €**		**576,00 €**	**- 2 780,84 €**	**-82,84%**
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS		3 356,84 €		576,00 €	- 2 780,84 €	-82,84%
2313	CONSTRUCTIONS						
D 001	**DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE**		**- €**		**- €**		
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		- €		- €		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**297 224,65 €**		**320 765,66 €**	**23 541,01 €**	**7,92%**
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**148 501,03 €**	**875 071,65 €**	**179 177,28 €**	**2 077 803,66 €**	**1 202 732,01 €**	**137,44%**

CPTE	LIBELLES	RAR 2019	BUDGET 2020	RAR 2020	BUDGET 2021	Variation absolue budget 2021/budget 2020	Variation Budget 2021/Budget 2020
	RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	**DOTATIONS ET FONDS DIVERS**	**- €**	**106 403,00 €**		**14 663,90 €**	**- 91 739,10 €**	**-86,22%**
10222	FCTVA	- €	106 403,00 €		14 663,90 €	- 91 739,10 €	-86,22%
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**333 121,47 €**	**67 463,50 €**	**20 145,24 €**	**80 488,00 €**	**13 024,50 €**	**19,31%**
1311	SUBV.TRANSF.ETAT ET ETABL.NATIONAUX	114 447,43 €	43 684,00 €		- €	- 43 684,00 €	-100,00%
1312	SUBV.TRANSF.REGIONS	205 865,40 €	18 362,50 €	7 760,90 €	- €	- 18 362,50 €	-100,00%
1313	SUBV.TRANSF.DEPARTEMENTS	12 808,64 €	- €	12 384,34 €	23 497,00 €	23 497,00 €	
13141	SUBV.TRANSF.COMMUNES MEMBRES DU GFP		- €		50 000,00 €	50 000,00 €	
1318	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		5 417,00 €		6 991,00 €	1 574,00 €	29,06%
16	**EMPRUNTS DETTES & ASSIMILEES**	**- €**	**- €**		**- €**		
1641	EMPRUNTS	- €	- €		- €	- €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**- €**	**120 000,00 €**		**- €**	**- 120 000,00 €**	**-100,00%**
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES						
27638	CREANCES AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	- €	120 000,00 €		- €	- 120 000,00 €	-100%
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**333 121,47 €**	**293 866,50 €**	**20 145,24 €**	**95 151,90 €**	**- 198 714,60 €**	**-67,62%**

CPTE	LIBELLES	RAR 2019	BUDGET 2020	RAR 2020	BUDGET 2021	Variation absolue budget 2021/budget 2020	Variation Budget 2021/Budget 2020
021	**VIREMENT DE LA SECT FONCTIONNEMENT**		**- €**		**281 300,00 €**	**281 300,00 €**	
021	VIREMENT DE LA SECT DE FONCTIONNEMENT		- €		281 300,00 €	281 300,00 €	
040	**OPERATIONS ENTRE SECTIONS**		**589 014,59 €**		**601 909,21 €**	**12 894,62 €**	**2,19%**
2802…	AMORTIS. FRAIS LIES A LA REALISATION DE DOCUMENTS				6 400,99 €	6 400,99 €	
2804…	AMORTIS. SUBVENTIONS EQUP.VERSEES		142 799,40 €		145 994,90 €	3 195,50 €	2,24%
28051	AMORTIS.CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		13 266,67 €		6 250,40 €	- 7 016,27 €	-52,89%
28088	AMORTIS.AUTRES IMMOB.INCORPORELLES		1 296,75 €		1 296,75 €	- €	0,00%
281…	AMORTIS.IMMOB.CORPORELLES		431 651,77 €		441 966,17 €	10 314,40 €	2,39%
041	**OPERATIONS PATRIMONIALES**		**3 356,84 €**		**576,00 €**	**- 2 780,84 €**	**-82,84%**
2031	FRAIS ETUDES		- €		576,00 €	576,00 €	
2033	FRAIS INSERTION		3 356,84 €		- €	- 3 356,84 €	-100,00%
R 001	**RESULTAT REPORTE**		**601 192,07 €**		**1 257 898,59 €**	**656 706,52 €**	**109,23%**
R 001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		601 192,07 €		1 257 898,59 €	656 706,52 €	109,23%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**1 193 563,50 €**		**2 141 683,80 €**	**948 120,30 €**	**79,44%**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**333 121,47 €**	**1 487 430,00 €**	**20 145,24 €**	**2 236 835,70 €**		
	RESULTAT INVESTISSEMENT				**- €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget immobilier d'entreprise - Budget primitif 2021

CPTE	LIBELLES	Budget 2020	Budget 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en %
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**41 481,00 €**	**47 176,00 €**	**5 695,00 €**	**13,73%**
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	650,00 €	300,00 €	- 350,00 €	-53,85%
60612	ELECTRICITE ENERGIE	2 500,00 €	2 850,00 €	350,00 €	14,00%
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	1 600,00 €	1 500,00 €	- 100,00 €	-6,25%
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	6 500,00 €	6 376,00 €	- 124,00 €	-1,91%
615221	ENTRETIEN, REPARATIONS BATIMENTS PUBLIC	2 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	100,00%
6156	MAINTENANCE	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	0,00%
6168	AUTRES PRIMES D'ASSURANCE	1 731,00 €	1 750,00 €	19,00 €	1,10%
6226	HONORAIRES	1 800,00 €	2 000,00 €	200,00 €	11,11%
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 600,00 €	1 600,00 €	- €	0,00%
63512	TAXES FONCIERES	19 100,00 €	20 800,00 €	1 700,00 €	8,90%
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**12 000,00 €**	**36 746,14 €**	**24 746,14 €**	**206,22%**
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR CL DE RATTACHEMENT	12 000,00 €	36 746,14 €	24 746,14 €	206,22%
014	**ATTENUATION DE PRODUITS**	**- €**	**- €**	**- €**	
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**9 999,00 €**	**8 000,00 €**	**- 1 999,00 €**	**-19,99%**
022	DEPENSES IMPREVUES	9 999,00 €	8 000,00 €	- 1 999,00 €	-19,99%
65	**AUTRES CHARGES GESTION COURANT**	**1,00 €**	**- €**	**- 1,00 €**	**-100,00%**
65888	AUTRES	1,00 €	- €	- 1,00 €	-100,00%
66	**CHARGES FINANCIERES**	**15 634,00 €**	**14 278,94 €**	**- 1 355,06 €**	**-8,67%**
66111	INTERETS DES EMPRUNTS & DETTE	15 634,00 €	14 278,94 €	- 1 355,06 €	-8,67%
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**20 546,00 €**	**- €**	**- 20 546,00 €**	**-1**
6745	SUBV.AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 546,00 €		- 20 546,00 €	-100,00%
68	**DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES**	**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	**- €**	**0**
6817	DOT.PROV DEPREC.ACTIFS CIRCULANTS	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**109 661,00 €**	**116 201,08 €**	**6 540,08 €**	**5,96%**
023	**VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT**	**- €**	**158 324,00 €**	**158 324,00 €**	
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	- €	158 324,00 €	158 324,00 €	
042	**OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**306 432,14 €**	**308 385,91 €**	**1 953,77 €**	**0,64%**
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	150 884,04 €	175 463,19 €	24 579,15 €	16,29%
71355	VARIATION STOCKS TERRAINS AMENAGES	155 548,10 €	132 922,72 €	- 22 625,38 €	-14,55%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**306 432,14 €**	**466 709,91 €**	**160 277,77 €**	**52,30%**
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**416 093,14 €**	**582 910,99 €**	**166 817,85 €**	40,09%

CPTE	LIBELLES	Budget 2020	Budget 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en %
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
70	**PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE**	**163 652,00 €**	**142 360,00 €**	**- 21 292,00 €**	**-13,01%**
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	152 960,00 €	130 860,00 €	- 22 100,00 €	-14,45%
70878	REMBOURS FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	6 500,00 €	7 800,00 €	1 300,00 €	20,00%
7088	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	4 192,00 €	3 700,00 €	- 492,00 €	-11,74%
013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**- €**	**- €**	**- €**	
72	**PRODUITS IMMOBILISES**				
73	**IMPOTS ET TAXES**	**- €**	**- €**	**- €**	
74	**DOTATIONS, SUBV PARTICIPATIONS**	**- €**	**- €**		
75	**AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**109 667,30 €**	**130 227,00 €**	**20 559,70 €**	**18,75%**
752	REVENUS DES IMMEUBLES	96 267,30 €	115 427,00 €	19 159,70 €	19,90%
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	13 400,00 €	14 800,00 €	1 400,00 €	10,45%
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**- €**	**- €**	**- €**	
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**- €**	**- €**	**- €**	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**273 319,30 €**	**272 587,00 €**	**- 732,30 €**	
042	**OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**125 506,43 €**	**125 506,43 €**	**- €**	**0,00%**
71355	VARIATION STOCKS TERRAINS AMENAGES	- €	- €	- €	
777	QUOTE-PART SUBV INVEST TRANSF CPTE RESUL	125 506,43 €	125 506,43 €	- €	0,00%
R 002	**EXCEDENT ORDINAIRE REPORTE**	**153 858,78 €**	**184 817,56 €**	**30 958,78 €**	**20,12%**
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	153 858,78 €	184 817,56 €	30 958,78 €	20,12%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**279 365,21 €**	**310 323,99 €**	**30 958,78 €**	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**552 684,51 €**	**582 910,99 €**	**30 226,48 €**	
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**136 591,37 €**	**- €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget immobilier d'entreprise - Budget primitif 2021

CPTE	LIBELLES	RAR 2019	Budget 2020	RAR 2020	Budget 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en%
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES**	**- €**	**192 167,00 €**	**200,30 €**	**72 167,00 €**	**- 120 000,00 €**	**-62,45%**
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE		71 167,00 €		71 167,00 €	- €	0,00%
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENTS RECUS		1 000,00 €	200,30 €	1 000,00 €	- €	0,00%
16818	EMPRUNTS - AUTRES PRETEURS		120 000,00 €		- €	- 120 000,00 €	-100,00%
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**9 025,00 €**	**52 000,00 €**	**5 169,53 €**	**52 000,00 €**	**- €**	**0,00%**
2031	FRAIS D'ETUDES	9 025,00 €	51 000,00 €	4 325,00 €	51 000,00 €	- €	0,00%
2033	FRAIS D'INSERTION		1 000,00 €	844,53 €	1 000,00 €	- €	0,00%
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**- €**	**7 500,00 €**	**- €**	**21 840,91 €**	**14 340,91 €**	**191,21%**
2111	TERRAINS NUS		1 660,00 €		16 000,00 €	14 340,00 €	863,86%
2158	AUTRES INST.,MATERIEL OUTIL.TECHNIQUES		1 800,00 €		1 800,00 €	- €	0,00%
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		3 000,00 €		3 000,00 €	- €	0,00%
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 040,00 €		1 040,91 €	0,91 €	0,09%
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**- €**	**45 000,00 €**	**13 115,70 €**	**1 003 354,47 €**	**958 354,47 €**	**2129,68%**
2313	CONSTRUCTIONS		45 000,00 €	13 115,70 €	1 003 354,47 €	958 354,47 €	2129,68%
020	**DEPENSES IMPREVUES**	**- €**	**15 000,00 €**	**- €**	**50 000,00 €**	**35 000,00 €**	**233,33%**
020	DEPENSES IMPREVUES		15 000,00 €	- €	50 000,00 €	35 000,00 €	233,33%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**9 025,00 €**	**311 667,00 €**	**18 485,53 €**	**1 199 362,38 €**	**887 695,38 €**	
040	**OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS**	**- €**	**125 506,43 €**	**- €**	**125 506,43 €**	**- €**	**0,00%**
139… 3555	REPRISE SUBV TRANSF CPTE RESULT TERRAINS AMENAGES		125 506,43 €		125 506,43 €	- €	0,00%
041	**OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES**	**- €**	**38 792,00 €**	**- €**	**- €**	**- 38 792,00 €**	**-100,00%**
2031	FRAIS D'ETUDES		38 792,00 €		- €	- 38 792,00 €	-100,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**- €**	**164 298,43 €**	**- €**	**125 506,43 €**	**- 38 792,00 €**	-23,61%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**9 025,00 €**	**475 965,43 €**	**18 485,53 €**	**1 324 868,81 €**	**848 903,38 €**	**178,35%**

CPTE	LIBELLES	RAR 2019	Budget 2020	RAR 2020	Budget 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en%
	RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	**DOTATIONS ET FONDS DIVERS**	- €		- €	- €	- €	
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	- €	- €	- €	**446 879,28 €**	**446 879,28 €**	
1311	SUBV.ETAT ET ETABL.NATIONAUX		- €		351 949,28 €	351 949,28 €	
1312	SUBV. REGION		- €		94 930,00 €	94 930,00 €	
16	**EMPRUNTS DETTES & ASSIMILEES**	- €	- €	- €	- €	- €	
165	**DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**	- €	**1 000,00 €**		**1 000,00 €**	- €	**0,00%**
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	- €		- €	- €		
	TOTAL DES RECETTES REELLES	- €	**1 000,00 €**	- €	**447 879,28 €**	**446 879,28 €**	**44687,93%**
021	**VIREMENT DE LA SECT FONCTIONNEMENT**	- €		- €	**158 324,00 €**	**- 158 324,00 €**	
021	VIREMENT DE LA SECT DE FONCTIONNEMENT	- €			158 324,00 €	- 158 324,00 €	
040	**OPERATIONS ENTRE SECTIONS**	- €	**306 432,14 €**	- €	**308 385,91 €**	**1 953,77 €**	**0,64%**
281…	AMORTIS.IMMOB.CORPORELLES		150 884,04 €		175 463,19 €	24 579,15 €	16,29%
3555	TERRAINS AMENAGES		155 548,10 €		132 922,72 €	- 22 625,38 €	-14,55%
041	**OPERATIONS PATRIMONIALES**	- €	**38 792,00 €**	- €	- €	**- 38 792,00 €**	**-100,00%**
2033	FRAIS INSERTION						
2313	CONSTRUCTIONS		38 792,00 €		- €	- 38 792,00 €	-100,00%
R 001	**RESULTAT REPORTE**	- €	**565 068,09 €**	- €	**428 765,15 €**	**- 136 302,94 €**	**-24,12%**
R 001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		565 068,09 €		428 765,15 €	- 136 302,94 €	-24,12%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	- €	**910 292,23 €**	- €	**895 475,06 €**	**- 14 817,17 €**	**-1,63%**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €	**911 292,23 €**	- €	**1 343 354,34 €**	**432 062,11 €**	**47,41%**
	RESULTAT INVESTISSEMENT	**- 9 025,00 €**	**426 301,80 €**	**- 18 485,53 €**	**0,00 €**		
	RESULTAT FONCTIONNEMENT		**136 591,37 €**		**- €**		
	RESULTAT DE CLOTURE		**562 893,17 €**		**0,00 €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget SPANC - Budget primitif 2021

CPTE	LIBELLES	Budget 2020	Budget 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en %
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**3 555,00 €**	**3 823,25 €**	**268,25 €**	**7,55%**
60226	VETEMENTS DE TRAVAIL	50,00 €	- €		
6156	MAINTENANCE	3 350,00 €	3 583,25 €	233,25 €	6,96%
618	DIVERS	155,00 €	160,00 €	5,00 €	3,23%
624	SERVICES BANCAIRES	- €	80,00 €	80,00 €	
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**8 500,00 €**	**7 900,00 €**	**- 600,00 €**	**-7,06%**
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR CL DE RATTACHEMENT	8 500,00 €	7 900,00 €	- 600,00 €	**-7,06%**
014	**ATTENUATION DE PRODUITS**	**- €**	**- €**	**- €**	
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**956,08 €**	**817,65 €**	**- 138,43 €**	**-14,48%**
65	**AUTRES CHARGES GESTION COURANT**	**200,00 €**	**- €**	**- 200,00 €**	**-100,00%**
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	200,00 €	- €	- 200,00 €	-100,00%
66	**CHARGES FINANCIERES**	**- €**	**- €**	**- €**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**200,00 €**	**- €**	**- 200,00 €**	**-100,00%**
673	TITRES ANNULES (sur exercices antérieurs)	200,00 €	- €	- 200,00 €	-100,00%
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**13 411,08 €**	**12 540,90 €**	**- 870,18 €**	**-6,49%**
023	**VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**	**- €**	
042	**PERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION**	**1 121,96 €**	**401,96 €**	**- 720,00 €**	**-64,17%**
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	1 121,96 €	401,96 €	- 720,00 €	-64,17%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**1 121,96 €**	**401,96 €**	**- 720,00 €**	**-64,17%**
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**14 533,04 €**	**12 942,86 €**	- 1 590,18 €	-10,94%

CPTE	LIBELLES	Budget 2020	Budget 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en %
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
70	**PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE**	**10 000,00 €**	**11 950,00 €**	**1 950,00 €**	**19,50%**
7062	REDEVANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	10 000,00 €	11 950,00 €	1 950,00 €	19,50%
013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**- €**	**- €**	**- €**	
73	**IMPOTS ET TAXES**	**- €**	**- €**	**- €**	
74	**DOTATIONS, SUBV PARTICIPATIONS**	**- €**	**500,00 €**	**500,00 €**	
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	- €	500,00 €	500,00 €	
75	**AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**- €**	**- €**	**- €**	
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**4 000,00 €**	**- €**	**- 4 000,00 €**	**-100,00%**
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	4 000,00 €	- €	- 4 000,00 €	-100,00%
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**- €**	**- €**	- €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**14 000,00 €**	**12 450,00 €**	**- 1 550,00 €**	**-11,07%**
042	**OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**- €**	**- €**	**- €**	
R 002	**EXCEDENT ORDINAIRE REPORTE**	**533,04 €**	**492,86 €**	**- 40,18 €**	**-7,54%**
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	533,04 €	492,86 €	- 40,18 €	-7,54%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**533,04 €**	**492,86 €**	**- 40,18 €**	**-7,54%**
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**14 533,04 €**	**12 942,86 €**	**- 1 590,18 €**	-10,94%
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget SPANC - Budget primitif 2021

CPTE	LIBELLES	Budget 2020	RAR 2020	Budget 2021	Variation absolue budget 2021/Budget 2020	Variation en %
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
D 001	**DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE**	**- €**	**- €**		**- €**	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE					
020	**DEPENSES IMPREVUES**	**3 000,00 €**	**- €**	**- €**	**- 3 000,00 €**	**-100,00%**
020	DEPENSES IMPREVUES	3 000,00 €		- €	- 3 000,00 €	-100,00%
040	**OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS**	**- €**	**- €**		**- €**	
139…	REPRISE SUBV TRANSF CPTE RESULT					
041	**OPERATIONS ORDRE PATRIMONIALES**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	- €	- €		- €	
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**- €**	**- €**	**22 633,00 €**	**22 633,00 €**	
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	- €		22 633,00 €	22 633,00 €	
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	
458101	**DEPENSES CONSACREES A LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS NON CONFORMES**	**9 000,00 €**	**6 000,00 €**	**- €**	- 9 000,00 €	**-100,00%**

TOTAL DEPENSES REELLES	**12 000,00 €**	**6 000,00 €**	**22 633,00 €**	**10 633,00 €**	**88,61%**

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**12 000,00 €**	**6 000,00 €**	**22 633,00 €**	**10 633,00 €**	**88,61%**

CPTE	LIBELLES	Budget 2020	RAR 2020	Budget 2021	Variation absolue budget 2021/Budget 2020	Variation en %
	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10	**DOTATIONS ET FONDS DIVERS**	**- €**	**- €**		**- €**	
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**			
16	**EMPRUNTS DETTES & ASSIMILEES**	**- €**	**- €**			
165	**DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**	**- €**	**- €**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**					
458201	**DEPENSES CONSACREES A LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS NON CONFORMES**	**9 000,00 €**	**6 000,00 €**	**- €**	**- 9 000,00 €**	**-100,00%**
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**9 000,00 €**	**6 000,00 €**	**- €**	**- 9 000,00 €**	**-100,00%**
040	**OPERATIONS ENTRE SECTIONS**	**1 121,96 €**		**401,96 €**	**- 720,00 €**	**-64,17%**
2805	AMORT LICENCES, LOGICIELS	864,98 €		144,98 €	- 720,00 €	-83,24%
281…	AMORTIS.IMMOB.CORPORELLES	256,98 €		256,98 €	- €	0,00%
R 001	**RESULTAT REPORTE**	**21 109,08 €**		**22 231,04 €**	**1 121,96 €**	**5,32%**
R 001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	21 109,08 €		22 231,04 €	1 121,96 €	5,32%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**22 231,04 €**	**- €**	**22 633,00 €**	401,96 €	1,81%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**31 231,04 €**	**6 000,00 €**	**22 633,00 €**	- 8 598,04 €	-27,53%
	RESULTAT INVESTISSEMENT	**19 231,04 €**	**- €**	**- €**		
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**- €**		**- €**		
	RESULTAT DE CLOTURE	**19 231,04 €**	**- €**	**- €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget Station de Lure - Budget primitif 2021

CPTE	LIBELLES	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en%
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**14 003,00 €**	**12 628,44 €**	**- 1 374,56 €**	**-9,82%**
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU,ENERGIE)	550,00 €	170,00 €	- 380,00 €	-69,09%
6063	FOURNITURE ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	450,00 €	860,00 €	410,00 €	91,11%
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	- €	500,00 €	500,00 €	
607	ACHATS DE MARCHANDISES	100,00 €	- €	- 100,00 €	-100,00%
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	500,00 €	222,34 €	- 277,66 €	-55,53%
6135	LOCATIONS MOBILIERES	800,00 €	200,00 €	- 600,00 €	-75,00%
61528	ENTRETIEN, REPARATIONS AUTRES BIENS IMMOB.	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	0,00%
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	0,00%
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	0,00%
6156	MAINTENANCE	4 000,00 €	3 000,00 €	- 1 000,00 €	-25,00%
6161	MULTIRISQUES		16,10 €	16,10 €	
6168	AUTRES	209,00 €	400,00 €	191,00 €	91,39%
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	120,00 €	- €	- 120,00 €	-100,00%
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	50,00 €	30,00 €	- 20,00 €	-40,00%
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	74,00 €	100,00 €	26,00 €	35,14%
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	150,00 €	130,00 €	- 20,00 €	-13,33%
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**10 000,00 €**	**25 200,00 €**	**15 200,00 €**	**152,00%**
014	**ATTENUATION DE PRODUITS**	**- €**	**- €**	**- €**	
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**5 000,00 €**	**2 100,00 €**	**- 2 900,00 €**	**-58,00%**
65	**AUTRES CHARGES GESTION COURANT**	**- €**	**5,00 €**	**5,00 €**	
66	**CHARGES FINANCIERES**	**- €**	**- €**	**- €**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**- €**	**- €**	**- €**	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**29 003,00 €**	**39 933,44 €**	**10 930,44 €**	**37,69%**
023	**VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**	**- €**	
042	**OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**16 616,99 €**	**15 917,09 €**	**- 699,90 €**	**-4,21%**
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	16 616,99 €	15 917,09 €	- 699,90 €	-4,21%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**16 616,99 €**	**15 917,09 €**	**- 699,90 €**	**-4,21%**
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**45 619,99 €**	**55 850,53 €**	10 230,54 €	22,43%

CPTE	LIBELLES	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en%
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
70	**PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE**	**8 500,00 €**	**4 000,00 €**	**- 4 500,00 €**	**-52,94%**
707	VENTES DE MARCHANDISES	**8 500,00 €**	**4 000,00 €**	- 4 500,00 €	-52,94%
013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**- €**	**- €**	**- €**	
73	**IMPOTS ET TAXES**	**- €**	**- €**	**- €**	
74	**DOTATIONS, SUBV PARTICIPATIONS**	**- €**	**- €**	**- €**	
75	**AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE**	**- €**	**- €**	**- €**	
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**25 000,00 €**	**32 500,00 €**	**7 500,00 €**	**30,00%**
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	25 000,00 €	32 500,00 €	7 500,00 €	30,00%
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	**- €**	**- €**		
	TOTAL OPERATIONS REELLES	**33 500,00 €**	**36 500,00 €**	**3 000,00 €**	**8,96%**
042	**OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**4 250,00 €**	**4 250,00 €**	**- €**	**0,00%**
777	QUOTE-PART SUBV INVEST TRANSF CPTE RESUL	4 250,00 €	4 250,00 €	- €	0,00%
R 002	**EXCEDENT ORDINAIRE REPORTE**	**9 724,32 €**	**15 100,53 €**	**5 376,21 €**	**55,29%**
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	9 724,32 €	15 100,53 €	5 376,21 €	55,29%
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**13 974,32 €**	**19 350,53 €**	**5 376,21 €**	**38,47%**
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**47 474,32 €**	**55 850,53 €**	**8 376,21 €**	17,64%
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**1 854,33 €**	**- €**		

Communauté de communes pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Budget Station de Lure - Budget primitif 2021

CPTE	LIBELLES	RAR 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en%
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**6 372,20 €**	**10 500,00 €**	**22 280,00 €**	**11 780,00 €**	**112,19%**
2128	AMENAGEMENT AUTRES TERRAINS	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	0,00%
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 372,20 €	5 500,00 €	17 280,00 €	11 780,00 €	214,18%
020	**DEPENSES IMPREVUES**	**- €**	**1 500,00 €**	**1 655,32 €**	**155,32 €**	**9,38%**
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	1 500,00 €	1 655,32 €	155,32 €	9,38%
	TOTAL DEPENSES REELLES	**6 372,20 €**	**12 000,00 €**	**23 935,32 €**	**11 935,32 €**	**99,46%**
040	**OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS**	**- €**	**4 250,00 €**	**4 250,00 €**	**- €**	**0,00%**
139…	REPRISE SUBV TRANSF CPTE RESULT		4 250,00 €	4 250,00 €	- €	0,00%
D 001	**DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	- €	- €	- €	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**- €**	**4 250,00 €**	**4 250,00 €**	- €	0,00%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**6 372,20 €**	**16 250,00 €**	**28 185,32 €**	**11 935,32 €**	**73,45%**

CPTE	LIBELLES	RAR 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Variation absolue Budget 2021/Budget 2020	Variation en%
	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10	**DOTATIONS ET FONDS DIVERS**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	
	TOTAL RECETTES REELLES	**- €**	**- €**	**- €**	- €	
040	**OPERATIONS ENTRE SECTIONS**	**- €**	**16 616,99 €**	**15 917,09 €**	**- 699,90 €**	**-4,21%**
281…	AMORTIS.IMMOB.CORPORELLES		16 616,99 €	15 917,09 €	- 699,90 €	-4,21%
R 001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	**- €**	**6 482,44 €**	**12 268,23 €**	**5 785,79 €**	**89,25%**
001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	- €	6 482,44 €	12 268,23 €	5 785,79 €	89,25%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE		**23 099,43 €**	**28 185,32 €**	**5 085,89 €**	**22,02%**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**23 099,43 €**	**28 185,32 €**	**5 085,89 €**	**22,02%**
	RESULTAT INVESTISSEMENT		**477,23 €**	**- €**		
	RESULTAT FONCTIONNEMENT		**1 854,33 €**	**- €**		
	RESULTAT DE CLOTURE		**2 331,56 €**	**- €**		

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

Thème : JEUNESSE ET SOCIAL 1
Objet : Maison France Services : demande de subvention FNADT – FIO

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus particulièrement son article 8 B précisant ses compétences en matière de création et de gestion d'une Maison de services au public (MSAP) et de définition des obligations de service public relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

ENTENDU que le fonds inter-opérateurs (FIO) abondé par les opérateurs partenaires au dispositif (Pôle emploi, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse Nationale des Allocations Familliale, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Caisse Centrale de la Mutuelle Sociale Agricole et le groupe La Poste et que le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) géré par l'état permettent le financement des MSAP ;

ENTENDU que la reconnaissance « MSAP » permet un financement de l'État par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) doublé par le fonds inter-opérateurs (FIO) reconduit cette année et que ce double financement est conditionné par l'obtention du label « France services » dont dispose notre MSAP devenue Maison France Services (MFS) depuis le 1er janvier 2020 ;

CONSIDERANT que la MFS Pays de Forcalquier-Montagne de Lure permet l'égalité d'accès aux services publics et qu'elle accompagne les usagers dans leurs démarches de la vie courante comme cela a été défini dans les statuts des MFS mais aussi dans le cadre du Schéma Départemental d'Accessibilité Aux Services Publics (SDAASP) 04 ;

CONSIDERANT qu'il est possible de justifier de l'utilisation régulière de l'outil de reporting de la cellule d'animation nationale de la Caisse des dépôts ainsi que d'un bilan d'activité et de données quantitatives sur la fréquentation de la MFS au cours des années antérieures ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant TTC	
ACHATS	**2 000 €**	
Fournitures diverses	1 000 €	
Fournitures administratives	1 000 €	
CHARGES EXTERNES	**10 660 €**	
Maintenances équipements	2 760 €	
Frais photocopieurs	2 000 €	
Télécommunications	1 600 €	
Electricité / eau	1 000 €	
Assurance statutaire	3 000 €	
Déplacements	300 €	
CHARGES DE PERSONNEL (1)	**117 294 €**	
Rémunération de personnel (brute) et charges sociales	117 294 €	
TOTAL DEPENSES	**129 954 €**	
PRODUITS	**Montant**	**%**
ETAT FNADT	15 000 €	11,54%
FONDS INTER OPERATEURS	15 000 €	11,54%
Conseil Départemental 04	6 000 €	4,62%
Région SUD	10 000 €	7,70%
Partenaires financiers	**46 000 €**	***35,40%***
Autofinancement - Communauté de communes	**83 954 €**	***64,60%***
TOTAL PRODUITS	**129 954 €**	**100%**

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- De solliciter les demandes de subventions auprès du FNADT et du FIO tel que proposé,

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : JEUNESSE ET SOCIAL 2
Objet : Maison France Services : demande de subvention Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus particulièrement son article 8 B précisant ses compétences en matière de création et de gestion d'une Maison de services au public (MSAP) et de définition des obligations de service public relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

ENTENDU que le conseil départemental des Alpes de Haute Provence participe au fonctionnement de la Maison France Services du Pays de Forcalquier par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement ;

CONSIDERANT que la MFS Pays de Forcalquier-Montagne de Lure permet l'égalité d'accès aux services publics et qu'elle accompagne les usagers dans leurs démarches de la vie courante comme cela a été défini dans les statuts des MFS mais aussi dans le cadre du Schéma Départemental d'Accessibilité Aux Services Publics (SDAASP) 04 ;

CONSIDERANT qu'il est possible de justifier de l'utilisation régulière de l'outil de reporting de la cellule d'animation nationale de la Caisse des dépôts ainsi que d'un bilan d'activité et de données quantitatives sur la fréquentation de la MSAP au cours des années antérieures ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel établi suivant :

DEPENSES	Montant TTC	
ACHATS	**2 000 €**	
Fournitures diverses	1 000 €	
Fournitures administratives	1 000 €	
CHARGES EXTERNES	**10 660 €**	
Maintenances équipements	2 760 €	
Frais photocopieurs	2 000 €	
Télécommunications	1 600 €	
Electricité / eau	1 000 €	
Assurance statutaire	3 000 €	
Déplacements	300 €	
CHARGES DE PERSONNEL (1)	**117 294 €**	
Rémunération de personnel (brute) et charges sociales	117 294 €	
TOTAL DEPENSES	**129 954 €**	
PRODUITS	**Montant**	**%**
ETAT FNADT	15 000 €	11,54%
FONDS INTER OPERATEURS	15 000 €	11,54%
Conseil Départemental 04	6 000 €	4,62%
Région SUD	10 000 €	7,70%
Partenaires financiers	**46 000 €**	***35,40%***
Autofinancement - Communauté de communes	**83 954 €**	***64,60%***
TOTAL PRODUITS	**129 954 €**	**100%**

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- De solliciter la demande de subvention auprès du conseil départemental des Alpes de Haute Provence telle que proposée,

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

Thème : JEUNESSE ET SOCIAL 3
Objet : Subvention au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles des Alpes de Haute Provence

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus particulièrement son article 8 C. précisant ses compétences en matière de soutien aux associations et organismes ;

ENTENDU que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF04) exerce une mission d'intérêt général qui lui a été confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;

ENTENDU que le CIDFF04 est un partenaire reconnu pour le conseil juridique qu'il dispense et pour ses interventions sur les thématiques du droit des familles et du droit des étrangers et participe au dispositif départemental d'accompagnement d'aide aux victimes de violences ;

CONSIDERANT que l'association organise une permanence mensuelle à la Maison France Services de Forcalquier permettant d'accompagner des personnes du territoire ;

CONSIDERANT la demande du CIDFF04 de solliciter le soutien de la communauté de communes à hauteur de 2 100 €.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'octroyer une subvention d'un montant de 2 100 € au « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » pour l'année 2021,

- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021,

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

Thème : JEUNESSE ET SOCIAL 4
Objet : Subvention à la Mission Locale des Alpes de Haute Provence

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus particulièrement son article 8 C. précisant ses compétences en matière de soutien aux associations et organismes ;

ENTENDU que la Mission locale 04 exerce une mission d'intérêt général qu'elle exerce selon les statuts que l'État et les Collectivités locales lui ont conférés au moment de sa création avec pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus non scolarisés ;

ENTENDU que la Mission locale 04 est un partenaire reconnu pour les interventions et les accompagnements renforcés qu'elle dispense sur les thématiques de l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle, la santé, le logement et l'autonomie du public jeunes de 16 à 25 ans ;

CONSIDERANT que l'association organise une permanence mensuelle à la Maison France Services de Forcalquier permettant d'accompagner des personnes du territoire et que les besoins en la matière ne cessent de croître et de se diversifier ;

CONSIDERANT la demande de la Mission Locale 04 de solliciter le soutien de la communauté de communes à hauteur de 1 € par habitant du territoire intercommunal soit 10 109 €.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'octroyer une subvention d'un montant de 10 109 € en faveur de la mission locale 04 pour l'année 2021,

- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021,

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

Thème : ENVIRONNEMENT 1
Objet : GEMAPI : Assistance à maitrise d'Ouvrage avec Durance Luberon Verdon Agglomération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16 ;

VU la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM »), notamment son article 56 ;

VU la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe »), notamment ses articles 64 et 76 ;

VU les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-355.008 du 21 décembre 2018 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure en y intégrant notamment la nouvelle compétence GEMAPI ;

VU la délibération n°2019-117 du conseil communautaire de la CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure visant à entamer une démarche d'échange avec les EPCI voisins quant à la gestion du bassin versant du Largue ;

CONSIDERANT le morcellement des bassins versants du Largue et du Lauzon sur les trois EPCI suivants : la Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (CCPFML), la Communauté de Communes de Haute-Provence – Pays de Banon (CCHPPB) et la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) ;

CONSIDERANT la nécessité pour les 3 EPCI ci-dessus de travailler ensemble pour sortir de l'approche curative de la gestion des cours d'eau et mener des actions à l'échelle cohérente des bassins versants, leur conviction de la plus-value et de l'intérêt général d'une gestion à ce niveau et leur aspiration à affirmer leur volonté d'engager un travail partenarial inter-EPCI à cette échelle ;

CONSIDERANT le souhait d'avoir recours aux services d'un bureau d'études de conseil en environnement pour les accompagner dans la structuration de cette compétence à l'échelle du bassin versant et le montant de cet accompagnement estimé à 15 000 € TTC dont 50 % seraient subventionnés par l'Agence de l'Eau RMC ;

CONSIDERANT le fait qu'à l'issue de cette étude, une décision administrative pérenne sera prise afin de définir le mode de travail partenarial inter-EPCI relatif à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur ces bassins versants ;

CONSIDERANT la proposition de la DLVA de prendre en charge le portage administratif de cette étude ;

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- De déléguer le portage administratif de l'accompagnement présenté ci-dessus aux services de la DLVA ;

- D'approuver la participation financière de la CCPFML à cet accompagnement dans la limite de 3 750 € TTC ;

- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : ENVIRONNEMENT 2
Objet : Adhésion au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique - SARE

VU la proposition du département des Alpes de Haute Provence de mettre en place un Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)

CONSIDERANT la proposition de partenariat formulée conjointement par l'Agence Locale de Transition Energétique et le Parc Naturel Régional du Luberon ;

ENTENDU que la collectivité doit se prononcer sur l'adhésion au dispositif afin de pouvoir accompagner les particuliers du territoire à la rénovation énergétique ;

CONSIDERANT que le montant de l'adhésion s'élève à 4 000 €.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'adhésion au Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : CULTURE 1
Objet : Réseau de lecture publique : demandes subvention pour postes aidés

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et notamment son article relatif à sa compétence en matière publique culturelle et d'équipements culturels ;

VU la délibération du conseil communautaire n°128/2018 approuvant la création de deux postes d'adjoints territoriaux du patrimoine en vue de l'ouverture de la médiathèque de Forcalquier en décembre 2019 ;

CONSIDERANT l'activité du service rendu dans le cadre du réseau de lecture publique ;

CONSIDERANT que l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'année 2021 s'établit sur la base d'une subvention de 80% de la masse salariale correspondante ;

CONSIDERANT que le dispositif est vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'aide aux extensions d'horaires d'ouverture des bibliothèques et relative aux deux postes des agents de bibliothèques du réseau de lecture publique.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- De solliciter la subvention auprès de la DRAC,

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

Thème : CULTURE 2
Objet : Demandes de subventions aux associations culturelles

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et / ou financier aux associations culturelles œuvrant sur le territoire dont les projets culturels entrent dans le cadre de la politique culturelle définie par la communauté de communes ;

VU les demandes de subventions déposées par les associations culturelles auprès de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure au titre de l'année 2021 ;

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le versement des subventions pour les associations suivantes :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE POUR L'ANNEE 2021
L'Office Central de Coopération à l'Ecole 04	3 630 €
Les Rencontres Musicales de Haute Provence	3 000 €
Croq'Livres	6 000 €
L'Osons Jazz Club	5 000 €
Bleu en Lure	1 800 €
La Baleine qui dit « Vagues »	3 000 €
La Miroiterie	5 000 €
Compagnie 2b2b	2 000 €
Le K'Fé Quoi !	20 000 €
TOTAL	**49 430 €**

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574 du budget principal 2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : CULTURE 3
Objet : Subvention annuelle à l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et / ou financier aux associations culturelles œuvrant sur le territoire dont les projets culturels entrent dans le cadre de la politique culturelle définie par la communauté de communes ;

VU la demande de soutien financier de l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Pays de Forcalquier-Montagne de Lure auprès de la communauté de communes à hauteur de 45 500 € au titre de l'année 2021 ;

L'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Pays de Forcalquier-Montagne de Lure est l'outil de la communauté de communes en matière de sensibilisation et de formation artistique sur le territoire.
Assurant un service public de proximité, elle œuvre tout au long de l'année pour proposer un apprentissage et un perfectionnement dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques à destination des enfants et des adultes. L'action culturelle portée par l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Pays de Forcalquier-Montagne de Lure répond pleinement aux objectifs de la politique culturelle communautaire.

Une convention annuelle d'objectifs est établie entre la communauté de communes et l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Pays de Forcalquier-Montagne de Lure définissant les modalités d'application techniques et financières du partenariat.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Pays de Forcalquier-Montagne de Lure à hauteur de 45 500 € ;

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574 du budget principal 2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ECOLE INTERCOMMUNALE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE CONVENTION D'OBJECTIFS – ANNEE 2021

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2002-1144 en date du 12 avril 2002, la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure est compétente en matière de « politique d'animation culturelle et sportive d'initiative communautaire et d'appui aux associations et structures existantes et à venir dès lors que celles-ci concernent l'ensemble ou un groupe de communes de la communauté de communes ».

VU la délibération n°65-2003 en date du 6 novembre 2003 relative à l'adoption du projet communautaire constitué autour de l'Ecole de Musique du Pays de Forcalquier, la communauté de communes a reconnu l'intérêt communautaire que représente l'École Intercommunale d'Enseignement Artistique Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (anciennement dénommée Ecole Intercommunale de Musique, Danse et Théâtre).

La présente convention est établie :

ENTRE :

La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, représentée par Monsieur David Gehant, en sa qualité de président,
Ci-après dénommée « la communauté de communes », d'une part,

ET

L'association Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, représentée par Madame Leslie Rouard en sa qualité de présidente,
Ci-après dénommée « l'EIEA », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 Objet

La présente convention a pour objet d'établir les principes ainsi que les modalités d'application techniques et financières de ce partenariat qui, de façon générale, vise à promouvoir l'enseignement artistique auprès de tous les publics situés sur l'ensemble des communes qui constituent la communauté de communes.

Article 2 Missions

L'EIEA s'engage à exercer les missions suivantes :

- Procéder à l'éducation artistique des élèves dans les domaines suivants : musique, danse, arts dramatiques et arts plastiques. Dans ce cadre et même si cela n'est pas exclusif, l'inscription des élèves résidant sur le territoire communautaire sera prioritaire ;
- Dispenser les cours correspondants dans les lieux réservés à l'activité et principalement sur les pôles de Forcalquier et de Saint-Etienne-les-Orgues ;
- Promouvoir des actions de sensibilisation aux disciplines artistiques au sein du périmètre de la communauté, en recherchant, dans la mesure du possible, une synergie avec les autres acteurs culturels du territoire communautaire et en milieu scolaire en particulier ;
- Organiser les auditions et manifestations périodiques sur le territoire communautaire, en renouvelant, au mieux, les lieux d'accueil ;
- Définir, en accord avec la communauté de communes, l'équilibre budgétaire en intégrant la nécessité d'un tarif égalitaire et préférentiel sur l'espace communautaire ;
- Etablir un rapport d'activité rendant compte de la politique engagée de l'année écoulée.

Article 3 Modalités financières

Afin de permettre à l'EIEA de remplir ses missions, la communauté de communes lui octroie chaque année un concours financier sous forme de subvention. Le montant de cette participation est délibéré chaque année en conseil communautaire. Pour l'année 2021, le montant alloué par la communauté de communes s'élève à 45 500 €.

Article 4 Bilan financier et rapport d'activités

L'EIEA s'engage à fournir annuellement à la communauté de communes un budget prévisionnel de ses activités avant le 31 décembre de l'année en cours.

Elle lui adresse, chaque année, un compte-rendu de l'emploi des crédits alloués ainsi qu'un rapport détaillé des activités annuelles.

La communauté de communes pourra, le cas échéant, demander aux responsables de l'EIEA de venir rendre compte de son activité au sein de l'organe décisionnel de la communauté de communes.

Article 5 Représentation

Par délibération n°55/2020 en date du 31 juillet 2020, Madame Patricia Paul et Monsieur François Prévost, conseillers communautaires, ont été désignés pour représenter la communauté de communes au siège du conseil d'administration de l'EIEA.

Article 6 Portée de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant écrit et signé par les personnes habilitées à représenter l'une et l'autre des parties.

Article 7 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prendra effet à compter de la signature des deux parties.

Article 8 Clause compromissoire

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application des stipulations de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif compétent, après épuisement des voies à l'amiable.

A Forcalquier, le ……2021

Pour la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
M. David Gehant, président

Pour L'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Mme Leslie Rouard, présidente

Parapher chaque page / Signature du preneur précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 1
Objet : Subvention aux associations sportives

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et / ou financier aux associations sportives œuvrant sur le territoire dont les projets entrent dans le cadre de la politique sportive définie par la communauté ;

VU la demande des associations « Roue d'Or Sisteronaise » et « Outdoor Events » ;

CONSIDERANT le sport comme un axe à renforcer ;

ENTENDU que l'association La Roue d'Or Sisteronaise organise le 1er tour des Alpes de Haute-Provence le week-end du 8 et 9 mai 2021. La 3e étape se déroule sur le territoire avec un départ donné à Saint-Etienne-les-Orgues et une arrivée à Forcalquier avec un passage par les communes de Fontienne, Lardiers et Ongles. 150 coureurs sont attendus et une centaine de bénévoles.

CONSIDERANT que pour ce faire, l'association sollicite un soutien de la communauté de communes à hauteur de 4 500 € ;

ENTENDU que « Outdoor Events In Provence » est une association dont l'objectif est d'organiser et de coordonner des manifestations sportives visant notamment à promouvoir les activités de pleine nature et qu'elle souhaite proposer 3 manifestations chronométrées sur le Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

CONSIDERANT que pour ce faire, l'association sollicite un soutien de la communauté de communes à hauteur de 17 000 € ;

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 4 500 € en faveur l'association La Roue d'Or Sisteronaise et de 17 000 € en faveur de l'association « Outdoor Events » ;

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 2
Objet : Adhésion au Label « Station Verte »

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, et plus précisément ses compétences en matière de développement touristique ;

CONSIDERANT la montagne de Lure et notamment la station de Lure comme un enjeu fort de développement des activités sur les 4 saisons.

CONSIDERANT que le réseau Station Verte a pour objectif de favoriser et de développer le tourisme de nature dans les communes rurales afin de contribuer à la préservation des terroirs et à leur dynamisme économique.

CONSIDERANT que ce label, reconnu et identifié est un gage de qualité pour les visiteurs.

CONSIDERANT que cette labellisation permet à la station de Lure de tendre à un territoire éco touristique avec des aménagements, services, commerce et offre de loisirs adaptés.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la labellisation de la communauté de communes et le montant annuel de l'adhésion de 850 € ;

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 3
Objet : Subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, et plus précisément ses compétences en matière de développement touristique ;

VU la convention triennale 2019-2021 adoptée par le conseil communautaire du 10 décembre 2018 encadrant les missions confiées à l'office de tourisme ainsi que les moyens alloués correspondants ;

VU la délibération n°33-2019 prise en conseil communautaire du 8 avril 2019 octroyant une subvention complémentaire à l'office de tourisme suite à la démission du directeur du pôle tourisme et à la reprise en interne d'un poste de directeur d'office de tourisme ;

VU la délibération n°5-2020 prise en conseil communautaire du 27 janvier 2020 octroyant la subvention d'un montant de 217 500 € pour l'exercice 2020 ;

ENTENDU que la contribution financière à l'office de tourisme intercommunal, estimée à l'article 2b de la convention prend la forme d'une subvention annuelle allouée par la communauté de communes ;

ENTENDU que deux versements seront effectués : le premier d'un montant de 108 750 € à l'issue du vote du budget 2021 et le solde d'un montant de 108 750 € au cours du second semestre de l'exercice 2021 ;

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'octroyer une subvention de 217 500 € à l'office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 4
Objet : Signature de la convention d'adhésion à « Destination touristique Luberon »

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, et plus précisément ses compétences en matière de développement touristique ;

VU la délibération n°17-470 du 07 juillet 2017 de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur fixant le cadre d'intervention du programme SMART Destinations rattaché au Plan de Croissance de l'économie touristique régionale ;

CONSIDÉRANT le partenariat entre les membres du comité de pilotage (agences de développement 04 et 84, parc naturel régional du Luberon, les EPCI et offices de tourisme à l'échelle du parc naturel régional du Luberon) ;

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;

- D'autoriser le président à signer la convention ci-jointe ;

- De confier le pilotage de l'opération Destination Luberon à la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, en lien avec l'office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Convention de partenariat au service de la destination touristique Luberon

Vu la délibération n°17-470 du 07 juillet 2017 de la de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur fixant le cadre d'intervention du programme SMART Destinations rattaché au Plan de Croissance de l'économie touristique régionale,

Vu les délibérations des EPCI et/ou Offices du Tourisme confirmant leur contribution au soutien de la destination touristique Luberon,

Vu les délibérations de l'Agence de développement des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse Provence Attractivité,

Vu la délibération du Parc du Luberon en date du 8 avril 2021

Considérant le partenariat entre :

L'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence
Représentée par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

VPA, Agence de Développement Touristique du Vaucluse
Représentée par son Président, M
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

Le Parc naturel régional du Luberon
Représenté par sa Présidente, Madame Dominique SANTONI
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

La Communauté de Communes du Pays d'Apt
Représentée par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

La Communauté de Communes COTELUB
Représentée par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

La Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Représentée par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

L'Office de Tourisme communautaire Luberon Cœur de Provence
Représenté par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

L'Office de Tourisme intercommunal du Pays d'Apt
Représenté par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

L'Office de Tourisme Luberon Côté Sud
Représenté par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

L'Office de Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Représenté par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

L'Office de Tourisme intercommunal de Forcalquier Montagne de Lure
Représenté par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

L'Office de Tourisme ……
Représenté par son Président,
Raison sociale (le cas échéant) :
Adresse :

_____
Code postal : |0|0|0|0|0| Localisation communale :
SIRET :

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de son plan de croissance de l'économie touristique 2017-2022, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour ambition de mailler le territoire régional de *« destinations touristiques infrarégionales fortes, connectées, exemplaires et adossées aux trois grandes marques ombrelles de la Région Provence, Alpes et Côte d'Azur ».*

C'est pourquoi, sous l'impulsion de cette démarche régionale, les différentes structures et collectivités du territoire du Luberon compétentes en matière de développement touristique (agences de développement touristique départementales, Offices du Tourismes, intercommunalités et Parc naturel régional) entendent **s'engager ensemble dans une coopération interterritoriale autour du projet de destination touristique « Luberon » et ainsi permettre son pilotage *en dépassant les notions de frontières administratives***.

Le diagnostic Luberon réalisé en juin 2020 par le Cabinet TRANSVERSE CONSEIL (Emmanuel RENARD) mandaté par la Région Sud, a confirmé que le Luberon bénéficie auprès des clientèles touristiques d'une vrai notoriété qui repose sur des sites naturels et culturels remarquables et peut prétendre à constituer une destination infrarégionale.

Plusieurs opérateurs à vocation intercommunale, départementale, interdépartementale interviennent sur la mise en tourisme, chacun à l'échelle de leur territoire ou de leur périmètre. D'ores et déjà, des actions ont été déployées à l'échelle de la destination ou d'une partie de la destination rassemblant les différentes parties prenantes (Sunsets Vignerons, chemins des Parcs, espace VTT Luberon Lure…)

Ce projet de « Destination Luberon » s'inscrit dans un périmètre projet de 105 communes et 8 intercommunalités (Cf. carte en annexe) qui prend appui de part et d'autre du massif du Luberon, d'ouest en est ; avec au Sud la limite de la Durance et au Nord les monts de Vaucluse et de la montagne de Lure. Cette situation géographique lui permet de servir le positionnement touristique de la marque régionale Provence.

La présente convention pourra être mise en œuvre pour la période 2021 – 2024, dès lors que plusieurs opérateurs et partenaires relevant du périmètre projet formaliseront leur adhésion par sa signature.

Les autres opérateurs relevant du périmètre projet qui souhaiteraient adhérer postérieurement à cette démarche partenariale, en conservent la possibilité dans les 18 mois qui suivront la mise en œuvre de la convention.

Afin de veiller à une convergence d'objectifs et de moyens proposés dans différents programmes (SMART Destination, Espaces Valléen, LEADER, charte du Parc…) permettant de répondre aux ambitions d'une destination touristique coordonnée, il parait important de dresser un cadre permettant de piloter les projets en cours et d'en faire émerger de nouveaux en fédérant les moyens et en valorisant la diversité et la complémentarité du territoire.

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir **le cadre, l'organisation et le fonctionnement du partenariat pour construire et mettre en oeuvre la** « Destination touristique Luberon » soutenu par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Programme SMART destination.

ARTICLE 2 – Nature du partenariat

L'ensemble des partenaires s'entendent par cette convention pour travailler conjointement à une **stratégie marketing et numérique commune** qui sera déclinée en plan d'actions ; ceci afin de construire et d'animer une image et une communication cohérente de la destination.

La construction de la « Destination touristique Luberon » soutenue par le programme SMART Destination, puis sa mise en œuvre s'appuieront sur la coordination des moyens dont disposent respectivement les signataires de la présente convention et sur la sollicitation des différents dispositifs et programmes susceptibles de soutenir le plan d'actions.

Cette collaboration s'adosse à :
1) un socle de valeurs communes :

- bâtir et mettre en oeuvre une stratégie concertée et coordonnée à l'échelle du Luberon en privilégiant une approche de tourisme durable, écotourisme ou slow tourisme ;
- déployer une statégie et des actions intégrant le nécessaire respect de l'environnement dans un contexte de changement climatique, ainsi que la préservation des sites naturels ou patrimoniaux, remarquables ou sensibles.

2) des objectifs partagés :
L'engagement des partenaires à promouvoir la Destination Luberon, sur la base des valeurs précédemment énoncées, et à travers une stratégie marketing et numérique s'appuyant sur les objectifs ci-dessous :

- identification, structuration, promotion et valorisation des ressources touristiques communes au périmètre projet autour de nos filères d'excellence et de nos pépites (exemples non exhaustifs : gastronomie et oenotourisme, itinérance en mode doux et activités de pleine nature, patrimoine, culture et savoir-faire, etc…) ;
- développement en conséquence d'outils marketings communs pour rendre plus attractifs nos territoires, notamment auprès des marchés porteurs de croissance et de retombées économiques ;
- commercialisation de l'offre (création de produits touristiques packagés, catalogue commun, moyens humains et techniques), en ayant la préoccupation d'une fréquentation touristique équlibrée dans le temps et dans l'espace.

3) Ces objectifs partagés supposent :

- la mise en place d'une gouvernance impliquant les élus et les professionnels du tourisme de nos territoires ;
- un travail d'observation et de veille clients communs notamment avec les agents de développement et d'attractivité intervenant sur le périmètre ;
- la professionnalisation, la digitalisation et la mise en réseau des acteurs du tourisme ;
- l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du programme d'actions.

Ces objectifs seront formalisés au sein **d'une stratégie marketing et déclinés au travers d'un plan d'action**. La stratégie visera en particulier une adaptation aux enjeux de l'usage du numérique dans l'information sur l'offre touristique et la promotion du territoire.

Les actions issues de la stratégie pourront concerner l'ensemble des partenaires opérateurs ou, selon les cas, ceux qui en manifesteront la volonté.

ARTICLE 3 – Modalités de mise en œuvre

Le projet est conduit sous l'égide d'un **comité de destination et animé par un comité technique.**

a) Le Comité de destination
Le comité de destination est chargé de la mise en œuvre des objectifs de la convention. Il assure la validation des différentes étapes du projet : élaboration de la stratégie et du plan d'actions, mise en œuvre opérationnelle et suivi-évaluation.

Il est garant de l'atteinte des objectifs dans le respect des engagements communs.

La prise de décision en séance veillera à respecter un consensus représentatif du plus grand nombre des partenaires. Le relevé de décision du Comité de destination actera le processus de décision.

Le Comité de destination est composé des membres suivants :

- les élus représentant chaque structure et collectivité signataire de la présente convention,
- des structures et collectivités partenaires seront associées, en particulier la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, les Départements des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse.

A moyen terme le comité de destination veillera à être élargi dans l'objectif de concrétiser un partenariat public/privé.
Le Comité de destination se réunira à minima une fois par an.

b) Le Comité technique
Adossé au Comité de destination, un Comité technique est chargé d'assurer le suivi et l'animation du projet et contribue à sa mise en œuvre opérationnelle. Il est composé des directeurs et techniciens tourisme des structures et collectivités signataires et pourra s'adjoindre le concours de toute personne qualifiée qu'il aura désignée.

Il est co animé par le Parc du Luberon et les Offices du Tourisme Luberon Cœur de Provence et Forcalquier Montagne de Lure.
Le Comité technique se réunira à minima deux fois par semestre.

ARTICLE 4 La répartition des moyens humains et financiers

Afin d'atteindre la réalisation des objectifs il est convenu que les partenaires signataires de la présente convention partageront un principe d'obligation de moyens et de résultats.

Dans cette perspective, chaque partenaire affectera au projet un temps de travail dédié et, lorsque cela sera nécessaire, une contribution financière pour les opérations auxquelles il aura fait le choix d'adhérer.
Cette contribution permettra de constituer la part d'autofinancement attendue pour équilibrer les plans de financement des opérations. Les clés de répartitions financières seront définies au cas par cas en fonction de la nature des opérations.

ARTICLE 5 – Conduite des opérations

Une nouvelle convention distincte de la présente convention cadre sera établie pour chaque opération. Il sera conclu autant de conventions que d'opérations.

Pour chaque opération est désigné un chef de file parmi les partenaires c'est-à-dire qu'il en assure le coordination administrative et financière et présente, au nom de tous les partenaires, la demande de subvention pour la réalisation de l'opération.

La notion de chef de file
Pour chaque projet la notion de chef de file sera considérée. Son rôle sera de garantir le bon déroulement de la maitrise d'ouvrage en prenant en compte la responsabilité administrative et le pilotage du projet dont il a la charge.

Le chef de file est chargé d'effectuer toutes les démarches utiles pour mener à bien les actions.
Il est responsable de la coordination administrative et financière des opérations pour lesquelles il aura été désigné par avenant.
Il rend compte de l'avancement aux instances de pilotages.

Il s'acquitte en particulier des obligations suivantes :

a) <u>En matière de suivi financier</u> :

- préparer et consolider la ou les demandes de subvention au nom des partenaires engagés ;
- respecter le budget prévisionnel affecté à chaque opération et validé en Comité de destination ;
- procéder au paiement des dépenses résultantes des contrats passés au titre de chaque opération et s'acquitter dans les délais de toutes les factures qui lui seront présentées pour la réalisation des actions ;
- disposer d'une capacité financière suffisante en trésorerie pour faire l'avance des dépenses subventionnées ;
- solliciter au nom des partenaires engagés le versement de la subvention et la percevoir dans son intégralité.

b) En matière de suivi administratif :

- veiller au démarrage du projet (coordonné avec tous les partenaires), ainsi qu'à son exécution physique selon les modalités et les délais prévus dans la décision attributive de subvention ;
- s'acquitter de toutes les obligations découlant de la convention attributive de subvention ;
- conserver et rendre disponibles, sur demande des partenaires toutes les pièces relatives au projet et à sa mise en œuvre.

c) En matière de suivi technique :

Mise en concurrence des entreprises

- Organiser la mise en concurrence des entreprises conformément à la règlementation en vigueur et en fonction des besoins qui ont préalablement été définis par les partenaires et validés par les instances de suivi de l'opération.

Organisation des opérations de sélection des prestataires

- Assurer l'ensemble des opérations de sélection des prestataires (rédaction des cahiers des charges, publicité, etc.).
- Mettre en place un Comité d'analyse comprenant au minimum un représentant de chaque structure partenaire.

Signature des contrats et exécution des prestations

- Procéder aux choix des titulaires sur avis du Comité d'analyse et à la signature des contrats et s'assurer de leur bonne exécution.
- Informer régulièrement les partenaires du démarrage effectif du projet, de son avancement physique.

Aucune participation aux frais de gestion n'est demandée par le chef de file aux partenaires.

ARTICLE 6 – Durée de la convention

La durée de la convention est établie pour la période 2021-2024 et pourra faire l'objet d'un avenant jusqu'à la date de fin d'exécution de toutes les opérations particulièrement celles engageant financièrement les partenaires.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature.

ARTICLE 7 – Droit de propriété et d'utilisation des résultats

Les partenaires s'engagent à ne diffuser tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention qu'à partir du moment où ils auront été collectivement approuvés/validés.

Les droits de propriété des résultats de l'opération, des rapports et autres documents concernant celle-ci, sont dévolus aux partenaires.

ARTICLE 8 – Retrait

Les partenaires peuvent se retirer de la présente convention. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée de la structure concernée. La décision est notifiée à l'ensemble des structures signataires.

ARTICLE 9 – Traitement des litiges

En cas de litiges, les partenaires recherchent une solution à l'amiable.

A défaut, en cas de contentieux, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 10 – Modification

Toute modification des termes de la présente convention, l'extension à de nouveaux partenaires, ou à d'autres champs de travail ou de programme, pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à, …….le ……

En 11 exemplaires :

Le Parc naturel régional du Luberon
Représenté par sa Présidente, Madame Dominique SANTONI
(cachet et signature)

L'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence
Représentée par son Président,

VPA, Agence de Développement Touristique du Vaucluse
Représentée par son Président, M

La Communauté de Communes du Pays d'Apt
Représentée par son Président,

La Communauté de Communes COTELUB
Représentée par son Président,

La Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Représentée par son Président,

L'Office de Tourisme communautaire Luberon Cœur de Provence
Représenté par son Président,

L'Office de Tourisme intercommunal du Pays d'Apt
Représenté par son Président

L'Office de Tourisme Luberon Côté Sud
Représenté par son Président,

L'Office de Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Représenté par son Président,

L'Office de Tourisme intercommunal de Forcalquier Montagne de Lure
Représenté par son Président,

L'Office de Tourisme ……
Représenté par son Président,

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 5
Objet : Subvention aux associations : Initiative Alpes Provence et Agence de Développement 04

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et notamment sa compétence en matière de développement économique ;

CONSIDERANT la demande de de subvention à hauteur de 0,70 €/habitant soit 7 076 € pour l'année 2021 (pop légale en 2021 = 10 109 habitants) formulée par la plateforme Initiative Alpes Provence ;

ENTENDU que l'association est une association d'appui et de financements à la création d'entreprises et qu'elle œuvre sur le territoire communautaire en favorisant le maintien et le développement d'activités économiques ;

CONSIDERANT la demande de subvention à hauteur de 8 000 € formulée par l'Agence de développement ;

ENTENDU que l'agence de développement a pour vocation de contribuer au développement économique et au dynamisme du tourisme départemental ;

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'octroyer une subvention de 7 076 € en faveur de la plateforme Initiative Alpes Provence ;

- D'octroyer une subvention de 8 000 € en faveur de l'Agence de Développement 04 ;

- Dit que les budgets correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 6
Objet : Subvention à l'association « Maison de la famille - Pays de Forcalquier »

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences en matière d'actions de développement économique ;

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes est susceptible d'apporter un soutien matériel et/ou financier aux associations et organismes œuvrant dans les domaines de compétences de l'EPCI sur son territoire ;

VU la demande de subvention de la « Maison de la famille - Pays de Forcalquier » ;

CONSIDERANT l'agriculture comme un axe majeur de développement économique du territoire ;

CONSIDERANT la valorisation des produits locaux comme un des axes majeurs du développement de l'économie agricole.

La « Fête des jardins - de la nature et du partage » est un événement qui a pour but de sensibiliser le grand public sur son environnement. Il vise à offrir gratuitement à un large public des conseils et des informations via un marché des exposants, des balades botaniques et entomologiques, des ateliers (enfants et adultes) et des conférences.

Cette année, l'accent sera mis sur la fabrication et l'usage de produits faits maison afin de mettre le jardinage à la portée de toutes les bourses. Aussi, cet événement ambitionne de valoriser et encourager des dynamiques locales d'animation, les activités de jardinage comme outil de lien social.

Au titre de l'intérêt communautaire de cet événement, la Maison de la famille sollicite la communauté de communes pour un soutien financier à hauteur de 500 €.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'octroyer une subvention de 500 € à la Maison de la famille – Pays de Forcalquier pour la réalisation de son événement « Fête des jardins » ;

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au au budget primitif 2021 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021**

<u>Thème</u> : AMENAGEMENT 1
Objet : LEADER : abondement de l'enveloppe FEADER

VU la délibération du conseil communautaire n°73/2017 en date du 28 juillet 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes par l'ajout de la compétence relative à la mise en œuvre de stratégies de développement local par le portage technique, juridique et financier de programmes type Leader dont le périmètre peut être plus large que celui de la communauté de communes ;

VU la convention relative à la mise en œuvre du développement local menés par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, signée le 8 décembre 2016, entre le Groupe d'Action locale (GAL) Haute Provence Luberon, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Autorité de Gestion du programme LEADER, et l'Agence de Services de paiement, organisme payeur, ainsi que l'ensemble de ses avenants ;

VU l'article 4.4.1.3 de la convention passée entre l'Autorité de Gestion, le GAL Haute Provence Luberon et l'Agence de Services de Paiement, permettant à l'Autorité de Gestion d'abonder librement le montant total de la maquette financière du GAL ;

VU la délibération du conseil communautaire n°39/2020 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment en matière de demande de subventions à tout organisme financeur ;

CONSIDERANT la mise à disposition en 2021, par l'Autorité de Gestion du programme LEADER (la Région Sud), d'une enveloppe supplémentaire de FEADER sur sa programmation 2014-2020 prolongée, dite « enveloppe transitoire », sur la base d'une répartition des fonds égalitaire entre les Groupes d'Action Locale (GAL) avec la possibilité d'une fongibilité volontaire entre les dotations des GAL ;

CONSIDERANT que le GAL Haute Provence Luberon enregistre des taux de programmation de son enveloppe initiale et dispose de prévisions de besoins de financement pour son territoire qui lui permettent d'envisager la capacité à programmer ces fonds supplémentaires d'ici la fin de la génération 2014-2020 prolongée ;

CONSIDERANT que le montant du ré-abondement auquel peut prétendre le GAL Haute Provence Luberon sur l'enveloppe transitoire, au titre d'une distribution égalitaire entre tous les GAL de la Région Sud et sans compter toute fongibilité ultérieure, est estimé autour de 600 000,00 € (six cent mille euros) ;

ENTENDANT que ce réabondement sera fait sur la base d'appels réguliers par l'Autorité de Gestion tout au long de la période de programmation de l'actuelle programmation de LEADER jusqu'à épuisement des fonds de l'enveloppe transitoire ;

ATTENDU qu'une demande officielle doit être exprimée par le représentant légal de la structure porteuse du GAL Haute Provence Luberon à chaque appel à fonds lancé par l'Autorité de Gestion pour pouvoir prétendre aux fonds de l'enveloppe transitoire ;

Bien que l'enveloppe LEADER ne soit pas une subvention, mais un fonds européen dont la gestion a été confiée par convention au GAL Haute Provence Luberon, l'intégration de fonds supplémentaires dans la maquette financière du GAL engage la structure porteuse et nécessite, à ce titre, une décision du conseil communautaire autorisant le président à faire la demande de ces fonds.

Cette délibération se présente comme une délibération-cadre, permettant de valider le principe de l'appel de fonds de l'enveloppe transitoire par le GAL dans la mesure des besoins de programmation de son territoire, sans devoir systématiquement repasser par une délibération spécifique à chaque appel.

Dans la mesure où la procédure de mise à disposition des fonds par l'autorité de gestion se fera potentiellement sur une base régulière plus fréquente que la tenue des conseils communautaires, la délibération-cadre permettra, *in fine*, l'intégration plus rapide des fonds aux appels à projets du GAL à destination et au bénéfice des porteurs de projet du territoire Haute Provence Luberon.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le principe du nouvel abondement de l'enveloppe FEADER du GAL à la hauteur des montants auxquels le GAL Haute Provence Luberon peut prétendre sur l'enveloppe dite « transitoire » ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire, à exprimer auprès de l'Autorité de Gestion la volonté du GAL de solliciter une part des fonds de ladite enveloppe transitoire selon ses besoins à chaque appel que l'Autorité de Gestion pourra faire en la matière ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
08 AVRIL 2021

<u>Thème</u> : AMENAGEMENT 2
Objet : Signature de la convention « Petites villes de demain »

VU le programme Petites Villes de Demain, instauré pour six ans, visant à donner aux communes de moins de 20 000 habitants, et à leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre.

CONSIDERANT la labellisation de la ville de Forcalquier au programme « Petites villes de demain » en date du 15 novembre 2020,

ENTENDU que pour acter l'engagement de la collectivité et de l'Etat dans le programme, il convient de signer une convention d'adhésion.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

A ce titre, cinq axes prioritaires ont été identifiés :

1. Habitat,
2. Commerce et développement économique,
3. Transport et mobilité,
4. Équipements et services,
5. Patrimoine et culture.

L'adhésion au programme PVD permettra également de bénéficier de financements pour l'embauche d'un chef de projet.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain »,

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FORCALQUIER – MONTAGNE DE LURE

VILLE DE FORCALQUIER

ENTRE

- La commune de Forcalquier, représentée par son Maire en exercice, David GEHANT, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n° xxx du xxxx

- La communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure, représentée par xxx, Monsieur/Madame xxx dûment habilité(e) à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire n° xx du xx

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part

ET

- L'Etat représenté par la préfète du département des Alpes de Haute Provence,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- Le Conseil régional Sud – Provence Alpes-Côte d'Azur, représenté par son Président, Renaud MUSELIER,

- Le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, représentée par son président, René MASSETTE,

- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute Provence, représentée par son Président,

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par sa Présidente, Laure VIAL,

- La Banque des Territoires,

- L'agence Nationale de l'Habitat,

- Les partenaires locaux

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels etfuturs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'actionconçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Elles ont exprimé leurs motivations :

L'importance historique de Forcalquier tient à sa situation entre deux territoires : à l'écart des grands axes, elle fédère tout un bassin de population entre Lure et Luberon, entre Durance et Calavon. Ancienne capitale des comtes de Forcalquier, elle a su maintenir à travers l'histoire son rôle entre le pays de moyenne montagne et la plaine, conserver son rayonnement de capitale administrative et culturelle et préserver son statut de sous-préfecture.

Dans un département particulièrement rural, la commune de Forcalquier constitue un véritable pôle de centralité pour un bassin de vie de près de 20 000 habitants, sans compter la population touristique.

Cela se caractérise par la présence d'équipements structurants, culturels (Musées, salles de spectacles, de sport), Maison de services au public, médiathèque et de la sous-préfecture, chef-lieu d'arrondissement.

La ville compte également de nombreux commerces couvrant différents besoins. Chaque semaine se tiennent deux marchés, dont celui du lundi matin drainant jusqu'à 10 000 visiteurs en période estivale.

Outre une zone d'activité, il existe également des équipements économiques rassemblant des acteurs des filières senteurs-saveurs et du livre et l'écriture.

Depuis plusieurs années, la commune de Forcalquier mène des politiques pour redonner vie au centre historique et reconstruire des liens forts avec l'ensemble de la ville. Un important programme de résorption de l'habitat insalubre et de requalification d'un ilot urbain a été réalisé dans un cadre partenarial associant la collectivité, les services de l'Etat et un bailleur social.

La commune a également entrepris un travail de valorisation de son patrimoine, notamment sur le site authentique de la citadelle et actuellement sur la cathédrale Notre Dame du Bourguet mais aussi des aménagements urbains et une réflexion sur la mobilité et la circulation.

Pour autant, il n'en demeure pas moins que les politiques doivent être poursuivies sur l'habitat, l'action sociale et culturelle, le patrimoine ou encore l'économie pour améliorer le cadre de vie des habitants mais également renforcer l'attractivité de la ville et plus largement du territoire.

En effet, malgré ses atouts et son attractivité, la commune de Forcalquier souffre de certaines difficultés propres aux villes : une concurrence accrue des territoires, une activité économique insuffisante, une action commerciale en relative difficulté, une tension entre économie résidentielle et économie touristique notamment pour le logement.

Le dispositif Petites Villes de demain va permettre une réelle stratégie de territoire autour des orientations thématiques ayant trait à l'habitat, le soutien aux commerces et les patrimoines et cultures.

Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficientes du renouveau et des développements de la ville, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « petites villes », portés par les communes centre et leurs intercommunalités. Elaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financier, ce programme est au service des territoires et vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir en s'appuyant sur leurs atouts.

Petites Villes de demain permettra de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du Pays en termes de cohésion des territoires.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture des Alpes de Haute Provence le 16 novembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention »**) a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

- La Banque des Territoires s'engage (i) à assurer l'accessibilité de l'offre de services qu'elle propose en lien avec le programme Petites Villes de Demain ; (ii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de la Banque des Territoires disponibles ; (iii) à mobiliser son expertise technique pour favoriser la réussite des actions inscrites dans la Convention. La Banque des Territoires a conventionné avec les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes qui assurent pour son compte les missions développées.

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence s'engage à faciliter et appuyer le programme en :

- Gérant, sous le mandat de la Banque des Territoires, les financements d'ingénierie et d'expertise proposés par cette dernière aux communes retenues. A cet effet, le Département met à disposition un agent dédié et intégralement financé par lui ;

- Examinant, dans le cadre de ses propres politiques publiques et aides financières allouées aux communes et intercommunalités (contrats départementaux de solidarité territoriale, habitat social, fonds d'aide aux communes…) de potentielles interventions dans ce cadre.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par la collectivité bénéficiaire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaire

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Un chef de projet sera recruté pour être affecté à la mise en œuvre du projet « petites villes de demain ». Il sera placé sous l'autorité du Président de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. Il sera positionné au sein des services de la communauté de communes et pourra s'appuyer sur une équipe projet dédiée, composée d'agents de la ville de Forcalquier et de la communauté de communes, selon les compétences requises et thématiques à mettre en œuvre,

- L'organisation définitive et particulièrement celle du comité technique sera précisée ultérieurement par voie d'avenant,

- Les outils ou méthodes prévus pour garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre seront précisés au cours de la phase d'initialisation,

- La communication relative aux actions sera pilotée par le service communication de la ville de Forcalquier,

- Les moyens et étape prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les acteurs du territoire seront précisés ultérieurement par voie d'avenant.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par David GEHANT, Maire de Forcalquier

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les partenaires financiers et locaux y sont représentés :

- la Banque des territoires,
- l'agence nationale de la cohésion des territoires,
- l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat,
- le Département des Alpes de Haute Provence.

D'autres partenaires pourront y être associés au fur et à mesure de l'avancée des projets : Conseil régional, chambres consulaires…

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.
Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté.

Durant ce même calendrier,les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

La ville
La ville, et son noyau premier de la vieille ville, est descendue de la Citadelle vers le lieu de passage au pied des remparts et de la cathédrale. Assimilée à la butte de la citadelle, elle signale la ville d'aujourd'hui dans les vues d'approche et les vues lointaines.

Schéma de la progression de l'urbanisation

L'étalement actuel de l'aire urbanisée transgresse les ravins du Viou et des Charmels.

Les paysages et le patrimoine
Un territoire de près de 4 333 hectares, dominé par un relief boisé continu, en croissant exposé au sud-est et culminant à plus de 900 mètres, strié par une série de ravins irriguant et structurant l'urbanisation.

• La valeur patrimoniale de l'ensemble du centre ancien est reconnue par ses nombreux éléments remarquables (site de la Citadelle, concathédrale, Palais de Justice, Vieux Collège, ancien temple protestant, ancienne synagogue, quartier Saint-Pierre, Grande-Calade, fontaine Saint-Michel, porte des Cordeliers, nombreux hôtels particuliers, remparts et portes, tour de l'évêque...) et par une architecture plus ordinaire, mais à sauvegarder dans le cadre des réhabilitations de plus en plus nombreuses.

On trouve dans le centre ancien plusieurs monuments historiques classées et inscrits (Cathédrale Notre-Dame du Bourguet *MH Classé*, Fontaine Saint Michel *MH Classé*, Hôtel particulier rue Béranger (façades et toiture) (XVe s.) *MH inscrit*, Hôtel Arnaud (XVIIe s.) *MH inscrit*, Hôtel d'Autane (XIVes. / XVIe s.) MH inscrit, Maison Jean Rey (XVIe s.) MH inscrit.

On trouve également en périphérie du centre ancien des monuments historiques classés et inscrits (Chapelle de l'ancien collège (XVIIe s.) *MH inscrit*, Couvent des Cordeliers (XIIes. - XVIIIe s.) *MH inscrit*, Chapelle Saint Jean (XIIes. / XVIIe s.) *MH Classé*, Chapelle St Pancrace (XVIes. / XVIIe s.) *MH inscrit.*

À côté du patrimoine classique, la ville sous-préfecture a également généré des équipements, témoignages d'un patrimoine du XXe siècle : les villas de la Roche, l'hôpital, le château d'eau et sa tour, les ouvrages du Chemin de Fer, dont le viaduc et les murs du chemin de Petite Vitesse, l'ancienne gare, le silo céréalier de St Promasse,...

Enfin, l'identité de Forcalquier est également construite par son patrimoine vernaculaire : les emblématiques cabanons pointus sur la Roche ainsi que les murets de pierre sèche du même quartier.

L'évolution de la population

La commune de Forcalquier bénéficie depuis 1968 d'une augmentation régulière de sa population. **Avec 5156 habitants (population totale) en 2018**, elle aura augmenté en moyenne de **42 habitants nouveaux par an**.
Forcalquier est actuellement la 6ème ville du département, en termes de taille de population.

Dans le cadre de la révision du PLU, la commune a défini ses objectifs en matière de développement. Ainsi la commune a choisi comme objectif de croissance démographique annuelle +0.798 % entre 2018 et 2028. Cette croissance amènerait une population à 5 498 habitants en 2028.

Le parc de logements existants et les prévisions en termes de production et de logements

Actuellement, la commune de Forcalquier compte 2 373 résidences principales, soit 78,1 %, 287 résidences secondaires soit 9,4 %, ainsi que 379 logements vacants soit 12,5%.
Le parc privé potentiellement indigne est évalué à 8,4 % du parc de résidences principales.

Basée sur une croissance régulière moyenne d'environ 42 habitants nouveaux par an, un taux de résidences secondaires stabilisé, une résorption des logements vacants, une baisse, progressivement amortie de la taille des ménages de 1,98 habitant / ménage (estimation 2018) à 1,92 habitant par ménage (projection 2028) et une croissance de la population hors ménages de l'ordre d'un habitant par an amènent la commune à un besoin de **produire 303 logements sur 10 ans, soit 30 logements annuels.**

Les prévisions en termes de développement économique
L'économie de la commune repose essentiellement sur des activités présentielles qui s'appuient sur la vitalité de la démographie et l'attractivité de ses équipements structurants (éducation, santé, commerce).

Les besoins et objectifs
- Ménager l'équilibre entre commerces du centre-ville et commerces en zone pour constituer une offre homogène et attractive répondant aux besoins de la population ;
- Accompagner l'installation de nouvelles entreprises génératrices d'emplois dans la zone d'activités ;
- Accompagner la promotion d'autres axes de développement économique (formation, artisanat d'art, agriculture, coworking, coopératives, couveuses, etc.) ;
- Au travers du PGD, continuer d'adapter l'offre de déplacement et de stationnement pour favoriser le développement économique et le bon accès aux services publics ;
- Orienter l'offre en logements adaptée aux profils des emplois locaux ;
- Continuer à favoriser les conditions d'installation de nouveaux agriculteurs ;
- Soutenir les équipements touristiques, notamment en élargissant la base d'hébergement pour constituer une offre de séjour plus large.

La stratégie touristique

Avec un CA territorial estimé à 50 M d'€ (dont 9 M d'€ pour les seuls excursionnistes), le tourisme contribue à environ 13,5 % du PIB du territoire (moyenne régionale 11 à 12 %). Ces retombées économiques profitent d'abord aux divers commerces (cafés, bars, restaurants, alimentations…) à qui le tourisme fournit une part essentielle du CA. En cela, il provoque un effet levier permettant de consolider plusieurs centaines d'emplois ou activités sur le territoire.

L'attractivité globale certaine du territoire repose à la fois sur son équilibre (nature, agriculture, petit bourg avec beaucoup de services, qualité et mode de vie, …) et sur sa situation (centrale en Provence, proche de grandes portes, de l'A51…). Forcalquier est à la fois authentique et moderne, proche et loin de tout.

Pour le tourisme, certains sites (d'abord Forcalquier et la lavande, Lure, les Mourres, les villages…) et certaines activités (montgolfière, trail, le vélo, la randonnée, évènements…) créent quelques éléments saillants d'attractivité spécifiques.
L'émergence de la filière « senteurs-saveurs » offre une opportunité de positionnement territorial global à la fois porteur, identitaire, économique et touristique. Sur ce dernier point, certaines bases fortes existent (Bistrot de Pays, Artemesia, Université, restaurants, évènements, marchés...).

L'office de tourisme (OT) et les services de la communauté de communes jouent actuellement un rôle volontariste.
L'office de tourisme dont le statut est associatif dispose d'un budget de 322 000 € avec un financement de l'intercommunalité Forcalquier-Lure de 217 500 €.

La stratégie de l'office de tourisme

- Migration d'une stratégie de tourisme d'un jour vers le tourisme de séjours
- Tourisme durable, écotourisme, tourisme contemplatif, tourisme expérientiel
- Marketing de destination.

Les objectifs

1. Rationaliser et viser la performance des outils de promotion et de commercialisation
2. Animer une politique d'innovation produits et développer le tourisme expérientiel
3. Animer le réseau des opérateurs touristiques
4. Viser la performance collective et accroitre la relation client avec les communes
5. Décloisonner tourisme et récréatif
6. Capitaliser sur les secteurs privés et associatifs
7. Générer des nuitées et optimiser la taxe de séjour.

Géographiquement et économiquement, le territoire constitue aussi une aire logique de fonctionnement et de bassin de vie avec la communauté voisine Haute-Provence Pays de Banon (ensemble total de 33 communes).

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

- PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 11 juillet 2019 et mis à jour par arrêté municipal n° 2020-204 du 23/12/2020.
- SUP : Sites inscrits : 1. le centre ancien, le quartier Saint Jean et la Citadelle ; 2. le plateau de la Bombardière et le quartier Saint-Pancrace.
- SUP : Site classé : le cimetière
- SUP : Périmètres de protections de monuments historiques inscrits et classés

Une étude de ZPPAUP a été interrompue. Par ailleurs, compte tenu des nombreux périmètres de protection des Monuments Historiques se superposant dans ce secteur, un PDA (Périmètre Délimité des Abords) est en cours d'élaboration par les services de l'État.

- SUP : Périmètres de zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) – arrêté préfectoral 04088-2003

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est en cours de négociation. Il devra permettre de simplifier et de mettre en cohérence les différents programmes d'aides de l'Etat en simplifiant les dispositifs existants.

Il sera ainsi plus accessible pour les collectivités locales de décliner un projet de relance et de transition écologique au travers d'un projet de territoire dans de nombreux domaines parmi lesquels, l'accès aux services publics, à la culture, le soutien aux commerçants, à l'artisanat, l'efficacité énergétique, la revitalisation urbaine et la mobilité.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

La commune de Forcalquier s'inscrit, depuis 2004 pleinement dans le PIG LHI (Projet d'Intérêt Général de Lutte contre l'Habitat Indigne) MOUS, notamment dans le centre ancien de la ville.

Cette politique de valorisation et de réhabilitation, s'est traduite par la mise en œuvre de deux procédures de Maitrise d'Œuvre Urbaine et sociale (MOUS) et d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) lutte contre l'habitat indigne.

Cette mission confiée au PACT des Alpes de Haute Provence (devenu LOGIAH 04), a permis de prendre :

<u>Dans le cadre des MOUS (2004-2011)</u>

- 15 arrêtés d'insalubrité remédiable dont 9 ont basculé en travaux d'office faute de réalisation par les propriétaires,
- 2 arrêtés d'interdiction d'habiter,
- 57 injonctions de travaux de conformité au règlement sanitaire (RSD),
- 6 arrêtés de péril.

<u>Dans le cadre du PIG (2012-2014)</u>

- 2 arrêtés d'insalubrité,
- 9 injonctions de travaux de conformité au RSD,
- 2 arrêtés de péril dont 1 a basculé en travaux d'office,
- 6 injonctions de travaux dans le cadre de procédure amiable.

Depuis 2014, la commune poursuit directement les procédures relevant de la lutte contre l'habitat indigne, en partenariat avec la DDT et l'ARS.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

De par sa situation géographique, son histoire, son patrimoine et sa qualité de vie, la Ville de Forcalquier rayonne sur l'ensemble du Département des Alpes de Haute Provence. La ville de Forcalquier possède tous les atouts pour attirer de nouveaux habitants, de nouveaux commerces, des nouvelles entreprises, bref pour devenir un pôle d'excellence et d'innovation sur tout le territoire.

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons à mis en évidence un fait indéniable : les habitants désertent de plus en plus les grandes agglomérations et privilégient les villes moyennes voir les zones rurales. En effet, grâce aux outils numériques, aux moyens de transports et de communication, les modes de vie évoluent, les déplacements, et la relation au travail aussi.

Indéniablement, la ville de Forcalquier et le territoire de la CCPFML ont des atouts à faire valoir :

- Un cadre de vie calme, paisible et authentique
- Des services aux habitants
- Un patrimoine culturel et historique singulier qui fait la renommée touristique du territoire
- Une filière senteurs et saveurs connue et reconnue localement mais aussi au-delà de nos frontières
- Un maillage agricole qui permet de mettre en avant les circuits-courts, le « consommer » local et l'agriculture biologique.

Porter des grands investissements novateurs et ambitieux, préserver cette qualité de vie si particulière, tout en proposant toujours plus de services de qualité à la population voilà le cap fixé par l'exécutif de la commune de Forcalquier mais aussi par celui de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure.

Axe 1 : Améliorer les conditions de vie des habitants
Les enjeux en matière d'habitat relèvent des constats suivants :

- Un parc de logement privé existant anciens et souvent vétustes dans des secteurs identifiés,
- Un parc de logement locatifs sociaux existants anciens et souvent vétustes dans des secteurs identifiés,
- Un marché de l'immobilier en accession privée à un prix élevé,
- Un enjeu énergétique devant concourir à encourager les réhabilitations ainsi que l'adoption des logements aux personnes âgées.

Objectifs généraux :

- Réduire la vacance des logements,
- Lutter contre l'habitat dégradé,
- Permettre une diversité de l'offre,
- Produire de la mixité sociale.

1.1. Réalisation d'un diagnostic de l'habitat
Objectifs : Analyse qualitative et quantitative, adéquation ressources/vacances/accessibilité/structuration de l'offre…

1.2. OPAH – RU : Centre ancien

- Etude préalable
- Lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH avec pour objectif la revitalisation et la redynamisation du centre ancien (réhabilitation de logements, traitement de la précarité énergétique…).
-

Les études comprendront un volet spécifique sur les copropriétés « dégradées ».
Objectifs : accompagner la rénovation de l'habitat afin de favoriser la venue et le maintien des habitants en centre-ville.

Axe 2 : commerce et développement économique

Objectifs généraux : lutter contre la vacance commerciale, renforcer et valoriser la diversité de l'offre, permettre l'installation et le développement d'actions novatrices et veiller à l'articulation des commerces sédentaires sur le marché.

2.1. Etude de définition d'une stratégie de dynamisation et de développement du commerce, de l'artisanat et des services de proximité sur le territoire de la communauté de communes.

Objectifs :

- Identifier et analyser les modes opératoires susceptibles de porter le développement d'une offre commerciale et artisanale diversifiée sur le territoire de la communauté de communes afin de répondre à la demande des habitants et des touristes (flux, offre, comportements, dynamique d'ensemble…).
- Dresser un état des lieux,
- Identifier les enjeux stratégiques en vue de doter le territoire d'un projet global de développement commercial durable,
- Décliner la stratégie en plan d'action.

2.2. Etude de repositionnement stratégique de l'hôtel d'entreprises

Objectifs :

- Adapter l'offre proposée par l'outil immobilier afin de favoriser l'implantation d'activités économiques diversifiées et définir un positionnement marketing adapté au territoire,
- Adapter le positionnement actuel face aux évolutions constatées du modèle économique de la jeune entreprise et aux nouvelles formes de travail (télétravailleurs, touristes travailleurs…).

Axe 3 : transport et mobilité

Objectifs : promouvoir l'intermodalité, valoriser le stationnement public existant, promouvoir et favoriser les modes doux de déplacement.

3.1. Etude de mobilité dans le centre-ville

Objectifs :

- Diagnostiquer et analyser les offres actuelles de transports et de stationnement,
- Observer les niveaux de trafic,
- Proposer des actions innovantes d'amélioration des mobilités notamment en matière de cheminement doux et du stationnement.

3.2. Etude de définition d'une stratégie numérique

Objectifs :

- Proposer des leviers d'actions pertinents pour répondre aux attentes des collectivités (et aux besoins des usagers en matière de services et d'usages numériques)
- Définir une stratégie

Axe 4 : équipements et services

Les grands projets structurants ne manquent pas à Forcalquier :

- La création de 6 ateliers relais pour attirer les entrepreneurs sur notre territoire,
- La création d'un hôtel d'entreprise dédié à la filière senteurs saveurs,
- La création d'une cuisine centrale projet primordial pour assurer une alimentation saine en circuits courts à nos enfants et à nos aînés,
- La réhabilitation et la création de logements sociaux mais aussi à destination des personnes âgées, au centre-ville notamment,
- Le remplacement des éclairages publics par les lampadaires LED à énergie solaire,
- Le remplacement du système actuel de collecte des déchets qui ne répond pas aux contraintes environnementales ni aux ambitions en matière de développement durable et d'écologie.

Le Pays de Forcalquier a un réel atout économique à faire valoir par le travail et l'implantation de nouvelles entreprises. Des propositions concrètes ont été formulés par l'exécutif et des pistes ont d'ores et déjà été engagées :

- Lancer le dispositif « Forcalquier, terre d'entrepreneurs » : un guichet unique d'accueil des créateurs d'entreprise, un accompagnement à l'installation et à l'orientation vers les dispositifs d'aides,
- Mettre à disposition du foncier communal et de l'immobilier d'entreprise,
- Maintenir un secteur agricole fort en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture,
- Créer un forum annuel de l'emploi du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure,
- Installer une pépinière d'entreprises en lien avec les facultés et les écoles de commerce pour attirer les jeunes entrepreneurs.

Il est indispensable de proposer des services diversifiés et de qualité :

- Un relais d'assistants maternels, lieu d'échanges, d'informations, d'écoute où les assistants maternels et les parents employeurs peuvent se rendre pour obtenir des conseils.
- Un lieu d'accueil enfant parents afin d'accueillir de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans.
- Un réseau de lecture de qualité et à destination de tous les territoires avec la création et la mise en utilisation d'un bibliobus qui se rendra dans toutes les communes du territoire.
- Des formations professionnelles.

Axe 5 : patrimoine et culture

Et enfin, améliorer les conditions de vie des citoyens c'est aussi apaiser l'urbanisation en préservant la qualité de vie et donc redonner vie à l'existent, au centre ancien, réel cœur économique, historique et culturel de la ville en :

- Œuvrant à la rénovation de la cathédrale Notre-Dame du Bourguet, fleuron du patrimoine forcalquiéren et vecteur d'attractivité touristique,
- Entretenant régulièrement la Citadelle de Forcalquier et ses accès,
- Restaurant la Porte des Cordeliers pour mettre en lumière l'histoire de la commune,
- Réhabilitant et aménageant les entrées de ville pour renforcer notre identité et le faire savoir,
- Embellissant notre centre ancien en encourageant son fleurissement et la réfection des rues.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Axe concerné	Ingénierie	Coût estimatif et co-financements envisagés
Habitat	Réalisation d'un diagnostic de l'habitat	30 000 € Co-financement ANAH – 50%
	Etude pré-opérationnelle OPAH	20 000 € Co-financement ANAH – 50%
Commerce et développement économique	Etude de définition d'une stratégie de dynamisation et de développement du commerce	30 000 € Co-financement Banque des territoires
	Etude de repositionnement de l'Hôtel d'entreprises	10 000 € Co-financement Banque des territoires
Transport et mobilité	Etude de mobilité dans le centre-ville	50 000 € Co-financement à définir
	Etude de définition d'une stratégie numérique	15 000 € Co-financement Banque des territoires

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, …) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur lespartenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
  Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci- dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

Fait à Forcalquier en …….. exemplaires, le

Pour l'Etat, la Préfète des Alpes de Haute-Provence

Pour le Conseil Régional Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, le Président

Pour le conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, le Président

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute Provence, le Président

Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Présidente

Pour la Banque des territoires,

Pour l'Agence Nationale de l'Habitat

Pour la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Pour la Commune de Forcalquier